



Le rôle du réseau France Active dans le développement de l'économie sociale et solidaire au moyen de la finance solidaire

Mémoire réalisé dans le cadre d'un stage au sein de l'association Rhône Développement Initiative

Grégoire BRIAND

Master 2 Economie Sociale et Solidaire

Université Lumière Lyon 2

Année 2019 – 2020

Tutrice universitaire : **Marie FARE**, Maîtresse de conférences en Économie à l'Université Lumière Lyon 2

Tuteur professionnel : **Vincent TISSIER**, Chargé de financement des organisations de l'économie sociale et solidaire à Rhône Développement Initiative



Remerciements

Un premier grand merci à Marie FARE, de nouveau tutrice universitaire pour ce second mémoire, qui m'a apporté éclaircissements et prise de recul sur mon travail. Je tiens à la remercier pour sa grande disponibilité et sa rigueur dans le suivi de mon travail, malgré un contexte peu propice.

Je me dois également de remercier Vincent TISSIER qui m'a laissé une grande latitude et autonomie dans le travail effectué et qui n'a pas hésité à être pro-actif quant à l'apport de données relatives à France Active.

Dans la continuité, je remercie bien évidemment l'équipe de Rhône Développement Initiative pour son accueil, la disponibilité de tous les salariés tant du côté France Active qu'Initiative France ainsi que le temps que chacun d'entre eux a pu me consacrer pour me former dans mes missions.

Ces remerciements seraient incomplets si je me cantonnais aux apports universitaires et professionnels qui ont permis la rédaction de ce mémoire. Ce mémoire n'aurait su être réalisé sans un soutien moral et affectif de mes proches. Ainsi, je remercie les personnes qui me sont chères et qui m'ont grandement encouragées, épaulées, réconfortées durant l'élaboration de cet écrit.

Immense merci à Lola et Chloé qui ont pris la peine de relire cet écrit avec la plus grande des attentions.

Enfin, petite pensée pour mes parents qui m'ont encouragé et ont assuré l'appui logistique pendant la dernière phase de rédaction de ce mémoire, par des temps confinés.

Résumé

Ce mémoire a pour objectif de déterminer le rôle du réseau France Active dans l'essor de la finance solidaire dans une visée de développement de l'économie sociale et solidaire.

Aujourd'hui, les thématiques environnementales sont plus que jamais sur le devant de la scène et les individus se questionnent sur leurs comportements et la façon dont ils peuvent avoir une action positive sur l'environnement.

La finance fait partie des moyens d'actions pour agir en faveur de l'environnement et la finance solidaire est une alternative crédible au secteur de la finance classique.

Cet écrit s'attache à montrer la nécessité de revenir aux fondamentaux de la finance en réinsérant l'humain au cœur des circuits financiers et en interrogeant la finalité (environnementale, sociale, territoriale...) des projets financés.

La finance solidaire est un secteur qui correspond aux enjeux du monde de demain car sa finalité est sociale et environnementale. Ce champ est très hétérogène et composé d'acteurs nombreux s'appropriant différemment les enjeux et les finalités du secteur.

France Active fait partie des pionniers de la finance solidaire et a toujours eu pour tâche de maintenir son activité d'intérêt social de réinsertion des chômeurs par l'activité économique et de soutien aux projets de l'économie sociale et solidaire.

Cette organisation est historiquement partenariale et reste fortement attachée à certains acteurs qui peuvent contraindre un changement de positionnement stratégique.

Ce mémoire s'attache donc à montrer comment le réseau France Active peut évoluer dans un environnement fortement mouvant tout en étant enchâssé dans des relations partenariales importantes. En fond, il s'agit de se demander si le réseau France Active est atteint par une forme d'isomorphisme institutionnel qui induirait un dévoiement des valeurs et principes fondateurs.

Enfin, nous ne nous cantonnerons pas au réseau France Active et nous développerons certaines pistes de réflexion qui permettraient de développer davantage le secteur de la finance solidaire dans le but de financer des projets d'économie sociale et solidaire.

Nous nous interrogerons par exemple sur la pertinence de l'hybridation de la finance solidaire et de la finance participative et nous mentionnerons également le rôle prépondérant de l'acteur public dans le développement du champ de la finance solidaire.

Sommaire

Introduction

Chapitre 1 : La finance solidaire, une construction historique et une réponse aux dérives de la finance capitaliste

1. Aux origines de la finance solidaire : de l'associationnisme ouvrier jusqu'aux banques coopératives
 2. Du principe coopératif aux dérives du modèle
 3. Les dérives de la financiarisation excessive de l'économie ou la nécessité de revenir aux fondamentaux de la finance à travers des relations financières arborant davantage d'humanité
 4. Comment la finance solidaire contemporaine s'est structurée et quel visage a-t-elle adoptée ? Bref retour sur l'émergence de la finance alternative et caractérisations du glissement de ce champ vers la finance solidaire
-

Chapitre 2 : France Active dans le développement de la finance solidaire : quelle identité dans les partenariats noués ?

1. La finance solidaire contemporaine : panorama des forces et acteurs en présence
 2. L'histoire de France Active : des principes encore structurants
 3. France Active aujourd'hui : entre continuités et adaptations
 4. France Active et ses relations partenariales : analyse de l'isomorphisme institutionnel au sein du réseau
-

Chapitre 3 : Quelques pistes pour accompagner le secteur de la finance solidaire dans l'objectif de soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire

1. Le rôle de France Active dans l'essor du secteur de la finance solidaire : évoluer tout en conservant des valeurs et principes forts
 2. Finance solidaire et finance participative : un cocktail favorisant la poussée de projets d'utilité territoriale
 3. La nécessité de peser sur les cadres réglementaires
-

Conclusion générale

Table des sigles

ADEFIP : Action pour le Développement Économique par la Finance Participative
ADIE : Association pour le Droit à l'Initiative Economique
AMF : Autorité des Marchés Financiers
BFR : Besoin en Fonds de Roulement
CAA : Contrat d'Apport Associatif
CCFD : Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement
CDC : Caisse des Dépôts et Consignations
CERA : Caisse d'Epargne Rhône Alpes
CIGALES : Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne
CLEFEs : Comités Locaux pour l'Emploi des Femmes
ESS : Economie Sociale et Solidaire
FA : Fonds d'Amorçage
FAF : France Active Financement
FAG : France Active Garantie
FAI : France Active Investissement
FBF : Fédération Bancaire Française
FCPE : Fonds Commun de Placement d'Entreprise
FCP : Fonds Communs de Placement
FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
FMI : Fonds Monétaire International
FPF : Financement Participatif France
FPS : Fonds Professionnel Spécialisé
FRIS : Fonds Régional d'Investissement Solidaire
FSE : Fonds Social Européen
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
LDD Livret de Développement Durable
LDDS : Livret de Développement Durable Solidaire
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OPC : Organisme de Placement Collectif
PEE : Plan Epargne Entreprise
PEI : Plan Epargne Inter-Entreprise
PERCO : Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif
PME : Petites et Moyennes Entreprises
PPESV : Plan Partenarial d'Epargne Salariale Volontaire
RDI : Rhône Développement Initiative
SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SIDI : Société d'Investissement et de Développement International

UCROF : Union des Caisses Rurales et Ouvrières Françaises

URSCOP : Union Régionale des Sociétés Coopératives de Production

TPE : Très Petites Entreprises

Introduction

L'image du secteur financier a été durement affectée par la crise des subprimes de 2008 avec une défiance marquée émanant de la société civile. En 2010, seulement 52% des français avaient une bonne image des banques et cette tendance ne s'infléchit pas, ce taux de « satisfaction » s'établissant à 66% en 2019 selon la Fédération Bancaire Française (FBF).

Parallèlement à ce scepticisme latent envers les banques, de nombreuses études démontrent les préoccupations grandissantes de la société civile autour des enjeux environnementaux et sociaux. Une étude du Crédoc menée en 2019 ou par Yougov en 2020 nous apprennent que « *l'environnement est devenu la première préoccupation des français* », pour 26% de répondants selon les 2 études.

Le lien entre environnement et le secteur financier n'est que rarement réalisé, et les actions plébiscitées pour agir en faveur de l'environnement restent circonscrites aux thématiques alimentaires ou de mobilité.

Pour autant, des acteurs tels que les Amis de la Terre ou Oxfam s'attachent à mettre en lumière cette relation entre environnement et monde financier. Des études récentes (2019 et 2020) aux titres souvent évocateurs : « *La colossale empreinte carbone des banques : une affaire d'État* » en 2019 et « *Banques : des engagements climat à prendre au 4^{ème} degré* » en 2020 permettent d'afficher ces sujets dans le débat public.

Frédéric Hello, directeur de l'agence ESS de la Caisse d'Epargne AuRA reconnaît le caractère sulfureux de ces rapports mais admet tout de même qu'ils « *ont le mérite de nous faire bouger* », le « *nous* » comprenant les établissements bancaires.

Face à ces constats, la finance solidaire semble être une réponse des plus appropriées. La finance solidaire a pour objectif de pallier les carences de financements bancaires dont sont victimes certains porteurs de projets, et ce secteur s'attache de plus en plus à financer le champ de l'économie sociale et solidaire (ESS). Bévant (2003) définit très simplement la finance solidaire, celle-ci étant « *une réponse au défaut d'universalité des banques* ».

La finance solidaire constitue un champ hétérogène au regard des acteurs qui la compose et des différentes finalités qui lui sont attribuées. Nous mobiliserons donc une définition complémentaire pour caractériser la qualité de la finance solidaire pour notre étude.

Dans notre écrit, la finance solidaire est entendue comme « *un continuum d'activités allant de l'accueil et du conseil aux porteurs de projets jusqu'au suivi de leur entreprise en passant par la collecte d'une épargne éthique et la phase de financement proprement dite, dans une perspective de création d'entreprises* » (Vallat et Guérin, 1999). Cette définition, plutôt restrictive, reste celle correspondant le mieux à l'activité de France Active.

La finance solidaire existe depuis les années 80. Cela fait désormais une dizaine d'année que ce secteur connaît un essor sans précédent avec des encours d'épargne solidaire affichant une progression moyenne de 20%. Ainsi, l'épargne solidaire atteint un montant record de 15,6

milliards d'euros en 2019 et cette dynamique ne semble pas s'essouffler sur 2020 (Finansol, Baromètre de la finance solidaire 2020).

La finance solidaire vient répondre aux souhaits d'épargnants recherchant davantage de transparence sur l'utilisation de leur épargne ainsi qu'une volonté de donner « du sens à leur argent ». Ainsi, une étude datant de l'été 2020 nous apprend que 80% des répondants souhaitent voir leur banque investir dans des projets du territoire et 63% aimeraient voir leur banque lutter contre le réchauffement climatique (Etude « Les Français et l'usage de leur épargne par les banques » par Opinionway, 2020).

D'un autre côté, la finance solidaire a pu prendre son essor grâce aux évolutions législatives prises à son encontre en 2003 puis 2008. Ces interventions publiques ont permis de légitimer cette nouvelle forme de finance en facilitant son accessibilité, ce qui a permis d'augmenter les volumes d'encours récoltés.

L'essor du champ de la finance solidaire est palpable et cette dynamique devrait donc se pérenniser selon les interlocuteurs sollicités et opérant dans le champ de la finance solidaire.

France Active, premier collecteur d'épargne solidaire, fait partie des principaux réseaux d'accompagnement et de financement des organisations de l'économie sociale et solidaire et se doit d'accompagner cette évolution du secteur.

La richesse de l'intervention de France Active réside dans sa capacité à être au plus près des besoins des entrepreneurs. Cette proximité se cultive à travers les 40 associations locales maillant le territoire métropolitain et certains départements d'Outre-Mer. Le réseau France Active s'appuie donc sur ces associations territoriales pour déployer ses missions de financement, d'accompagnement et de mise en réseau des entrepreneurs locaux.

Aujourd'hui, le réseau France Active est à un tournant historique. Le contexte social et économique est mouvant et la finance solidaire explose, avec des évolutions législatives favorables et une accessibilité accrue des produits de finance solidaire.

En conséquence, l'offre de France Active et sa philosophie d'intervention vont devoir pivoter afin que le réseau continue à s'imposer comme un acteur incontournable du financement de l'ESS.

En 2015, France Active avait également vu son environnement évoluer avec un an plus tôt, la promulgation de la loi ESS qui intégrait dans le champ de l'économie sociale et solidaire les sociétés commerciales présentant une finalité sociale ou environnementale. France Active avait su mieux que personne répondre aux nouvelles exigences du marché, en faisant évoluer l'offre de service et en « élargissant » la cible pour intégrer les « entrepreneurs engagés ».

En 2015, France Active avait su adapter son offre en bâtissant un projet stratégique concerté avec ses différentes parties prenantes (salariés, partenaires...).

En effet, France Active n'est pas un réseau indépendant et est historiquement une structure partenariale, au sens où le réseau a été fécondé par une multitude d'acteurs poursuivant

un même objectif social : la réinsertion par l'entrepreneuriat des individus les plus éloignés de l'emploi en leur favorisant l'accès au financement bancaire.

Aujourd'hui encore, l'influence des partenaires de France Active reste prégnante : France Active n'est pas indépendant dans ses interventions ni autonome dans son financement. Les partenaires gravitant autour du réseau France Active sont pléthoriques, et certains d'entre eux sont présents depuis les débuts de l'aventure.

Ces partenaires sont pluriels et les motivations qui les animent sont inévitablement variées.

Face à ce développement continu de la finance solidaire et la nécessité de maintenir sa position, le réseau va devoir s'adapter. Pour autant, France Active reste intimement lié à certaines entités. La question qui guidera notre écrit est alors la suivante :

Dans quelle mesure France Active pourra accompagner le développement de la finance solidaire, à des fins de développement de l'ESS, en étant enchâssé au sein d'un dense réseau partenarial ?

En filigrane, il s'agit de s'interroger sur la capacité du réseau France Active à affirmer ses valeurs, son identité et sa philosophie d'intervention afin de contribuer à développer le champ de l'ESS au moyen de la finance solidaire.

Ce mémoire s'est bien évidemment appuyé sur des ressources théoriques relatives au monde de la finance solidaire. 7 entretiens ont également été réalisés auprès du personnel de France Active mais également auprès de partenaires du réseau (Caisse d'Epargne, Métropole de Lyon, Finansol...)

Pour répondre à cette vaste question, notre propos se décline en 3 axes.

Le premier chapitre revient sur l'histoire de la finance solidaire, en repartant des premières expériences de pratiques financières solidaires et puissamment citoyennes nées au début du 19^{ème} siècle, dans un contexte d'inégalités croissantes et de paupérisation massive de la population.

Nous montrerons ensuite l'institutionnalisation rapide de ces initiatives citoyennes avec les banques coopératives, qui en perte de valeurs et soumis à une pression concurrentielle accrue, ont donné un cas d'école pour caractériser l'isomorphisme institutionnel dans la finance solidaire.

Afin de démontrer la nécessité d'un retour aux fonctions essentielles de l'activité bancaire, nous ferons un détour par la finance moderne et la dangerosité que fait peser ce secteur avide et amoral sur le monde économique et social.

En réaction aux errances du système financier d'après-guerre, des initiatives citoyennes vont fleurir en remettant l'humain au centre des relations financières. Nous clôturons donc ce premier chapitre historique en détaillant le glissement de la finance alternative vers la finance

solidaire, caractérisé par un acteur public plus présent et s'appuyant sur la finance solidaire pour déployer ses politiques publiques de retour à l'emploi.

Après avoir effectué ce crochet historique et mis en exergue une construction de la finance solidaire souvent appuyée sur des partenaires d'importance, nous interrogerons le rôle du réseau France Active dans l'essor du secteur de la finance solidaire.

Nous commencerons par faire un état des lieux de la finance solidaire actuelle en précisant les dynamiques quantitatives du secteur puis nous montrerons la diversité de ce champ en décrivant les nombreux acteurs qui le compose (moyens d'actions, financement, type de médiation).

Le réseau France Active fera ensuite l'objet d'un intérêt marqué car 2 parties lui seront consacrées. En nous appuyant sur le projet stratégique de 2015, nous tenterons de montrer la capacité du réseau à évoluer en réaction à un contexte fluctuant tout en maintenant certains principes cardinaux. Nous nous attacherons ensuite à caractériser la nature des relations que France Active entretient avec ses partenaires. Cela sera pour nous l'occasion de pointer le risque d'isomorphisme institutionnel menaçant le réseau.

Le troisième chapitre fera l'objet de discussions quant aux pistes à explorer pour développer davantage le secteur de la finance solidaire.

En premier lieu, nous compléterons la réponse à la problématique amorcée dans les sous parties précédentes en détaillant le rôle auquel le réseau France Active est prédestiné pour accompagner l'expansion du secteur de la finance solidaire en ayant en ligne de mire le développement de l'ESS.

Nous nous inspirons ensuite de papiers écrits en grande partie par Thibault Cuénoud et Pascal Glémain pour appuyer notre réflexion sur la nécessité d'associer la finance participative et la finance solidaire afin de favoriser le développement de projets territoriaux et se rattachant au champ de l'ESS.

La dernière partie, plus pragmatique, fera état de la dépendance de la finance solidaire à l'intervention étatique, l'acteur public étant le premier garant du développement de l'ESS. Nous montrerons en effet que les épargnants ou les établissements bancaires, premiers protagonistes de la finance solidaire, manquent de pro-activité et ne peuvent garantir le développement de la finance solidaire. Pour l'association Finansol, « *l'impulsion politique a été nécessaire et reste décisive pour encourager, renforcer et développer la finance solidaire...* ». Le Livre Blanc (2015) proposé par Finansol sera une ressource importante pour expliciter les mesures susceptibles d'être mises en place par l'acteur public pour développer davantage la finance solidaire.

Chapitre 1 : La finance solidaire, une construction historique et une réponse aux dérives de la finance capitaliste

Ce premier chapitre aura une portée historique importante. Les initiatives de finance solidaire ont de tout temps existées et des débats relatifs à la « naissance de la finance solidaire » agitent encore le champ scientifique. Nous montrerons que ces pratiques solidaires de finance continuent de faire sens aujourd'hui pour certains acteurs de ce champ, notamment par la mobilisation de nombreuses parties prenantes.

Nous tâcherons également de démontrer avec l'exemple des banques coopératives, la capacité de la puissance publique à accaparer les innovations pertinentes enfantées par des pratiques citoyennes de finance solidaire afin de les mettre à son service au moyen des banques coopératives. Les banques coopératives feront l'objet d'une sous-partie car elles sont un exemple caractéristique des risques inhérents à un rapprochement trop marqué avec l'Etat et le marché.

Cette partie historique s'attachera à démontrer la nécessité de revenir à une finance plus humaine et responsable, en observant les dérives du système financier depuis l'après-guerre.

Dans une continuité chronologique, nous verrons que la finance alternative s'est construite en réaction aux effets néfastes causés par cette financiarisation excessive de l'économie avec une volonté de replacer l'humain et l'économie réelle au centre des relations financières. Nous examinerons enfin le glissement de cette finance alternative vers la finance solidaire, caractérisée notamment par un rapport à l'Etat et au marché plus étroit.

1. Aux origines de la finance solidaire : de l'associationnisme ouvrier jusqu'aux banques coopératives

La finance solidaire n'est pas un champ nouveau et même si ce secteur n'était pas formalisé comme tel, de nombreuses pratiques de finance solidaire ont eu cours tout au long de l'histoire. Il est difficile de s'accorder sur une définition de la finance solidaire tant ce secteur est hétérogène et renvoie à de multiples réalités. Dans le cadre d'une approche historique de la finance solidaire, il nous apparaît pertinent de mobiliser les travaux d'Amélie Artis (2013) - une chercheuse ayant longuement travaillé sur l'histoire de ce champ - pour le définir :

"La finance solidaire se caractérise par un système de relations sociales de financement qui associe des relations monétaires et du lien social dans un ensemble cohérent (Artis, 2012). À la différence d'une relation de financement classique, elle n'est pas une simple relation d'échange marchand anonyme. Elle s'inscrit dans un

paradigme différent de la logique capitaliste selon lequel la recherche de profit n'est pas la finalité de l'activité et les valeurs de réciprocité et de solidarité sont au centre des relations entre les prêteurs et les emprunteurs. Elle finance des projets économiques viables subissant une contrainte de financement en raison de leurs spécificités (mode de gouvernance, propriété du capital, règles de redistribution des gains) par rapport à l'idéal type de la société de capitaux."

De nombreux auteurs se sont essayés à dessiner une fresque historique de la finance solidaire. Nous pouvons par exemple citer Amélie Artis ou encore Thibault Cuénoud (Cuénoud et Glémain, 2014) qui ont notamment tenté de saisir la particularité historique de la finance solidaire au travers des modèles socio-économiques attachés aux pratiques de finance solidaire durant les différentes périodes. Artis et Cuénoud se sont accordés sur une typologie partagée que l'on trouvera ci-après :

Figure 1 : Historique des modèles socioéconomiques de la finance solidaire (Artis, 2009 et Cuénoud, 2014)

	1800-1852	1852-1929	1929-1973	1973-2008	2008- ?
Formulation du problème	Exploitation des travailleurs par le mode de production capitaliste	Concentration du capital et pénurie de financement pour les petits producteurs et les associations ouvrières	Encadrement du crédit par l'Etat	Creux bancaire	Besoin transparence, compréhension, utilité et proximité épargne
Proposition de la finance solidaire	Substitution monétaire et crédit gratuit étatique ou privé	Mutualisation de l'épargne des emprunteurs	-	Mutualisation des risques entre les financeurs	Utilisation du principe de la finance participative
Régulations	Régulation communautaire	Régulation mutualisée	Régulation administrée	Régulation associative	Régulation citoyenne (citoyens décident financer projets)
Formes de finance solidaire	Owen, Proudhon, Banue du Peuple, Buchez, Blanc	Béluzé crédit au Travail, Walras, Raiffeisen	-	Microcrédit, Clubs d'Investisseurs solidaires, capital-risque solidaire, sociétés financières solidaires, Fonds de garantie solidaire	Acteurs finance solidaire qui vont venir structurer/utiliser les plateformes de financement participatif

Source : Artis, 2009 & Cuénoud, 2014.

Pour cette première sous partie, nous nous attacherons à présenter les premières formes de finance solidaire ayant eu cours à partir du début du 19ème siècle, caractérisées par des pratiques informelles et communautaires jusqu'à 1929, date qui marque une intervention étatique plus importante. Nous montrerons que la finance solidaire a, dès ses débuts, nécessité l'intervention de partenaires extérieurs pour pérenniser son existence puis favoriser son développement.

De 1800 à 1848 : D'une relation de crédit fondée sur des relations interpersonnelles à une relation de crédit reposant sur des liens communautaires

La plupart des auteurs marquent le début de la finance solidaire au début du XIXème siècle, à une période où le système financier se structure et accompagne le développement industriel des pays européens. La demande de monnaie se fait de plus en plus importante du fait de modes de production de plus en plus capitalistes. Les pratiques de crédit mobilisant les réseaux sociaux proches deviennent insuffisantes pour subvenir à la demande de monnaie et au développement de certaines activités (Artis, 2008). L'accès au crédit est à cette époque très limité et conditionné par une épargne monétaire et des moyens matériels conséquents (Bachet, 2012). Les premiers prêteurs de l'époque sont craintifs et souffrent d'un déficit de confiance vis-à-vis de ces populations qu'ils méconnaissent. La décision de prêter se fait donc à l'aune des richesses matérielles possédées par l'emprunteur et non sur le projet que ce dernier compte développer.

De fait, seules les classes les plus aisées et notamment les propriétaires industriels investissant dans les moyens de production accèdent au crédit alors que les petits commerçants ou artisans ne disposant pas de ces garanties ne peuvent y prétendre. Les franges de la population les moins dotées financièrement sont donc exclues de ces relations de crédit malgré les besoins de financement qu'elles peuvent exprimer. Elles peuvent seulement gérer leur épargne via des Caisses d'Epargne car celles-ci n'octroient pas de prêts (Artis, 2013).

Des penseurs issus du socialisme utopique comme Buchez proposent un soutien étatique pour l'accès au crédit de cette classe ouvrière qui en est privée. Buchez demande à l'Etat en 1831, la création d'une « Caisse Générale du crédit public » dans le but de proposer un crédit gratuit, celle-ci s'exprimant par l'absence de taux d'intérêt sur le prêt octroyé (Artis, 2013).

Louis Blanc plaide également pour un crédit public à taux nul dans l'objectif de financer la production dans les ateliers sociaux.

Ces propositions resteront lettre morte auprès des pouvoirs publics et le mouvement associationniste réfléchit alors sur les moyens de favoriser l'offre de crédit à long terme et répondant à des besoins de financement spécifiques pour ses membres, en prônant notamment l'auto-organisation des entités productives collectives.

De 1848 à 1927 : D'une relation de crédit communautaire tentant de répondre à une contrainte de financement vers une relation de crédit institutionnalisée

La crise politique de 1848 est une date importante dans le développement des pratiques de finance solidaire. L'industrialisation croissante se caractérise par un progrès technique galopant, de nouveaux rapports de travail avec le recours au salariat et une augmentation de la taille des entreprises. L'intensification des modes de production capitalistes demande toujours plus de monnaie et la demande de crédit se fait de plus en plus forte (Artis, 2008).

Les petits commerçants et artisans, en perte d'autonomie et faisant face à un déficit de compétitivité vis-à-vis des industries naissantes sont contraints de se regrouper pour satisfaire collectivement leurs besoins de financement.

En 1863, un projet fondateur et préfigurant les futures banques coopératives émerge : la « Société de Crédit au travail » initiée par Jean Pierre Beluze. Le prospectus de l'époque mentionnait ce nouvel organisme comme étant une « *Société du Crédit solidaire* » en direction des associations et destinée à « *l'extinction du paupérisme et l'affranchissement de la misère pour les travailleurs et les honnêtes gens* ». Cette société devait être une « *Œuvre démocratique* », et devait avant tout « *fonctionner au bénéfice des travailleurs, des ouvriers et petits bourgeois* ». Comme le mentionne Chaïbi (2016), l'association beluzienne « *n'est pas conçue comme un instrument de lutte des classes en faveur du prolétariat, mais comme un moyen pour les ouvriers de s'affranchir du prolétariat et acquérir l'indépendance que possède la bourgeoisie* ».

Le projet de la Société de Crédit au travail est alors envisagé comme un projet émancipateur permettant de rendre une certaine autonomie financière à la classe ouvrière en s'appuyant sur le collectif.

La société de Crédit au travail est à la fois une « *Caisse d'épargne pour le travailleur, une Société de Crédit mutuel entre ses membres et une Banque de Crédit et d'Escompte pour les Sociétés coopératives* » (Chaïbi, 2016). L'objectif était de « *réunir les épargnes des travailleurs pour les prêter à d'autres travailleurs qui les fassent fructifier par le travail, l'économie et la prévoyance* ».

La volonté de Beluze pour sa « Société de Crédit au travail » est que celle-ci devienne une véritable banque pour les associations. Pour cela, un taux d'intérêt modéré est pratiqué, celui-ci étant identique à celui pratiqué par la Banque de France qui finançait les grandes entreprises de l'époque. Cela permettait alors aux groupements associatifs et aux petits emprunteurs d'avoir accès au crédit. De plus, l'organisation rémunérait les dépôts à hauteur de 3%, ce qui correspondait aux taux d'intérêts rémunérateurs pratiqués par les Caisses d'Epargne classiques, mais la société offrait l'avantage de pouvoir retirer son argent plus facilement que dans les Caisses d'Epargne. La Société de Crédit au Travail a eu un succès certain, au vu du nombre de sociétaires et de l'augmentation rapide de son capital.

Figure 2 : Évolution du nombre d'associés à la Société du Crédit au Travail, 1863-1868 (Chaibi, 2016)

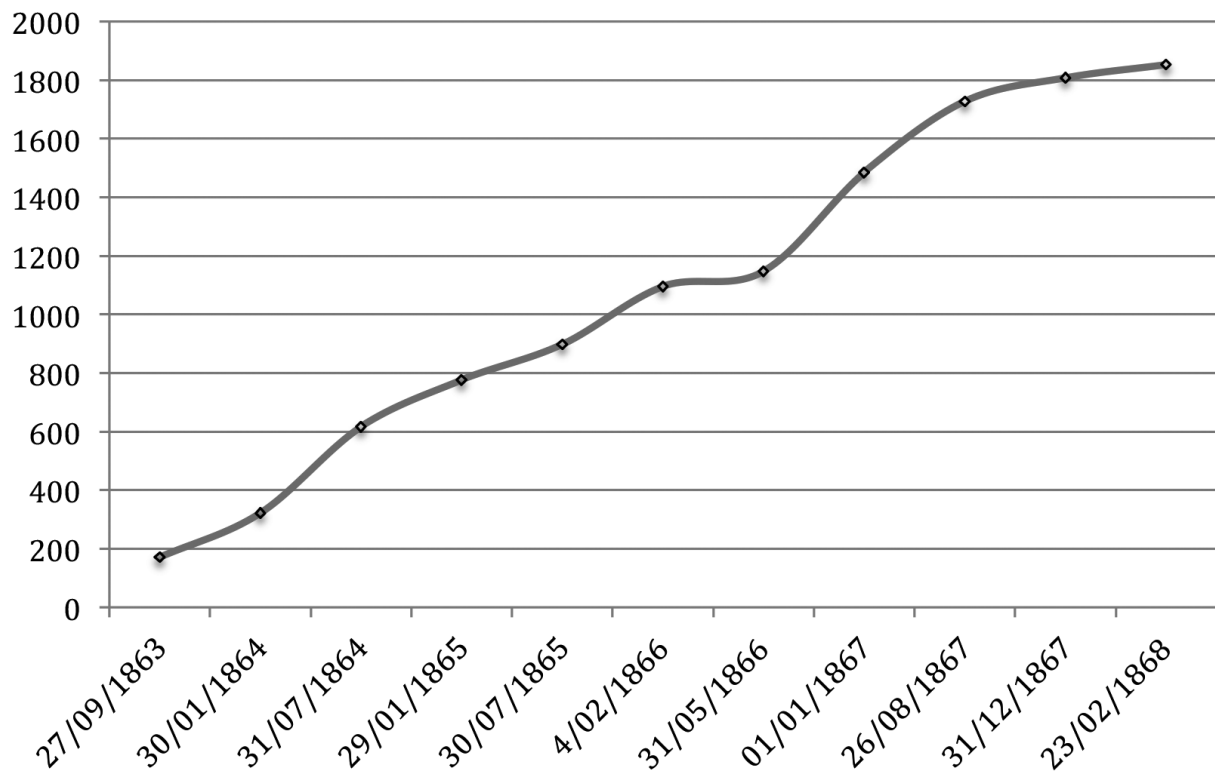
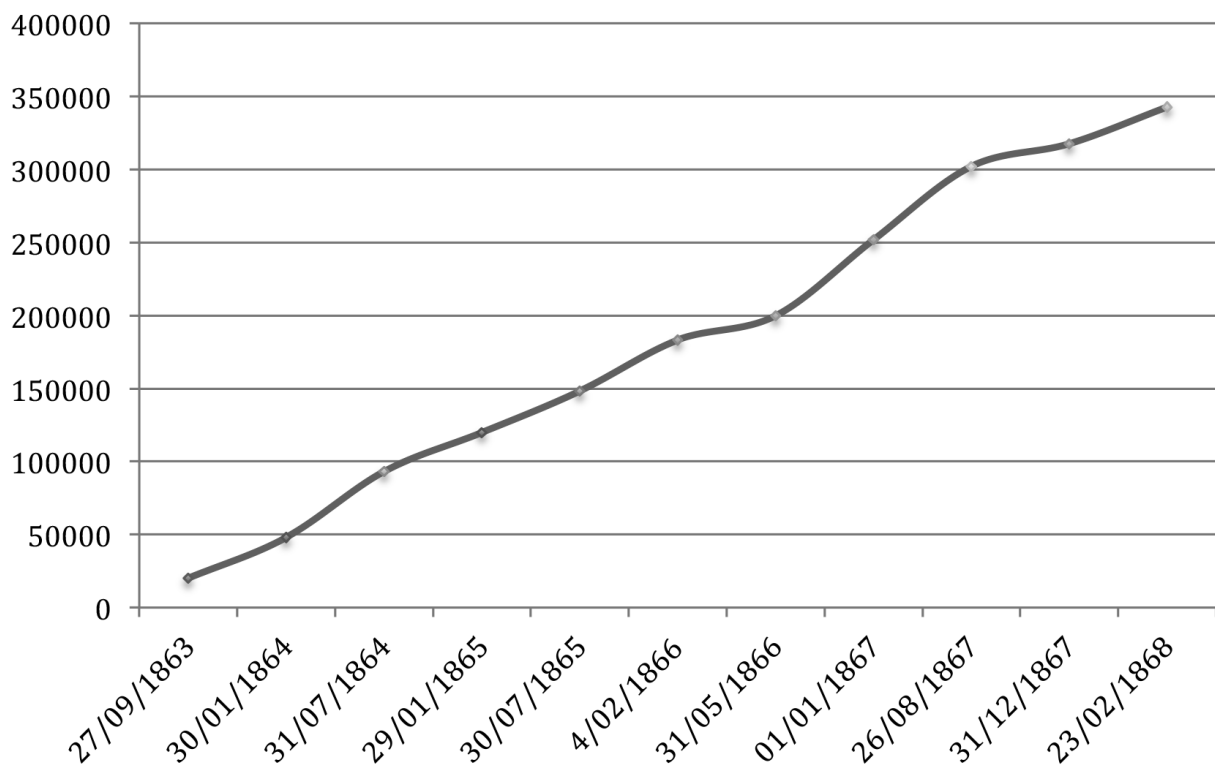


Figure 3 : Capital souscrit à la Société du Crédit au Travail, 1863-1868 (Chaibi, 2016)



La société, qui permettait de retirer des liquidités facilement, contribua grandement à familiariser les classes populaires de l'époque avec l'institution bancaire. En 1867, il est sorti plus de 5 millions de francs de la Caisse, avec un équilibre constant entre les entrées et les sorties. Ces facilités ont répondu à un besoin de liquidités importants de la part des marchands et petits commerçants de l'époque qui parvenaient difficilement à obtenir ces liquidités auprès de la Banque de France, celle-ci n'émettant pas de petites coupures. Malheureusement, un an plus tard, en 1868, la Société doit subitement clôturer l'activité. Des prêts accordés pour des montants beaucoup trop importants au regard du capital de la société auront eu raison de sa stabilité.

Une autre initiative intéressante s'est déroulée durant la même période outre Rhin avec l'expérience de Frédéric Guillaume Raiffeisen et les Caisses de Crédit Mutuel Agricole.

Ces caisses sont imaginées dès 1849 par Raiffeisen avec la création de l'Association charitable de Heddersdorf qui permet aux petits producteurs agricoles de bénéficier collectivement de prêts à bas taux, leur permettant d'acheter le bétail plutôt que le louer (Naszályi, 2010). C'est véritablement 10 ans plus tard que Raiffeisen va lancer la première caisse de Crédit Mutuel Agricole à Heddersdorf, celle-ci portant alors le nom « d'Association-caisse de prêts de Heddersdorf ».

Le principe est d'octroyer des prêts à des taux modérés et circonscrits à une zone géographique bien délimitée, afin de prévenir un développement trop capitalistique et incontrôlable. Les crédits ne sont pas conditionnés par une épargne préalable car celle-ci intervient après le processus de production et la vente des biens produits. Les associés de principe (il n'y a pas de capital social et aucun dividende n'est versé) sont solidaires de la caisse à travers les biens qu'ils possèdent. Ils ont donc tout intérêt à ce que la caisse soit pérenne et stable. La mise en œuvre de cette solidarité est inscrite dans les statuts de la caisse : *"Tous les membres s'engagent également, mais solidairement sur leur fortune à l'égard des obligations et garanties assumées par l'association"* (Naszályi, 2010). Le principe de mutualisation des risques est né.

Peu après, Raiffeisen prévoit de rémunérer les dépôts, ce qui permet d'accroître considérablement les encours placés au sein de ces caisses rurales. Une délégation régionale est créée en 1869 afin de gérer la compensation et la gestion des excédents de dépôts. Enfin, un échelon national est créé afin d'harmoniser le développement des caisses rurales à travers la solidarité entre épargnants et emprunteurs.

Les principes sous-tendant le fonctionnement de la Société de Crédit au Travail de Béluze et des Caisses rurales de crédit infusent encore aujourd'hui au sein de certaines initiatives de finance solidaire et peuvent être rattachées aux principes actuels de l'ESS.

En effet, ces initiatives sont caractérisées en premier lieu par une volonté de répondre à des besoins sociaux, en l'occurrence l'accès au crédit pour les plus démunis, afin que ces derniers puissent mener une activité productive et pallier les contraintes de financement du

marché bancaire. Aujourd'hui, les réseaux France Active et Initiative France endossent ce rôle de facilitateur de crédit bancaire, signe que certaines classes de la population restent exclues du crédit bancaire.

De plus, il faut souligner le caractère démocratique de ces deux initiatives, la mutualisation des risques reposant fondamentalement sur un sentiment de solidarité partagé entre les membres. Cela entraîne nécessairement une égalité des voix dans la prise de décision au sein de l'organisation à travers le principe : une personne égale une voix. Pour Philippe Naszályi, "*le principe démocratique est consubstantiel à la naissance des caisses locales chez F.G. Raiffesen*" (Naszályi, 2010).

La mutualisation des risques est encore d'actualité aujourd'hui car des organismes de financement, tel que le réseau France Active, interviennent exclusivement en complément d'un financement bancaire et un jeu de garantie bancaire réciproque se met en place entre les établissements bancaires et les organismes de financement solidaire pour prévenir le non-recouvrement du prêt.

De plus, ces relations de financements sont caractérisées par un circuit de l'épargne très court, parfois direct mais le plus souvent intermédiée par l'intervention d'une seule structure située entre l'épargnant et l'emprunteur. Les coûts sont alors limités et les relations de confiance sont intenses, et renforcées par la démocratie vivant au sein de ces structures.

Face à des problèmes d'accessibilité aux crédits pour les plus démunis, des initiatives solidaires se sont mises en place en s'appuyant sur des relations de confiance entre épargnants et investisseurs et permettant un accès à des ressources financières peu chères grâce à une épargne faiblement intermédiée. Ces initiatives ont connu un franc succès du fait de leur utilité sociale et de leur capacité à répondre de façon pratique aux besoins sociaux exprimés.

Nous verrons dans la partie suivante de quelle manière ces pratiques bancaires solidaires se sont progressivement institutionnalisées à travers une intervention étatique croissante.

2. Du principe coopératif aux dérives du modèle

En se référant à la typologie de Cuénoud (2014) et Artis (2009), les années 30 marquent l'entrée dans une nouvelle ère, celle de la relation administrée, durant laquelle l'Etat joue un rôle croissant dans la définition du champ de la finance solidaire et dans son développement. Nous nous intéresserons à ce phénomène d'institutionnalisation des banques coopératives du début du XX^{ème} jusqu'à la fin des Trente Glorieuses.

Le succès du modèle Raiffeisen à la fin du XIX^{ème} siècle en France

Le principe de banque coopérative de Raiffeisen s'est étendu progressivement en France à la fin du XIX^{ème} siècle suite à l'annexion de l'Alsace-Moselle par l'Allemagne en 1870. En 10 ans et avec un travail acharné de Martin Fassbender, un partisan des Caisses Raiffeisen, la

région compte près de 20 caisses rurales. En 1885, des caisses régionales se structurent en Haute et Basse Alsace ainsi qu'en Lorraine. Finalement, les Caisses Raiffeisen comptent 40 500 sociétaires appartenant à 389 caisses rurales.

Louis Durant se chargera de propager les idées de Raiffeisen sur le territoire rhônalpin. En 1893, il crée l'Union des caisses rurales et ouvrières françaises (Ucrof), et le développement de ces caisses est foudroyant. En 1896, on ne dénombre pas moins de 500 caisses, présentes notamment dans le Sud-Ouest, la Franche-Comté et la Savoie. Pour autant, un fonctionnement très communautaire tirant ses racines du catholicisme, « *la Caisse rurale est donc franchement et ouvertement catholique* », l'éloigne des principes coopératifs enchâssant les relations entre sociétaires (Gueslin, 1998). Ces caisses privées et excluantes tomberont sous le coup d'une révision de la loi sur l'exemption de la patente pour les coopératives. Dans le même temps, la puissance publique crée un cadre favorable pour le développement des Caisses de Crédit Agricole dont le mode de fonctionnement va fortement s'inspirer des caisses Raiffeisen (Gueslin, 1998).

L'influence étatique sur le développement des banques coopératives

Les pouvoirs publics vont plutôt favoriser le développement d'institutions de crédit à l'échelle nationale (Caisse nationale des Banques Populaires ou Caisse nationale du Crédit Agricole) sur lesquelles ils peuvent exercer leur influence. Les différentes Caisses Nationales mentionnées plus haut sont placées sous giron étatique dans les années 20.

Progressivement, l'Etat légifère afin de permettre le développement de ces banques coopératives. Celles-ci appartiennent à une troisième catégorie d'établissement bancaire : « les établissements à statut légal spécial », bien distincts des banques d'affaires et des banques de dépôts privés (Richez Battesti et Hector, 2012).

En 1917, une loi harmonise le fonctionnement des Banques Populaires et 3 ans plus tard, en 1920, un Office National du Crédit Agricole est créé.

La loi de 1917 encadre fortement le fonctionnement des banques coopératives, notamment au niveau de la composition de leur sociétariat, et l'acteur public va jusqu'à prendre en charge une partie des financements des banques coopératives afin de contrôler l'emploi de ses ressources, ce qui induit une spécialisation importante de leurs activités.

En effet, les banques coopératives ont des missions d'intérêt général : le Crédit Agricole devient par exemple la courroie de transmission de prêts bonifiés en direction des agriculteurs, dans un but de modernisation de l'appareil agricole national.

Le Crédit Coopératif deviendra quant à lui l'organisme financier par lequel les aides publiques destinées aux coopératives transiteront.

Les banques coopératives sont également soutenues par les pouvoirs publics au travers des privilèges fiscaux dont elles bénéficient, à savoir l'exemption du paiement de l'impôt sur les sociétés ou encore l'exemption de paiement de l'impôt sur les revenus des valeurs immobilières.

L'Etat encourage la déspecialisation des banques coopératives dès les années 50

La période post Seconde Guerre Mondiale est marquée par la reconstruction de l'économie, et le taux de croissance est alors soutenu jusque dans les années 70, ce sont les fameuses Trente Glorieuses. Les banques coopératives profitent de ces taux de croissance importants et des investissements massivement réalisés durant cette période. Elles financent le logement et contribuent également à alimenter les bourses des petits épargnants à travers des prêts à la consommation, encouragés par l'Etat (Bachet, 2012). Elles continuent de bénéficier des avantages historiques des banques coopératives, notamment l'exemption fiscale.

Parallèlement, l'Etat étend le champ de d'activité des banques coopératives, on parle alors de déspecialisation. Le Crédit Agricole peut dès 1950 octroyer des crédits de long terme et en 1959, il peut élargir sa clientèle n'étant plus cantonné au monde paysan.

L'Etat se désengage progressivement du financement des banques coopératives tout en maintenant leurs privilèges fiscaux. Les banques coopératives s'étendent et leur clientèle n'est plus spécifique.

La loi bancaire de 1984 puis celle de 1996 accentuent ce processus de déspecialisation et de décloisonnement des banques coopératives qui est complété par un processus de désintermédiation, ce sont les fameux « 3D » entérinant le modèle de la « banque universelle ».

L'objectif visé est de favoriser les conditions d'une concurrence entre les intermédiaires financiers dans un contexte de globalisation de la finance. De fait, les banques coopératives appartenant au champ bancaire en étant des acteurs d'importance (60% de la banque de détail et 60% des crédits accordés sont le fait des trois groupes coopératifs français) sont « contraintes » par le marché et la législation de faire évoluer leurs pratiques.

Il s'agit alors d'atteindre une taille suffisante en termes de fonds propres et de ressources car ce sont ces agrégats qui conditionnent le montant des prêts accordés, et donc l'activité de la banque. De fait, les modes d'intervention évoluent et la standardisation des procédures, nécessitée par l'évolution du secteur bancaire, domine la relation de financement personnalisée. L'étroitesse des relations qui pouvaient exister entre le personnel bancaire et l'épargnant/l'emprunteur n'est plus de mise. Un cloisonnement de plus en plus important se construit entre les employés des banques coopératives et ses sociétaires (Bachet, 2012).

La banalisation du modèle coopératif français

On parle alors de banalisation du fonctionnement des banques coopératives, tant leurs fonctionnements est semblable à celui des banques commerciales classiques composant le paysage bancaire français.

Pour Michel Abhervé (2015), l'évolution de la réglementation n'est pas le seul facteur explicatif de ce dévoiement des principes coopératifs. Il identifie 3 facteurs, dont l'évolution législative mentionnée un peu plus haut, mais il propose également 2 causes supplémentaires :

- La réplication des pratiques touche les procédures et les modalités de fonctionnement des banques (tendance à la croissance en volume des ressources et des emplois de la banque) ainsi que les dirigeants de ces banques coopératives. Ces derniers ont adopté des postures managériales identiques aux dirigeants des autres banques commerciales, en optant pour des niveaux de rémunérations proches. Ils sont le plus souvent issus de grandes écoles au sein desquelles la culture coopérative n'est guère présente.
- Abhervé pointe également une forme de responsabilité des sociétaires qui ne se sont pas suffisamment emparés des attributions qui étaient les leurs lorsque les dérives du modèle coopératif se faisaient de plus en plus prégnantes.

Aujourd'hui, les banques coopératives n'ont plus grand chose à voir avec les projets solidaires imaginés par Raiffeisen ou encore Beluze. Les banques coopératives contemporaines se sont désormais transformées en groupes coopératifs du fait de leur stratégie de croissance externe et l'extension de leur périmètre d'activité. Un groupe coopératif « *caractérise donc l'ensemble des établissements et des filiales, quel que soit leur statut juridique, contrôlé par le réseau coopératif* » (Richez Battesti et Hector, 2012). On constate alors un emboîtement des modèles juridiques bancaires - que l'on nomme plus communément « hybridation du modèle coopératif » - avec un groupe coopératif cohabitant et essayant de garder le contrôle sur des filiales montées en Société Anonyme, une forme juridique aux antipodes des principes coopératifs.

Cette hybridation du modèle coopératif ne passe pas seulement par ce phénomène de croissance externe mais est amplifiée par une extension des opérations réalisées avec des individus non-membres couplée à une minoration de l'importance de la participation des sociétaires à la gouvernance. Cette moindre participation des sociétaires à la gouvernance affecte profondément le principe de double qualité, pourtant principe originel des coopératives.

Ainsi, nous avons vu au travers de cette courte partie l'évolution quant à la nature du fonctionnement des banques coopératives, qui ont rapidement fait l'objet d'un intérêt particulier pour l'acteur public. On parle « d'institutionnalisation des banques coopératives » (Richez-Battesti et Hector, 2012) tant la structuration et le développement des banques coopératives est imputable à l'intervention étatique. L'Etat, au travers d'exemptions fiscales importantes et de lignes de financement directs, a pérennisé l'existence de ces banques puis s'en est progressivement désinvesti au cours des années 60.

Un peu plus tard, différentes lois bancaires (1984 et 1996) répondant aux sirènes du marché mondialisé vont contribuer à gommer les spécificités des banques coopératives. Celles-ci deviennent alors des établissements bancaires qui comme les établissements bancaires commerciaux, doivent grossir pour développer leurs activités. Les contraintes réglementaires pesant sur le secteur bancaire et la nécessité de grossir « *devient une source de blocage pour la pratique régulière de la finance solidaire* » (Bachet, 2012). Les spécificités des banques

coopératives disparaissent en même temps que leur taille s'accroît, et les injonctions réglementaires de l'époque induisent l'adoption de pratiques concurrentielles.

Aujourd'hui plus que jamais, les banques coopératives doivent renouer avec le sociétariat qui fonde leur originalité mais aussi et surtout, des pratiques bancaires solidaires afin d'accompagner le développement de l'économie sociale et solidaire et de favoriser les projets portés par les publics les plus marginalisés.

Les banques coopératives s'insèrent aujourd'hui dans un environnement hostile car fortement concurrentiel qui laisse peu de marges de manœuvre pour l'expression de la solidarité dans les relations bancaires.

Les dérives du modèle coopératif sont à la fois imputables à l'intervention croissante de la puissance publique qui a contribué à reléguer au second plan les spécificités du modèle coopératif mais ces dérives sont également la résultante d'un dysfonctionnement important du secteur bancaire depuis que celui-ci accorde une importance majeure à la rentabilité à court terme des capitaux.

La troisième partie fera donc l'objet des dérives de la financiarisation extrême de l'économie et de la nécessité à revenir aux fondamentaux d'une finance plus humaine et responsable, incarnée par la finance solidaire.

3. Les dérives de la financiarisation excessive de l'économie ou la nécessité de revenir aux fondamentaux de la finance à travers des relations financières arborant davantage d'humanité

Cette partie a pour objectif d'explicitier succinctement le fonctionnement du système financier actuel en pointant ses dérives et le danger que ce secteur, devenu au fil des années de plus en plus instable, peut représenter pour l'économie mondiale et par là, pour la société.

Après avoir mis en avant les différentes phases de déréglementation financière ayant eu cours sur le siècle dernier et s'étant accélérée durant les Trente Glorieuses, nous exploiterons une corrélation intéressante pour notre étude : les crises financières alimentent les inégalités sociales. Cela nous permettra de tirer des conclusions sur le fonctionnement actuel du système financier, destructeur et inégalitaire, et la nécessité dans un contexte social et environnemental à bout de souffle, de revenir à plus de simplicité dans les relations financières.

Contrôler le secteur financier : un enjeu qui perdure à travers les âges

La nécessité de contrôler les activités financières pouvaient déjà se poser au 17^{ème} siècle. A cette époque, des investisseurs projetaient une croissance infinie de la valeur de la Semper Augustus, le bulbe de tulipe le plus rare de l'époque et estimé à 10 000 guilders en 1637, au plus fort de la spéculation (10 000 guilders est l'équivalent de 102 000€ aujourd'hui).

La valeur de ce bulbe, dont seulement douze du genre avaient été répertoriés, était bien évidemment bien trop importante au regard de la rareté du bien et de son utilité (si tant est que,

comme il est traditionnellement d'usage en économie, nous prenons en compte ces caractères pour estimer la valeur d'un bien). Le marché s'effondre lorsqu'une prise de conscience généralisée sur l'absurdité du système intervient. Les spéculateurs achètent des contrats à des prix exorbitants pour des tulipes qui n'existent pas encore. Les prix des contrats s'effondrent et les acheteurs désertent la place. Les spéculateurs perdent l'argent investi et les autorités hollandaises n'interviennent pas pour régler les différends entre les contractants (Chavagneux, 2011).

La régulation de la finance est un enjeu de tout temps, car les premières crises financières importantes sont loin d'être contemporaines et peuvent engendrer des problèmes d'importance sur l'économie réel.

Christian Chavagneux dans son ouvrage intitulé « Une brève histoire des crises financières » (2011) revient sur un certain nombre de crises financières et nous explique les mécanismes sous tendant la survenance de celles-ci. Il identifie quelques causes communes qui ont pu déclencher la crise des tulipes aux Pays Bas au 17^{ème} siècle jusqu'à la crise des subprimes en 2008.

Cette courte introduction nous permet de rappeler que la finance doit et a toujours dû faire l'objet de réglementation et de contrôle de la part des régulateurs. Nous verrons juste après les différentes phases de déréglementation de la finance depuis le début du 20^{ème} siècle jusqu'à la crise de 2008. Ce détour historique nous sera utile pour affirmer la nécessité d'un retour à une relation bancaire simplifiée et dénuée de complexités, ou la notion d'intérêt général prime sur celle d'intérêt privé et ou l'économie réelle est jugée plus importante que l'économie spéculative.

Les différentes phases de déréglementation depuis les années 50

Selon Chavagneux (2011), on peut estimer que les années 1950 marquent un tournant dans la mondialisation financière, avec la création du « marché des eurodollars », « *des dollars déposés et prêtés en dehors des Etats Unis* » (Chavagneux, 2011). Les profits issus de la croissance économique importante des Trente Glorieuses trouvent des rendements plus qu'intéressants sur la place boursière londonienne. C'est le premier jalon de la finance offshore contemporaine, qui se caractérise par une absence de contrôle public et de transparence concernant ces flux de capitaux internationaux. La croissance de ce marché des eurodollars est importante car cela permet d'absorber les profits non réinvestis dans l'activité productive, celle-ci générant des rendements moins importants que le marché des euro-dollars. Le marché des eurodollars est également utilisé par les grands groupes américains comme placement de trésorerie, ces ressources étant valorisées comme ligne de prêt.

En 1971, Nixon le président américain de l'époque, sonne la fin du régime de change fixe instauré après la guerre en décidant de dévaluer le cours du dollar. Cela sonne également l'ouverture d'un marché des taux de change mondiaux sur lequel les devises nationales

s'échangent en suivant la loi de l'offre et la demande, créant alors une forte instabilité des cours internationaux (Bachet, 2012). Ce marché des devises s'est considérablement étoffé, avec une multiplication par 200 des montants échangés quotidiennement entre 1970 et les années 2000. Aujourd'hui, plus de 2000 milliards de dollars sont échangés quotidiennement sur ce marché financier.

Ces mouvements de dérèglementation se poursuivent dans les années 80 et accompagnent des financiers avides de rendements toujours plus importants. Devant l'effondrement des théories keynésianistes, les idées néolibérales tendent à occuper une place majeure dans le débat public, avec ses partisans affichés tels que Margaret Thatcher au Royaume Uni et Ronald Reagan aux Etats Unis. Ils prônent une moindre intervention étatique et l'auto-régulation des marchés. De fait, des réformes libérales plus affirmées sont entreprises durant les années 80 dans les pays anglo-saxons et s'étendent au début des années 90 dans les pays les plus développés, en Europe notamment.

Ce mouvement de libéralisation est concomitant avec le financement des dettes publiques sur les marchés financiers. On parle alors de marché obligataire, sur lesquels s'échangent des titres de dettes publiques, offrant des rendements plus ou moins importants selon la situation économique des pays. La finance prend de plus en plus de distance avec la réalité de l'économie et favorise l'instabilité des marchés.

L'apparition des produits financiers dérivés et un marché de plus en plus instable

Les marchés financiers internationaux deviennent alors de plus en plus difficiles à appréhender. Leur fonctionnement est fortement imprévisible pour des individus non aguerris et il devient risqué d'investir sur ces marchés. Pour pallier ce problème, des « *petits génies de la finance* » (Chavagneux, 2011) trouvent la bonne idée d'inventer des assurances permettant de se prémunir contre une diminution de la valeur de l'actif possédé : les fameux produits dérivés. Ils permettent de fixer le prix d'un bien au moment de la contraction du contrat jusqu'à une date déterminée entre les 2 parties. Ces produits dérivés sont élaborés dès 1972 et avec l'ouverture de l'International Money Market à Chicago (Bachet, 2012).

Plus tard, au début des années 90, on voit de nouveaux types de produits dérivés apparaître sur le marché : les CDO pour Collateral Debts Obligations. Ils offrent aux investisseurs une garantie sur le remboursement de leur placement à travers une agglomération de produits financiers et notamment des titres immobiliers. Ces amalgames de produits financiers étaient vendus grâce au procédé de titrisation, permettant de transformer n'importe quel ensemble de produits financiers en un agrégat financier échangeable sur le marché. Les investisseurs et de plus en plus de particuliers, encouragés par des pouvoirs publics englués dans un contexte de stagnation économique, ont investi dans ce type de produits financiers qui offraient des rendements importants.

Ce sont ce genre de produits financiers qui ont déclenché la crise financière de 2008. Ces innovations financières et un contexte public favorisant la bancarisation de masse de personnes peu solvables afin de relancer l'économie induisent un accroissement des volumes de crédit accordés. Les courtiers accordent généreusement des crédits immobiliers dont ils ne supportent finalement pas le risque et les banques titrisent massivement ces crédits immobiliers afin de les replacer sur les marchés financiers. Les agences de notation entrent dans la boucle en omettant la vraie nature du risque de ces produits tritisés. Finalement, on ne sait pas quels sont les produits financiers risqués, et on ne sait plus qui supporte le risque. Une hausse brutale des taux d'intérêt en 2006 impacte fortement les taux d'intérêts variables des néo-propriétaires immobiliers, mettant à mal de nombreux ménages qui se retrouvent alors en défaut de paiement, ce qui provoqua *in fine*, un effondrement du marché de l'immobilier du fait de la masse de crédits immobiliers accordés.

Le procédé de titrisation, qui ne sert pas l'économie réelle mais permet au contraire la spéculation en offrant des rendements fictifs importants, couplés à un « laisser-faire » de la part de la puissance étatique auront provoqués une crise économique et sociale mondialisée.

Les risques d'une financiarisation excessive de l'économie avaient déjà été pointés dans les années 80 par la BRI (Banques des Règlements Internationaux, considérés comme la Banque centrale des Banques centrales), lors du plein essor des innovations financières outre Atlantique (Chavagneux, 2011).

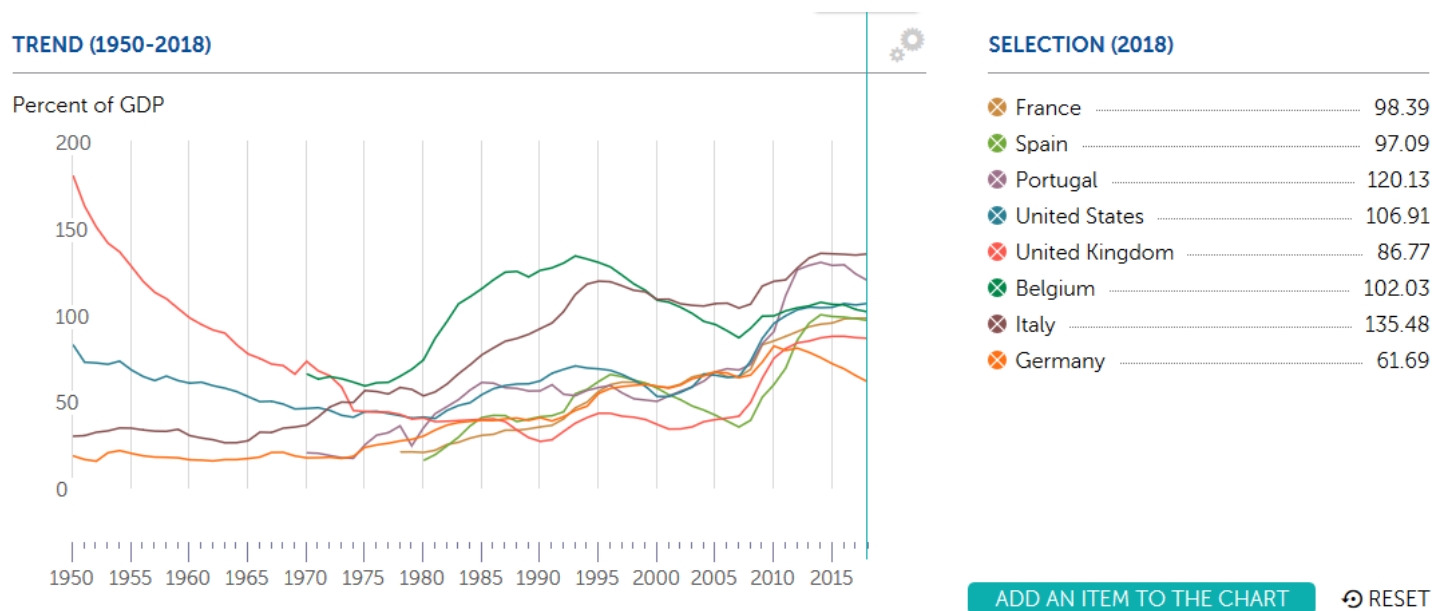
Les Etats n'ont pas tenus compte de ces mises en garde et ont une part de responsabilité du fait des largesses réglementaires qu'ils ont laissé au secteur financier.

Pour Chavagneux, le contournement des règles de la part des établissements bancaires et la sous-estimation des risques, dans un but d'accroissement de la rentabilité des actifs financiers et d'augmentation des profits, conduisent à une forte instabilité du système financier.

Cette politique du « laisser-faire » aura coûté cher aux Etats Unis, ainsi que tous les états développés hébergeant des activités financières importantes pour leur économie. Au total, 1360 milliards de dollars d'argent public auront servi à renflouer les banques pour maintenir l'économie mondiale à flot (Bachet, 2012).

En contrepartie, les dettes publiques se seront considérablement accrues depuis 2008 : la plupart des pays développés ont vu le niveau de la dette publique doublé en 10 ans comme nous le montre le graphique ci-dessous, avec un montant de dette publique souvent équivalent voire supérieur au PIB annuel des pays concernés.

Figure 4 : Evolution des dettes publiques (% du PIB) entre 1950 et 2018 pour 8 pays européens et les Etats Unis (FMI, 2020)



Comme on a pu le voir dans ce court exposé historique, le secteur financier a souvent su s'arroger des contraintes réglementaires pesant sur lui en exploitant les interstices de lois déjà très laxistes.

En contournant les réglementations nationales et internationales, les établissements financiers ont su créer des produits toujours plus rentables et sophistiqués, souvent très éloignés de l'économie réelle. En effet, Bachet (2012) nous apprend que les activités de marché représentent 54% en moyenne de l'actif des grandes banques actuelles, l'activité de crédit n'en représentant que 36%. Ces chiffres marquant nous montrent bien que celles-ci se détournent de leur métier principal, l'activité de banque de dépôt consistant avant tout à récolter de l'épargne et à la redistribuer à un individu ou une entreprise formulant des besoins de financement.

Cette financiarisation de l'économie animée par des acteurs exigeant d'une rentabilité des capitaux à court terme toujours plus importante, n'est souhaitable ni économiquement, ni socialement et encore moins écologiquement.

Cet essor de l'économie financière, en plus d'être générateur d'instabilités, ne profite qu'à très peu d'individus et contribue fortement à l'accroissement des inégalités sociales. Cette relation a été mise en exergue par un certain nombre d'économistes dont Thomas Piketty et Emmanuel Saez.

Une corrélation avérée entre l'accroissement des inégalités sociales et la survenance de crises financières

De nombreux économistes se sont attachés à mettre en lumière ce lien de cause à effet entre les inégalités sociales et l'apparition de crises financières. Il apparaît que les 2 crises financières ayant eu les répercussions les plus importantes sur l'économie mondiale (1929 et 2008) se sont vues précédées par une escalade sans précédent des inégalités économiques.

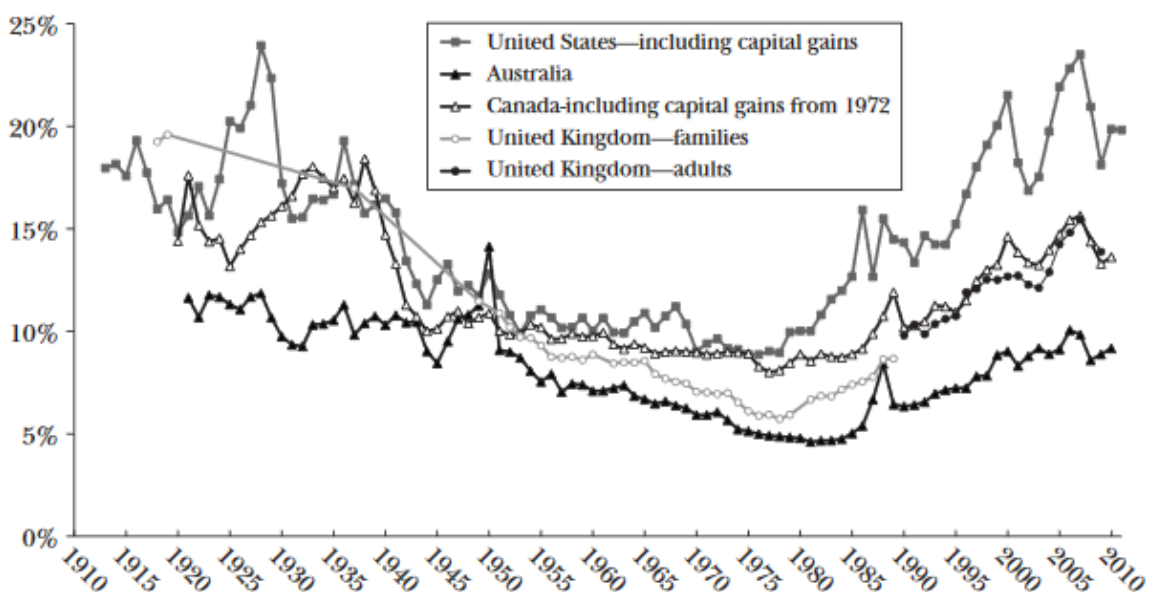
Le graphique ci-dessous présentent l'évolution des salaires des 1% les plus riches aux Etats Unis et en Royaume Unis sur une période allant de 1910 à 2010 :

Figure 5 : Evolution des salaires les plus élevés (1% des plus riches) dans différents pays entre 1910 et 2010 (Piketty, 2013)

Figure 2

The Evolution of the Shares of the Top 1 Percent in Different Countries

A: Top 1 Percent Income Shares in English-speaking Countries (U-Shape)



Pour autant, y a-t-il un lien de cause à effet existant entre ces 2 variables ?

Wisman et Baker répondent à cette question par l'affirmative : les inégalités économiques sont une cause directe et éminemment déterminante de l'instabilité financière, et ce pour 3 raisons :

- En premier lieu, les « riches » donnent le « la » en matière de placements financiers. Les « moins riches » suivront les « riches » dans leur stratégie de placement, ce qui amplifient les mouvements liés aux stratégies de ces derniers et est susceptible d'aggraver les crises.
- Les deux chercheurs avancent un second argument : lorsque les « riches » s'enrichissent encore plus, les catégories d'en dessous vont tenter, elles aussi, de devenir plus riches

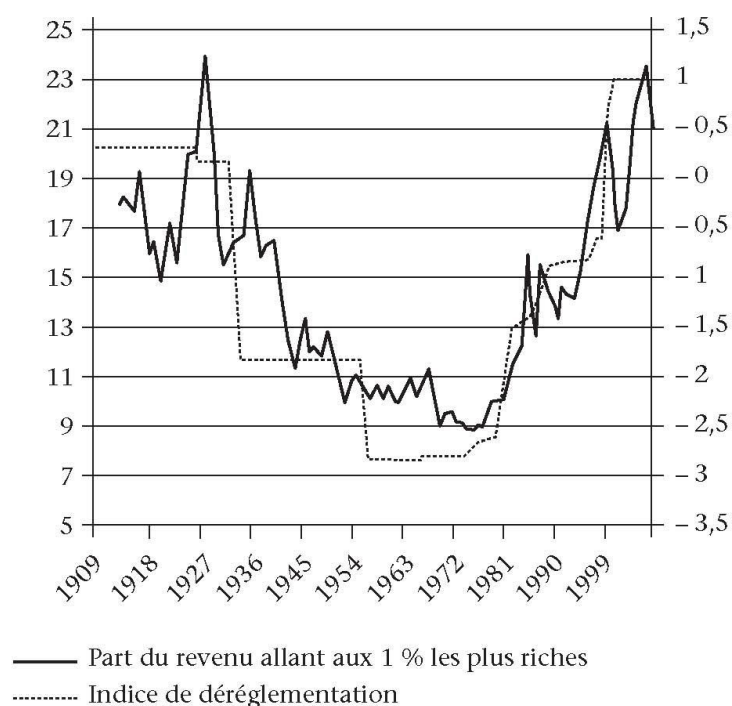
pour ne pas être déclassées socialement. Pour cela, elles vont consommer plus, travailler plus et augmenter leur taux d'endettement.

Pour autant, ces facteurs explicatifs ne sont pas vraiment satisfaisants pour expliquer le déclenchement d'une crise financière, et la crise de 2008 a eu pour facteur déterminant l'augmentation des produits financiers innovants et non contrôlés, avec une bulle de crédit qui gonflait et alimentait la spéculation. Ainsi, un 3^{ème} critère est primordial et vient compléter les critères précédents :

- L'influence politique des « riches » serait déterminante dans le déclenchement des crises. En accroissant leurs richesses, les individus les plus dotés économiquement n'augmentent pas seulement leur pouvoir économique mais aussi et surtout leur pouvoir idéologique, qu'ils tacheront de mettre au service de leurs intérêts. Il y'a une relation très forte entre la dérégulation financière et l'accroissement des inégalités (voir le graphique ci-après). Les « riches » demandent en effet des rendements plus élevés pour leurs placements, ce qui exige des innovations financières, une taxation plus laxiste et une idéologie en faveur de la déréglementation leur permettant de garder leurs privilèges économiques (Chavagneux, 2011).

Ce graphique corrobore parfaitement les propos de Baker et Wisman et démontre une corrélation spectaculaire entre d'un côté l'évolution du revenu des plus dotés économiquement (les 1%) et de l'autre, l'indice de déréglementation financière épousant étroitement la première courbe. Les individus les plus riches économiquement ont également un pouvoir de pression important leur permettant d'orienter les législations en direction de leurs intérêts propres et privés, qui coïncident rarement avec l'intérêt général.

Figure 6 : L'influence des individus disposant des revenus les plus élevés sur la déréglementation financière (Chavagneux, 2013)



De fait, les individus les mieux dotés économiquement sont en mesure de pérenniser leur capital financier en usant de leur capital social et politique, ce qui contribue à creuser les inégalités économiques et sociales entre ce groupe ultra minoritaire et le reste de la population.

Les économistes jouent également un rôle important dans les dérives de l'économie contemporaine et l'extrême financiarisation la caractérisant. La prétendue « sciences économiques » est un cadre intellectuel confortable permettant de justifier, au travers de l'efficacité des marchés, l'innocuité des innovations financières et la déréglementation des marchés financiers. Les gouvernants n'étant pas économistes, ils se fient à ces derniers pour guider leurs décisions, et les économistes ont contribué à conforter intellectuellement la libéralisation à marche forcée des places financières. Cela a plus à voir avec l'idéologie qu'avec la science nous assure Maurice Allais avec ses propos sur la « science économique » :

« A toutes les époques de l'histoire, le succès des doctrines économiques a été assuré, non par leur valeur intrinsèque, mais par la puissance des intérêts et des sentiments auxquels elles paraissent favorables [...] La science économique, comme toutes les sciences, n'échappent pas au dogmatisme, mais le dogmatisme est ici considérablement renforcé par la puissance des intérêts et des idéologies » (Allais, 1968)

Le système financier actuel ne finance plus les activités productives comme cela pouvait être le cas au début du 19^{ème} siècle et l'apparition des premières formes de financement intermédiés. Aujourd'hui, l'immense majorité des transactions effectuées se passent sur les marchés financiers et ne servent plus l'économie réelle. Le système financier exige une rentabilité à court terme importante des capitaux investis et pour cela, des innovations financières voient le jour mais elles sont fortement génératrices d'instabilité.

Or, les banques portent, de par leur importance, un risque systémique pour l'économie mondiale. La faillite de Lehman Brothers en 2008 a eu et a toujours des conséquences désastreuses sur le monde économique et financier, des mondes qui touchent bien évidemment l'économie réelle comme peuvent en témoigner l'augmentation des taux de chômage ou l'explosion de la pauvreté dans les pays les plus touchés.

De plus, de nombreux économistes se sont attachés à montrer un lien de cause à effet entre l'augmentation des inégalités économiques et sociales et l'apparition de crises financières. Les individus les plus riches souhaitent pérenniser leur capital économique et usent pour cela de leur pouvoir politique pour influencer décideurs et investisseurs afin qu'ils servent leurs intérêts. Cela contribue à générer toujours plus d'instabilité sur les marchés financiers.

En réaction à cette croissance du système financier mais également dans un contexte de chômage de masse et de récession économique, des individus se retrouvent exclus des financements bancaires (Artis, 2013). De nombreux individus comprennent la nocivité du fonctionnement du secteur financier et souhaitent s'en détourner, en revenant à des relations financières personnalisées et reposant sur des liens de proximité, de solidarité.

Nous verrons dans la partie suivante l'essor de cette finance « alternative » puis son évolution vers la finance solidaire. Nous essaierons de comprendre les caractéristiques de ces deux pans d'une finance plus humaine.

4. Comment la finance solidaire contemporaine s'est structurée et quel visage a-t-elle adoptée ? Bref retour sur l'émergence de la finance alternative et caractérisations du glissement de ce champ vers la finance solidaire

La finance solidaire ou les finances solidaires comme aime à dire un certain nombre d'auteurs spécialisés – tant ce secteur est hétérogène et peut être analysée avec des approches différentes et complémentaires (approche par les publics, approche par l'hybridation des ressources, approche par les solidarités etc) – s'est fortement développée dans les années 80.

Pour cette quatrième et dernière partie du premier chapitre, nous analyserons les facteurs explicatifs de l'émergence de la finance alternative à la fin du siècle dernier puis nous interrogerons ses spécificités. Nous étudierons ensuite le glissement de la finance alternative vers la finance solidaire et nous tenterons d'en dégager les causes.

La finance solidaire : deux écoles de pensée complémentaires mettant en exergue la complexité du champ

Les finances solidaires donc, peuvent être regroupées en deux écoles de pensée (Glémain et Taupin, 2007) : d'un côté, nous avons les tenants d'une finance solidaire luttant contre l'exclusion de certains individus aux services bancaires, et de l'autre côté, nous avons les partisans d'une finance solidaire qui, en réaction au contexte (financiarisation de l'économie et décrochage avec l'économie réelle, chômage de masse, augmentation des inégalités), vont s'approprier de façon citoyenne des outils de financement qu'ils auront eux-mêmes créés et dont ils auront définis les modalités d'usage. La première école pourrait s'apparenter à un « palliatif » aux dérives du système financier actuel, en tentant d'en altérer les effets indésirables, alors que la deuxième école s'affirme en rupture avec le fonctionnement du système financier et prône plutôt un changement de paradigme.

L'émergence de la finance alternative : un environnement économique et social dégradé et l'apparition d'un creux bancaire

La finance alternative, est alternative car elle se veut disruptive en rapport à la finance classique. Historiquement, les premières initiatives de finance alternative sont le produit de collectifs de citoyens avec les CIGALES (clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne) en 1983, la société de capital-risque Guarrigue et Habitat et Humanisme

en 1985 ou encore la Nef, contrainte par un contexte législatif en évolution de demander un agrément bancaire qu'elle a obtenu en 1988 (Taupin et Glémain, 2007).

Ces initiatives sont donc issues d'un contexte particulier, la fin des Trente Glorieuses, se caractérisant par des problématiques économiques et sociales d'importance auxquelles les pouvoirs publics n'étaient pas en capacité de répondre : une stagnation économique et un contexte de chômage de masse, couplés à une augmentation des inégalités.

Le secteur bancaire connaît dans le même temps de profondes mutations institutionnelles et législatives (Artis, 2013). La loi bancaire de 1984, nécessitée pour rentrer en conformité avec la réglementation européenne, applique une définition homogénéisée de la banque comme établissement de crédit et délimite son champ d'intervention à la fois au travers de son métier ainsi que de son champ d'activité. Ce traitement unique conduit donc des banques marquées par des fonctionnements très différents (banques coopératives versus banques commerciales) à adopter des pratiques et des méthodes similaires dans la relation d'intermédiation bancaire.

Les banques sont contrôlées sur des ratios relatifs à la détention de fonds propres et les engagements de leurs crédits. Cela limite leur activité vers les secteurs les plus risqués, que sont les créations ou reprises d'entreprises, le financement de secteur moins rentables tels que l'économie sociale et solidaire ou encore l'octroi de crédit aux ménages modestes.

Certaines pratiques bancaires « *s'industrialisent* » (Artis, 2013) tel que le crédit à la consommation, alors que le financement d'entreprises devient une demande particulière nécessitant un accompagnement sur mesure de la part du chargé de clientèle qui doit y consacrer plus de temps.

Les critères de sélection sont donc élaborés afin d'optimiser le temps de travail des employés bancaires. Le focus est fait sur des éléments économiques et marchands, objectivés par des ratios financiers standardisés aujourd'hui entendu comme des pratiques de « scoring ». Ce procédé permet d'attribuer une note à l'emprunteur en fonction de critères économiques et financiers, afin d'aider à la prise de décision du chargé de mission concernant le montant du prêt, le taux d'intérêt pratiqué, ou encore les cautions demandées.

Les interactions entre les emprunteurs désirant lancer leur activité productive et les employés bancaires se font de plus en plus restreintes. Or, ces relations de service sont au cœur de l'activité d'intermédiation bancaire : les interactions sur le temps long et la multiplication des échanges entre les parties permettent de stabiliser la relation, en l'insérant dans un champ non marchand et non économique, et participent à chasser l'incertitude et les asymétries d'informations entre le banquier et l'emprunteur. La confiance est au cœur du processus et permet de cimenter cette relation bancaire, une relation qui est avant tout, éminemment sociale.

Aujourd'hui, les relations de service au sein des banques ne sont plus aussi tenues et les pratiques de « scoring » qui permettent d'évincer l'individu de la décision de financement au profit de critères économiques et financiers objectivés et standardisés ont pris le pas.

De par la rigidité des critères de sélection, bon nombre d'individus se retrouvent privés de financement. On parle alors de « creux bancaire » (Guérin et Vallat, 2000) pour caractériser l'inaccessibilité du crédit bancaire dont certains individus sont victimes.

La finance alternative s'est donc bâtie en réaction à ces exclusions bancaires, générées à la fois par un contexte économique fortement dégradée (chômage de masse et récession économique, augmentation des inégalités et essor de l'économie financiarisée) et par les modifications institutionnelles et réglementaires du secteur financier.

La finance alternative : une même finalité mais différents chemins pour y parvenir

Les pionniers de la finance alternative mentionnés plus haut (CIGALES, La Nef, Guarrigue ou encore Habitat et Humanisme...) apparaissent au début des années 80 et, malgré la diversité des champs d'appartenance, ont une volonté partagée : lutter contre les effets néfastes du capitalisme de la fin du siècle en prônant une autre forme de finance : une finance alternative promouvant les circuits courts entre épargnants et emprunteurs avec une rémunération du capital faible voire nulle et gardant en ligne de mire la création d'entreprises « *locales et non capitalistes en lien avec la sphère réelle* » (Artis, 2013).

« A la gestion purement financière de l'épargne, ils opposaient une gestion alternative et locale de façon à maîtriser pleinement son affectation » (Taupin et Glémain, 2007).

Malgré une finalité partagée, les moyens d'y accéder divergent.

Les statuts juridiques adoptés sont hétérogènes (association, coopératives...), les objectifs varient selon les structures (développement de l'économie dans les « Pays du Sud », lutte contre les exclusions, financement d'activité appartenant à une philosophie particulière...) et les modalités et formes d'intervention sont elles aussi très différentes (micro-crédit, garantie ou prêt...).

Le fonctionnement de ces structures est essentiellement assuré par des ressources issues de la réciprocité : ressources financières des membres pour générer les encours nécessaires à l'activité, bénévolat actif de ses membres dans la conduite opérationnel des projets.

L'épargne de proximité est centrale et les circuits courts de financements, c'est-à-dire, une relation avec très peu si ce n'est aucun intermédiaire entre l'épargnant et le prêteur, sont fondamentaux dans le champ de la finance alternative.

Par exemple, les CIGALES se chargent de mettre en commun l'épargne de leurs membres, ces mêmes membres choisissant ensuite collectivement les projets dans lesquels ils

souhaitent investir l'épargne du groupe. Ces relations vont bien évidemment au-delà de la simple relation de financement, et une réelle relation sociale s'instaure entre les cigaliers et les porteurs de projet financés. Ces derniers sont accompagnés tout au long du développement de leur projet et le lien avec les cigaliers existe même bien après le remboursement des parts qui ont été souscrites pendant le financement de la structure.

On retrouve là des similitudes marquées avec les relations bancaires qui pouvaient exister au début du 19^{ème} siècle : épargnants et emprunteurs sont rapprochés par des proximités géographiques, sociales et souvent politiques permettant la pérennisation de relations basées sur la confiance et alimentées par des rapports sociaux réguliers. Les citoyens sont de nouveau impliqués dans l'économie et le politique et choisissent les projets qu'ils veulent voir advenir pour demain et par là, la société dans laquelle ils souhaitent vivre et évoluer. Ces modes de fonctionnement participent à une réelle « *solidarité démocratique* », définit par Laville (2003) comme une « *réciprocité volontaire unissant des citoyens libres et égaux en droit, contrastant avec la charité et la philanthropie* ».

L'hybridation des ressources, la proximité sociale entre les différents protagonistes, l'égalité dans les rapports, la volonté de s'ancrer dans l'économie réelle en finançant des activités d'intérêt social ou environnemental permettent de rattacher la finance alternative au champ de l'économie sociale (Laville, 2003). Pour autant, ces initiatives profondément citoyennes marquées par le désir de se ressaisir de la chose économique et de la chose politique vont rapidement changer de nature.

Un Etat de plus en plus présent induisant un changement de paradigme : l'apparition de la finance solidaire

A la fin des années 80, de nouveaux organismes de financement et d'accompagnement sont créés par l'acteur public (dont France Active, par exemple). D'autres acteurs de la finance alternative expriment la nécessité d'être soutenus par l'Etat afin de poursuivre leur mission d'intérêt général.

L'Etat, volontaire, va soutenir ces initiatives de finance alternative mais cela marque une certaine discontinuité dans le champ de la finance alternative.

Cela n'est pas sans nous rappeler l'ingérence de plus en plus marquée de la puissance publique auprès des banques coopératives à la fin du 19^{ème} siècle – début 20^{ème} dans l'objectif de structurer les réseaux bancaires français.

Ces structures nouvellement créées entretiennent alors des rapports nouveaux avec l'Etat et le marché, et n'hésitent pas à s'appuyer sur ces institutions afin de se développer. La philosophie qui émanait des projets citoyens originels de la finance alternative se dilue progressivement du fait de ces interactions répétées avec le marché et l'Etat.

Les objectifs de ces organismes de finance solidaire ne sont plus tellement de s'émanciper du fonctionnement bancaire traditionnel mais plutôt de pallier les dysfonctionnements que celui-ci participe à générer, notamment le creux bancaire.

L'apparition de nouvelles structures se rattachant au champ de la finance solidaire

Ainsi, plus souvent issues d'impulsion étatique et d'entreprises privées que d'impulsions citoyennes comme cela était le cas pour l'émergence de la finance alternative, de nouvelles structures appartenant à ce nouveau champ qu'est la finance solidaire apparaissent :

- ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) créée en 1989 par Maria Nowak et qui a pour objectif de financer les TPE (Très Petites Entreprises) par des individus exclus des services financiers au travers du micro-crédit. L'ADIE s'est structurée en s'appuyant étroitement sur les établissements bancaires pour mener son activité de micro-crédit. Les banques participent à la fois au financement de l'ADIE et à son fonctionnement au travers des lignes d'encours dédiés (Site de l'Adie : <https://www.adie.org/>)
- France Active est créée en 1987 sous le statut juridique de la fondation, par une multitude d'acteurs privés et publics (le Crédit Coopératif, la Caisse des Dépôts et Consignations, le CCFD et la Fondation de France, le Secours Catholique...). Son objectif est alors de réinsérer les chômeurs de longue durée au travers de l'entrepreneuriat et du développement d'entreprises avec une appétence particulière pour le développement de l'économie locale (Sautter, 2018).

Ces nouveaux acteurs agissent donc en faveur de l'accès aux financements pour des publics marginalisés dans l'objectif de les réinsérer professionnellement, notamment au travers de la création d'entreprises. La dimension politique de ces organisations est moins affirmée et la place laissée aux citoyens dans le fonctionnement et la gestion de l'organisme n'est plus aussi prépondérante. Ainsi, les promoteurs de la finance alternative,

« Convaincus d'un « monde injuste » manifestant ainsi « la volonté et la possibilité de peser sur le système économique en place, de montrer par leur action que d'autres modes de financement sont possibles » (Taupin et Glémain, 2007) peuvent constater les distances que prennent les finances solidaires vis-à-vis du projet originel de la finance alternative.

Finance alternative vers finance solidaire : une délégation de responsabilités de la part des banques et de l'Etat ?

Pour certains auteurs comme Marie Thérèse Taupin et Pascal Glémain, ce glissement de la finance alternative vers la finance solidaire s'apparente à une « *délégation de certaines fonctions bancaires traditionnelles (accueil, sélection, suivi) aux structures de finances solidaires* » (Taupin et Glémain, 2007). Ainsi, les organismes de finance solidaire exercent désormais les activités peu rentables de la banque en supportant l'essentiel des risques associés à l'activité bancaire. Cette délégation de fonctions a également pour corollaire la délégation de responsabilités, car ce sont désormais ces organismes de finance solidaire qui ont la mission d'insertion par l'économie des publics marginalisés victimes du creux bancaire. Or, cette situation a été générée par les pratiques de credit scoring ayant émergées durant les années 90. Comme le résume Bévant (2003) :

« On assiste donc à une véritable externalisation des fonctions traditionnelles de la banque, régulant un marché bancaire empêtré dans le « creux bancaire » qu'il a généré de lui-même en raison d'un comportement risquophobe excessif ».

Cette décharge de responsabilité s'observe également du côté de l'acteur public avec un Etat qui se défait de ses prérogatives de lutte contre le chômage au profit de ces nouvelles entités. Cette décharge de responsabilités est rendue visible par les soutiens protéiformes que l'Etat peut apporter afin d'accompagner le développement de ces organisations : création de dispositifs gérés par les organismes de finances solidaires, financement des budgets de fonctionnement, intervention financière avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) afin de réaliser ses missions d'intérêt général.

De façon subsidiaire et complémentaire, les collectivités locales interviennent dans le financement de ces organismes de finance solidaire via la dotation des fonds de garantie ou des fonds d'investissement de ces organisations (apport en capital, dotation des fonds de garantie...) (Taupin et Glémain, 2007).

Ces financements font encore aujourd'hui l'objet de convention entre l'organisme de finance solidaire et l'organe d'Etat (collectivité local, Région etc), dans lesquelles des objectifs en termes d'emplois créés sont instaurés. L'atteinte ou non de ces objectifs peut conditionner le montant des subventions versées sur les prochaines années et fortement porter atteinte à la pérennité de l'organisme de finance solidaire, souvent dépendant de ces fonds publics.

De fait, ces structures de finance solidaire ont un rôle de plus en plus explicite : financer et accompagner des publics marginalisés des services bancaires et le plus souvent au chômage afin qu'ils retrouvent le chemin vers l'emploi. En toile de fond, nous retrouvons également des objectifs de développement économique local et de cohésion sociale (Taupin et Glémain, 2007).

La finance alternative s'est donc bâtie en réaction à un contexte et avait pour but de promouvoir d'autres formes de relations financières.

Rapidement, l'acteur public s'est intéressé à ce nouveau secteur financier en lui déléguant la charge de réinsérer les personnes en situation de chômage par l'activité économique, qui restait un moyen d'action plébiscité par les pouvoirs publics dans le cadre de ses politiques pour l'emploi.

Les pouvoirs publics ont soutenu le développement de ces organisations d'accompagnement et de financement à l'entrepreneuriat au regard de leurs efficacités sur l'emploi et le développement local.

Encore aujourd'hui, ces structures sont financées en grande partie par des financements publics pour les missions d'intérêt général qu'elles réalisent et leurs actions continuent de cadrer avec les directives publics de retour à l'emploi via la création d'entreprises.

Conclusion générale du premier chapitre

Ce premier chapitre introductif nous a permis de balayer un champ très large, partant des fondements de la finance solidaire issus de l'associationnisme ouvrier jusqu'à la finance solidaire contemporaine en passant par la nécessité de revenir à une relation financière simplifiée entre épargnant et emprunteur.

La première partie de ce chapitre visait à explorer la multiplicité des pratiques de finance solidaire ayant eu cours tout au long du 19^{ème} siècle. Ces pratiques de finance basées sur la solidarité et la confiance ont toujours existées, et ce bien avant les années 1800, mais ont pris une importance majeure à cette période tant le contexte économique et social était rude.

Ces projets se sont ensuite peu à peu structurés pour gagner en efficience et le 19^{ème} siècle a vu l'apparition de projets innovants et citoyens tels que la Société de Crédit au Travail de Béluzé ou encore les Caisses Raiffeisen.

A la fin du siècle, ces initiatives de finance solidaire et citoyenne ont fait l'objet d'une attention particulière par l'Etat qui a entrepris de réglementer ce secteur en lui apportant un soutien global (fiscal, financier, réglementaire...).

La deuxième partie a été l'occasion de revenir sur les banques coopératives, leurs origines, leurs développements jusqu'aux déclins des valeurs constitutives de leur identité. Celles-ci représentent les formes structurées des pratiques de finance solidaire ayant émergées au 18^{ème} siècle. Les banques coopératives acquièrent une grande importance dans le paysage bancaire français au début du 20^{ème} siècle et l'Etat s'empresse de légiférer pour accompagner leur développement, ce qui lui permet de garder une certaine main mise sur leur fonctionnement. Les banques coopératives ont longtemps servi de courroie de transmission pour certaines politiques nationales et en contrepartie d'une ingérence plus ou moins marquée

de l'Etat, celles-ci ont pu bénéficier d'un certain nombre d'avantage fiscaux et réglementaires leur permettant d'exister dans un environnement très concurrentiel.

Ce détour par les banques coopératives nous a permis de mettre en exergue l'impact que peut avoir la réglementation dans l'identité d'une entité, notamment les réformes bancaires qui, en ayant niées les spécificités des banques coopératives, ont contribué à gommer leurs spécificités. Cela nous permet de nous questionner sur la capacité des acteurs de la finance solidaire à garder leurs spécificités malgré leur insertion dans un dense tissu de relations partenariales.

La troisième partie nous a permis de prendre un peu de hauteur sur notre sujet. Nous avons pu constater l'amoralité du secteur financier contemporain et les dangers d'une financiarisation excessive de l'économie. Nous avons pu également revenir sur un lien de cause à effet intéressant pour notre écrit : les crises financières sont directement liées à l'accroissement des inégalités économiques et sociales.

Finalement, les dangers que fait peser le secteur financier contemporain sur l'économie réelle nous permettent d'arguer en faveur d'une finance qui soit plus responsable et liée aux enjeux de l'économie que nous vivons.

Dans la quatrième et dernière sous partie, nous avons étudié comment le contexte économique et social des années 80 avaient incité des collectifs de citoyens à créer des modèles de financement en rupture avec le modèle classique dominant.

La finance alternative se propose de développer des projets utiles socialement ou écologiquement, en remettant au centre des relations financières les liens sociaux tout en réduisant les intermédiaires financiers.

Dans un second temps, nous avons étudié le glissement de la finance dite alternative vers la finance solidaire. De nouvelles structures ont vu le jour, le plus souvent fécondées par des entités publiques et privées. Ce glissement est donc caractérisé par des rapprochements marqués avec la sphère publique et la sphère privée, induisant des logiques d'intervention est des objectifs différents. Désormais, la logique qui prime n'est plus de s'émanciper du système financier actuel en faisant autrement, mais plutôt de répondre aux injonctions étatiques.

Ces différents constats soulèvent de nombreuses questions : est-ce le rôle des organismes de finance solidaire que d'être prestataire externe des banques dans le financement d'activités jugées risquées et peu rentables ? Quelle dimension politique de la finance solidaire au regard des partenariats qui ont été noués ? Et quelle influence ont les partenaires des organismes de finance solidaire dans l'identité de celui-ci ? Finalement, ce mémoire tentera de déterminer rôle du réseau France Active dans l'essor de la finance solidaire, à des fins de développement du secteur de l'ESS.

Chapitre 2 : France Active dans le développement de la finance solidaire : quelle identité dans les partenariats noués ?

Dans ce deuxième chapitre, nous tâcherons de comprendre l'influence des partenaires de France Active sur son identité, son objet social et sa capacité à poursuivre sa mission de financement de l'ESS.

Dans un premier temps, nous ferons un panorama de la finance solidaire actuelle en commençant par définir ce secteur puis en balayant les forces en présence. Cela nous permettra également de revenir sur les données chiffrées du secteur de la finance solidaire.

Ensuite, nous reviendrons sur l'histoire de France Active et nous montrerons que de nombreux principes fondateurs font encore sens aujourd'hui.

Dans une troisième sous partie, nous étudierons le positionnement actuel du réseau au sein de l'écosystème de la finance solidaire ainsi que le mode opératoire des agences territoriales. Nous n'éluderons pas le projet stratégique 2020-2025 qui bien qu'encore mouvant, permettra de dégager quelques pistes sur ce que sera France Active pour les 5 prochaines années.

Dans un dernier temps, nous nous pencherons sur la posture de France Active au sein des très nombreuses relations partenariales qu'elle a pu nouer. Nous essaierons de comprendre de quelle manière les différents partenaires influencent le comportement et la façon d'intervenir de France Active. Quelles tensions peuvent découler de ces partenariats avec des entités aux enjeux différents et la mission de France Active ?

Nous verrons finalement si le réseau France Active est sujette au phénomène d'isomorphisme institutionnel, malheureusement bien trop familier dans le champ de l'ESS.

1. La finance solidaire contemporaine : panorama des forces et acteurs en présence

Cette première partie dressera un état des lieux de la finance solidaire contemporaine. Ce champ est complexe car très hétérogène, tant au niveau des acteurs qui le composent, des modalités d'intervention ou encore des objectifs variés de chacun de ces acteurs. Nous mobiliserons plusieurs définitions pour rendre compte de cette diversité d'interprétation de ce qu'est la finance solidaire.

Nous présenterons ensuite les principaux acteurs de la finance solidaire selon certaines caractéristiques.

La finance solidaire, un visage aux multiples facettes

La finance solidaire est donc perçue, comprise et définie différemment selon les acteurs composant ce champ (organismes de financement solidaire, structures citoyennes de finance solidaire, banques et mutuelles, fonds d'investissements solidaires) et les chercheurs spécialistes du sujet. Voici un condensé de définitions de la finance solidaire permettant d'illustrer la diversité de ce champ. Nous avons mobilisé dans l'introduction de ce mémoire la définition de Vallat et Guérin, qui correspondait le mieux à l'activité de France Active.

D'autres auteurs comme Marie Thérèse Taupin et Pascal Glémain que nous mobilisons fréquemment pour leurs éclairages théoriques sur la finance solidaire la définissent comme étant :

« Un continuum d'activités d'accompagnement et de financement des personnes morales (très petites entreprises) et physiques en difficultés de trésorerie plus ou moins chronique, exclues des services bancaires et financiers de base (« bundling ») » (Taupin et Glémain, 2007), en mettant au centre de leur conception, l'individu victime d'exclusion bancaire, qui sera soutenu par la finance solidaire pour lancer son activité.

Amélie Artis conçoit la finance solidaire au travers de ses spécificités organisationnelles, notamment la place de l'intermédiation et les systèmes relationnels qu'elle mobilise. Ainsi la finance solidaire est :

« Un système de relations sociales de financement qui réunit des relations monétaires et du lien social dans un ensemble cohérent. A la différence d'une relation de financement classique, elle n'est pas une simple relation d'échange marchand anonyme et incertaine. Elle instaure un système complexe de relations financières et de formes de socialisation qui s'exprime aussi par des relations de confiance ou des relations d'accompagnement » (Artis, 2011)

Pour Finansol, acteur majeur du développement de la finance solidaire depuis 1980 à travers son activité de labellisation et de promotion, ce secteur se définit de façon fonctionnelle :

« La finance solidaire est un mécanisme qui permet à un citoyen d'orienter son épargne vers le financement d'entreprises ou d'associations exerçant des activités à forte utilité sociale et/ou environnementale. »

Cette définition qui place l'épargnant au centre sera celle que nous mobiliserons dans cette partie de présentation de la finance solidaire. En effet, nous reprendrons un certain nombre de documents produits par l'association Finansol et par souci de cohérence, nous mobiliserons leur définition de la finance solidaire.

Une croissance soutenue du champ de la finance solidaire

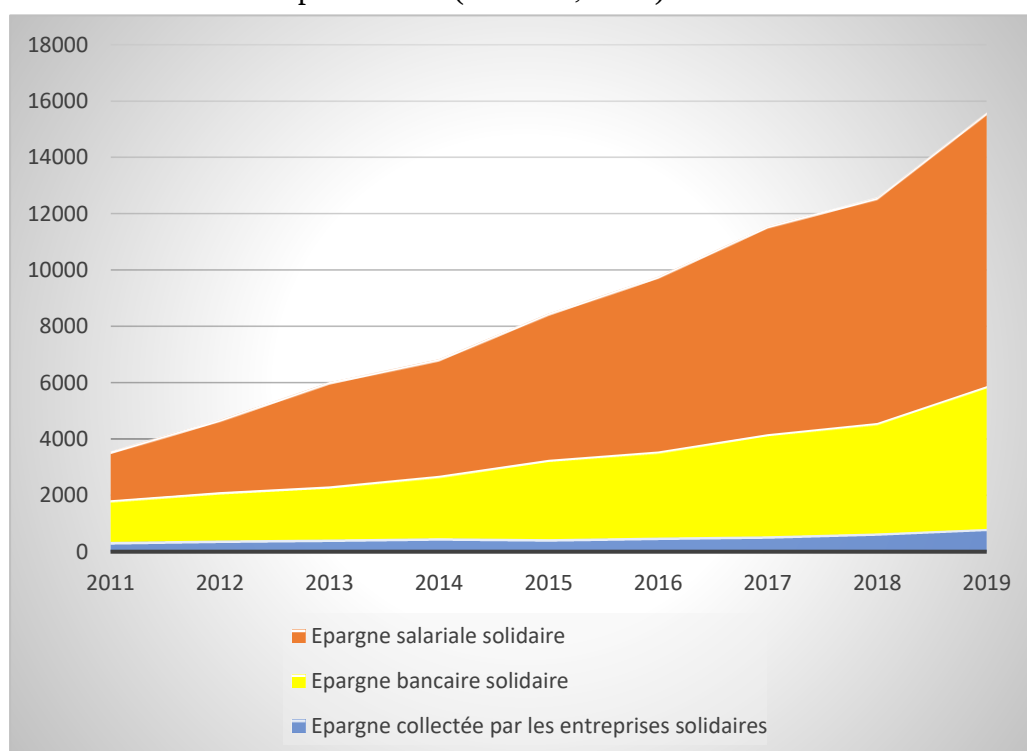
La finance solidaire démontre un dynamisme sans précédent depuis une dizaine d'années. La baromètre de la finance solidaire édité par le quotidien La Croix et Finansol se propose de faire un état des lieux de la finance solidaire chaque année. L'édition 2020 – 2021 titrait : « 2019, année record pour la finance solidaire » (Finansol, Baromètre de la finance solidaire 2020 – 2021).

En effet, 2019 est l'année de tous les records avec une hausse de 3 milliards d'euros d'épargne solidaire collectée, soit + 24% par rapport à 2018.

Le total de l'encours d'épargne solidaire atteint 15,6 milliards d'euros et se répartit comme suit :

- 62% des encours d'épargne solidaire sont issus de l'épargne salariale solidaire (Fonds Communs de Placement d'Entreprise solidaires)
- 33% sont issus de l'épargne solidaire bancaire (Livret, assurance-vie, Organisme de Placement Collectif...)
- 5% des encours d'épargne solidaire sont collectés directement par des entreprises solidaires en mesure de recevoir ce type d'épargne

Figure 7 : Evolutions des montants d'épargne solidaires collectés selon leur provenance (Finansol, 2020)



Ce graphique et le tableau ci-après nous permettent d'avoir un aperçu des dynamiques de collecte selon les placements d'épargne solidaire. On constate que les montants d'épargne

solidaire collectés au travers de l'épargne salariale sont en constante augmentation depuis 2011 et constituent le canal de collecte principal d'épargne solidaire.

Figure 8 : Evolution des montants d'épargne collectée selon les différents canaux entre 2011 et 2019 en millions d'euros (Finansol, 2020)

	2011	2019	Evolution entre 2011 et 2019 (%)
Epargne collectée par les entreprises solidaires	348	812	133%
Epargne bancaire solidaire	1479	5063	242%
Epargne salariale solidaire	1721	9700	464%
TOTAL	3548	15 575	339%

Parmi les 3 canaux permettant de récolter l'épargne solidaire, l'épargne salariale est le moyen le plus efficace, collectant les plus gros volume d'épargne solidaire et affichant le taux de croissance moyen le plus important. Cela n'est pas dû au hasard mais plutôt aux différentes avancées législatives qui ont été obtenues depuis le début des années 2000.

Un contexte législatif favorisant l'essor du champ de la finance solidaire

En 2001, la Loi Fabius oblige la présentation d'un fonds solidaire dans tous les PPESV (Plan Partenarial d'Epargne Salariale Volontaire) qui deviendront les PERCO (Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif) en 2003.

Edmond Maire, alors directeur de la Société d'Investissement France Active (et aujourd'hui rebaptisé en France Active Investissement), fait partie des grands instigateurs de cette mesure en faveur du développement de la finance solidaire à travers une intense activité de lobbying menée auprès du Ministère de l'Economie de l'époque (Sautter, 2018).

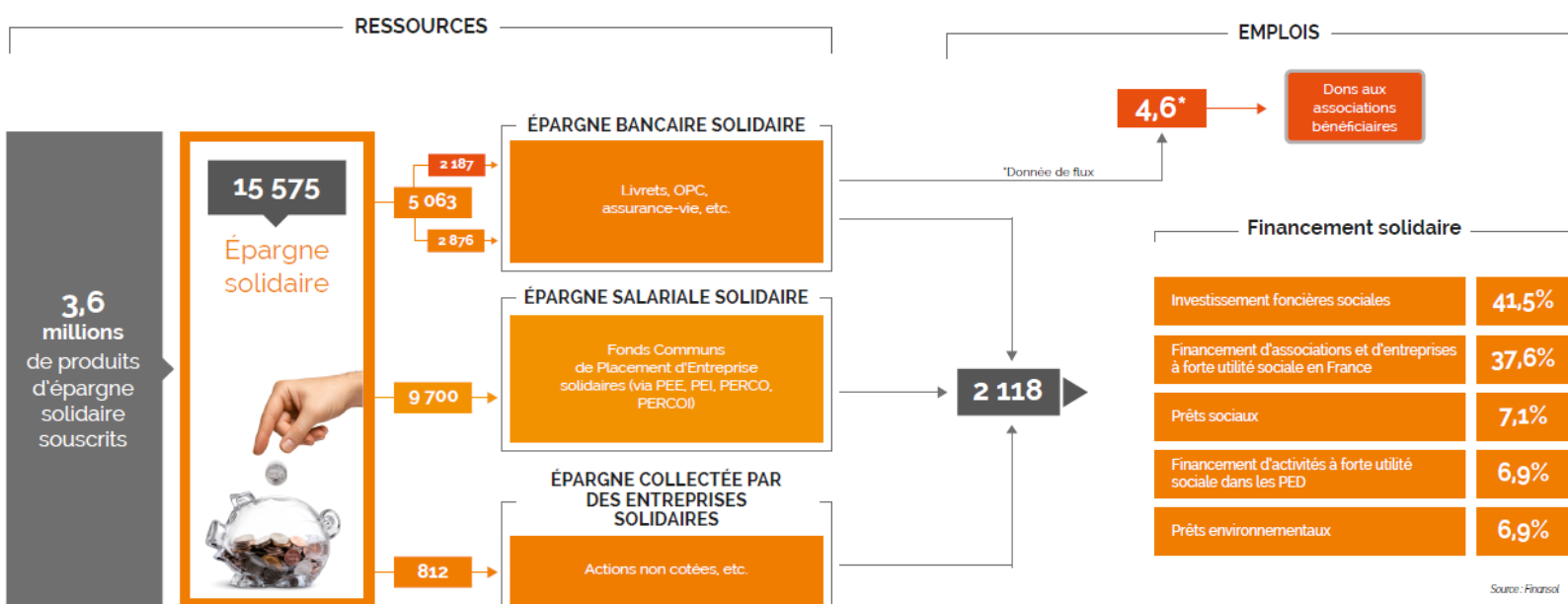
L'impact positif de cette ouverture se fait rapidement ressentir : entre 2001 et 2008, l'encours total d'épargne solidaire passe de 309 millions d'euros à 1,63 milliards d'euros. L'épargne salariale solidaire, qui ne représentait que 14 millions d'euros en 2001 totalise 478 millions d'euros collectés en 2008 (Finansol, Etude « Epargnants solidaire », 2014)

En août 2008, une deuxième percée réglementaire en faveur de l'épargne solidaire est effectuée. La Loi de Modernisation de l'Économie (LME) inscrit l'obligation de présenter un fonds d'épargne salariale solidaire dans des Plans d'Epargne Entreprise (PEE) et dans les Plans d'Epargne Inter-entreprises (PEI). Cette mesure prend effet à partir du 1^{er} janvier 2010.

Depuis 2008, les encours d'épargne solidaire ont été multiplié par 10 en passant de 1,63 milliards en 2008 à 15,6 milliards collectées en 2019. L'épargne salariale solidaire a permis le changement d'échelle de l'épargne solidaire, en représentant le canal de collecte le plus important en volume et le plus dynamique en termes de taux de croissance.

Que viennent financer les encours toujours plus importants d'épargne solidaire ?

Figure 9 : Ressources et emplois des encours de finance solidaire (Finansol, 2020)



L'épargne solidaire atteint 15,6 milliards d'euros en 2019 pour un total de 3,6 millions de produits d'épargne solidaire souscrits et d'environ 1,5 millions d'épargnants solidaire selon des estimations de l'association Finansol.

Cette épargne solidaire est ensuite employée de différentes manières :

Une fraction minoritaire de cette épargne solidaire est versée en dons issus de l'épargne de partage (4,6 millions d'euros en 2019). Ces dons profitent à des structures de l'ESS telles qu'Habitat et Humanisme (597 000€) ou encore à CCFD – Terre Solidaire qui a perçu près de 500 000€ de dons en 2019 (Finansol, Zoom finance solidaire 2020).

Le deuxième emploi de l'épargne solidaire est l'investissement solidaire pour un stock estimé à plus de 2,1 milliards fin 2019. Ces investissements solidaires sont ventilés en 4 catégories :

- Investissements dans les foncières responsables pour 41%
- Financement d'organisations de l'ESS pour 38%
- Financement dans des projets à impact dans les pays en développement pour 7%
- Prêts sociaux (7%) et prêts environnementaux à destination des particuliers (7%)

Les encours d'épargne solidaire sont employés par une myriade d'acteurs aux modes d'interventions et aux intérêts très divers. Cette hétérogénéité du secteur de la finance solidaire contribue parfois à brouiller ses frontières. Ces acteurs du financement solidaire ont en commun de récolter et d'utiliser ces encours d'épargne solidaire pour le financement d'organisations

d'utilité sociale et/ou environnementale. Nous proposons de dresser une courte typologie des acteurs présents dans le champ de la finance solidaire, en présentant leurs objectifs, les modes d'intervention adoptés et les publics auxquels les acteurs s'adressent. Nous analyserons également la provenance de leurs ressources ainsi que le mode de relation entre épargnants, emprunteurs et la structure de finance solidaire.

La finance solidaire : une richesse d'acteurs incomparable

Les structures citoyennes d'investissement solidaire

Commençons par le commencement : les structures citoyennes d'investissement solidaires font parties des pionnières de la finance solidaire et appartenaient avant cela au champ de la finance alternative. Ces organisations peuvent se décliner en 2 sous-groupes avec d'un côté, les clubs d'investisseurs particuliers que sont les CIGALES ou les CLEFES (Comités Locaux pour l'Emploi des Femmes) et d'un autre côté les sociétés de capital-risque solidaire (Garrigue, Herikoa) qui ont des moyens d'intervention différents auprès d'un public quelque peu différent lui aussi. Pour autant, ces deux acteurs majeurs de la finance solidaire partagent une philosophie commune : une ambition politique affirmée visant une implication citoyenne accrue dans le développement territorial aux moyens de relations financières étroites entre épargnants et emprunteurs.

Les clubs d'investisseurs particuliers ont comme principe originel la mise en commun de l'épargne afin de financer des projets présentant un fort intérêt pour le territoire. Les CIGALES interviennent souvent sur des projets risqués et non financés par les banques, du fait d'un modèle économique trop innovant ou d'un projet social trop affirmé et souffrant d'une rentabilité faible.

Le soutien apporté est financier autant que social. Le soutien financier prend la forme de prise de participation dans le capital de la structure soutenue (parts sociales dans le cas d'une coopérative, apports associatifs dans le cadre d'une association...) pour une durée comprise entre 5 à 8 ans. L'intermédiation est directe entre les épargnants, qui choisissent collectivement les projets soutenus, et l'emprunteur, qui se fait à la fois financer mais qui bénéficie aussi et surtout d'un accompagnement de la part du club d'investisseurs solidaires. Les relations entretenues dépassent alors le simple cadre d'une relation financière classique, elles sont profondément enracinées du fait des proximités géographiques, sociales ou politiques qui lient épargnants et emprunteurs (Artis, 2013).

Les clubs d'investisseurs solidaires ont beau exister depuis plus de 40 ans, les volumes investis continuent de rester infimes au regard de l'activité d'investissement solidaire, ce qui s'explique par le « *caractère nécessairement engagé des souscripteurs* » (Finansol, Etude « Les acteurs du financement solidaire », 2015).

Les sociétés de capital-risque solidaire

Les sociétés de capital-risque solidaires bénéficient de l'épargne solidaire d'investisseurs particuliers et militants, ces derniers renonçant à la rémunération du capital investi au profit de l'utilité qui lui est conférée via l'utilisation de cette épargne par la structure financée. Des investisseurs institutionnels tels que des collectivités territoriales alimentent également les fonds des sociétés de capital-risque solidaire afin de soutenir le développement de projet à fort impact sur leur territoire.

Les projets sont soutenus par des apports en fonds propres ou quasi-fonds propres tout comme les clubs d'investisseurs particuliers, seuls les montants des interventions de ces structures diffèrent car les sociétés de capital-risque investissent en général des sommes plus importantes, comprises entre 20 000 et 150 000€ (contre 1000 à 10 000€ pour les clubs d'investisseurs particuliers).

L'intermédiation par la société de capital-risque est plus importante que dans les clubs d'investisseurs mais elle reste faible car les épargnants ont un contrôle direct sur les projets financés par la société et peuvent parfois participer au comité d'attribution des financements. Pour Artis (2013), *« ces structures ont un rôle de médiateur au sens où la relation de financement entre les épargnants et les emprunteurs existe grâce à la médiation de l'organisation »*.

Le réseau France Active

Le réseau France Active, premier collecteur d'épargne solidaire et acteur historique du champ de la finance solidaire est une imbrication de 3 structures : France Active Garantie (FAG), France Active Financement (FAF) et France Active Investissement (FAI). Ces 3 organes ont une tous une mission propre et complémentaire que nous avons déjà détaillée dans l'introduction.

Les associations territoriales disposent des instruments financiers élaborés par les 3 entités juridiques du réseau et ont la tâche de les déployer auprès des entrepreneurs de leur territoire. Ainsi, les associations locales du réseau peuvent mobiliser des prêts participatifs (FRIS pour Fonds Régional d'Investissement Solidaire) et peuvent également intervenir en fonds propres et quasi-fonds propres avec des Contrats d'Apports Associatif (CAA) ou des Fonds d'Amorçage (FA). Les associations locales peuvent également mobiliser les garanties sur prêts bancaires, l'outil historique du réseau, qui permet de « *ré-assurer* » (entretiens) les partenaires bancaires participant au financement du projet bénéficiant de la garantie.

L'intermédiation est forte de la part des associations territoriales. Elles sont garantes de la « bonne utilisation » de l'épargne solidaire en la fléchant vers des projets appartenant au champ de l'ESS. L'épargnant solidaire n'intervient pas directement dans sa relation avec l'emprunteur mais le chargé de mission orienté sur le financement des organisations de l'ESS apporte un accompagnement financier et économique d'une grande importance pour le porteur de projet.

Les associations locales France Active peuvent se permettre de financer des projets jugés risqués grâce à l'assise financière de France Active Financement et peuvent donc soutenir des projets qui n'étaient pas initialement appuyés par un financement bancaire.

La vocation du réseau est de « *garantir, financer et investir dans les projets de tous ceux qui désirent avoir un impact positif sur la société* » (France Active, 2020).

Les projets accompagnés et financés par le réseau sont donc des projets d'utilité sociale et/ou environnementale, appartenant majoritairement au secteur de l'ESS. L'engagement prôné par France Active inclut l'appui à des projets porté par des individus marginalisés (exclus des financements bancaires, résidant dans des zones fragiles, éloignés de l'emploi).

Du fait de sa mission de réinsertion par l'activité économique et de financement de l'économie sociale et solidaire, le budget de fonctionnement du réseau France Active repose en grande partie sur des subventions publiques (Etat, collectivités territoriales, CDC) et européennes (FSE, FEDER...).

Les établissements bancaires

Parmi ces acteurs de la finance solidaire, nous devons bien évidemment détailler le rôle des banques, désormais plus engagées sur le financement d'activités appartenant au champ de la finance solidaire.

Nous pouvons distinguer deux banques agissant exclusivement dans le champ de la finance solidaire : la Nef et la Caisse Solidaire des Hauts de France financent exclusivement des projets s'inscrivant dans une démarche d'utilité sociale, environnementale, culturelle ou territoriale.

Pour autant, toutes les banques possèdent aujourd'hui des produits labellisés Finansol et la plupart d'entre elles financent le secteur de l'ESS.

Ces banques se financent avec les produits dégagés de l'activité financière, donc le rendement des placements financiers ou les produits bancaires annexes vendus par les conseillers bancaires.

Les ressources d'épargne solidaire sont collectées grâce à des produits de placement adaptés (Livret et Compte Nef...).

Ces banques interviennent via l'octroi de prêts bancaires pouvant atteindre plusieurs millions d'euros pour la Nef, et pouvant courir sur 15 ans.

La relation entre épargnants et emprunteurs n'est pas directement apparente, pour autant, la banque solidaire est garante de la bonne utilisation de l'épargne récoltée. Pour répondre à ce devoir d'exigence, la Nef et la Caisse Solidaire sont totalement transparentes sur les prêts octroyés durant l'année en publiant un document rendu public et recensant toutes leurs interventions financières.

En 2019, l'épargne bancaire solidaire s'élève à plus de 5 milliards d'euros et représentant 1/3 du total de l'épargne solidaire collectée sur l'année. La Nef concentre 2,9% des montants d'épargne solidaire et reste bien loin du Groupe BPCE, principal collecteur

d'épargne solidaire au moyen de ses filiales : Natixis, collecteur d'épargne salariale ou le Crédit Coopératif, qui collecte 8,3% des encours avec ses produits bancaires solidaires.

Les fonds d'investissements solidaires

De nouveaux acteurs apparaissent et prennent une place de plus en plus importante du fait des montants d'épargne solidaire investis, ce sont les fonds d'investissement solidaire (Esfin Gestion, rattaché au Crédit Coopératif ou encore PhiTrust).

Ces entités collectent de l'épargne solidaire auprès d'investisseurs institutionnels tels que les établissements bancaires et d'assurance, la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi qu'auprès d'investisseurs dits qualifiés que sont les particuliers investisseurs solidaires et les Organismes de Placement Collectifs (OPC).

Ces investisseurs attendent un rendement social ou environnemental ainsi qu'un rendement financier sur le capital versé à ces fonds d'investissement solidaire. De fait, ces derniers doivent à la fois mesurer l'impact social de leurs investissements tout en offrant un rendement, qui reste faible (+0% à 3%), mais qui les poussent à intervenir auprès de structures présentant des perspectives de croissance avérées. De fait, toutes les structures de l'ESS ne peuvent prétendre à ce type de financement, ces financeurs se concentrant sur des start-up social existantes et affichant un fort potentiel de croissance.

Les fonds d'investissement solidaire se financent grâce aux revenus tirés de leurs activités financières ou dans le cas où ces structures seraient adossées à des établissements bancaires, elles peuvent disposer d'une prise en charge financière par celui-ci.

Leurs interventions se font sur des fonds propres et quasi-fonds propres et diffèrent selon la forme juridique de la structure financée (apports associatifs, titres coopératifs...). Les montants d'intervention sont compris entre 50 000€ et 500 000€.

Ici la relation entre l'épargnant et l'emprunteur se fait plus distante et les moyens de récolte de l'épargne solidaire évoluent. Les partenaires recherchés sont des investisseurs institutionnels, qui, contrairement aux autres « apporteurs d'épargne solidaire », attendent un rendement financier sur les placements effectués. Le militantisme qui habite les souscripteurs de produits financiers proposés par la Nef ou la participation à des clubs d'investisseurs type CIGALES ou CLEFES est bien moins prégnant chez ses investisseurs institutionnels.

Cela modifie de facto les projets qui peuvent bénéficier des financements de ces structures et évincent un grand nombre d'entreprises d'utilité sociale et environnementale. Les fonds d'investissement solidaire nous rapprochent d'une relation bancaire plus classique, caractérisée par la perception d'une plus-value économique sur le projet financé et un lien faible entre l'épargnant et l'emprunteur.

Les organismes de placement collectif solidaire

Enfin, ce paragraphe présentera les sociétés gestionnaires d'Organismes de Placement Collectif solidaire (OPC), dernier acteur d'importance du secteur de la finance solidaire, à la fois en tant que collecteur et en tant que gestionnaire de l'épargne solidaire.

Amundi, Natixis et Mirova rattachés au groupe BPCE, ou encore Ecofi Investissement, comptent parmi les principaux gestionnaires d'actifs financiers habilités à recevoir de l'épargne salariale solidaire. Les OPC deviennent le canal principal de récolte de l'épargne solidaire grâce aux évolutions législatives décrites en amont de cette partie. En 2019, 11,8 milliards d'euros d'épargne salariale solidaire sont collectés via ces OPC soit 76% du total de l'épargne solidaire collectée, c'est dire l'importance de ces fonds.

Cette épargne salariale solidaire issue des OPC et plus précisément des PERCO, PEE ou encore des PEI est ventilée à travers des fonds 90-10, dont 90% sont investis dans des actifs non solidaire - le plus souvent des fonds ISR ou répondant à des critères ESG - et permettent de générer un rendement financier. Les 10% restants sont investis dans des entreprises solidaires.

Ces gestionnaires d'actifs, non spécialisés dans la finance solidaire, on crée des entités spécifiques (nommés Fonds Professionnels Spécialisés) qui ont la gestion de 10% des fonds 90-10 destinés au financement solidaire.

Les financements sont le plus souvent destinés à des entreprises agréées ESUS présentant une certaine maturité et stabilité. Cela permet de sécuriser l'investissement. Les interventions sont donc importantes car destinées à des structures souvent de taille conséquentes, et prennent la forme d'interventions en capital ou encore l'émission de Billets à Ordre (BAO). Ces interventions financières peuvent aller de 50 000€ jusqu'à 2 millions d'euros.

Tout comme les fonds d'investissement solidaire décrits précédemment, les sources de financement sont identiques, à savoir des ressources propres dégagées par les activités financières pratiquées ainsi qu'une participation des grands groupes bancaires auxquels ces sociétés de gestion d'actifs sont adossées.

La relation d'intermédiation est forte entre le souscripteur de produits d'épargne salariale solidaire et le gestionnaire d'actif avec l'assurance que les 10% de l'épargne collectée aille irriguer des entreprises agréées ESUS. Cependant, la relation entre l'épargnant « solidaire » et le projet qui sera finalement financée est extrêmement lointaine. L'épargnant n'a aucune indication quant au projet que son épargne a contribué à financer. De plus, l'épargnant solidaire attend un rendement de son épargne et ne consent pas à ce que ce rendement soit trop faible malgré l'utilité sociale de son épargne, sans quoi il n'hésiterait pas à modifier sa souscription d'épargne salariale. L'étude sur la sociologie des épargnants de la finance solidaire menée par Finansol nous apprend en effet la majorité des épargnants solidaires placent peu sur ces produits d'épargne solidaire (- de 20% de l'épargne salariale perçue), Finansol allant même jusqu'à appeler cette typologie d'individus, les « *bienveillants sans effort* » à l'inverse des « épargnants convaincus » (Finansol, Etude « épargnants solidaires », 2014)

En filigrane, cette présentation des acteurs « faisant » la finance solidaire peut poser question, tant leurs modes d'interventions et leurs objectifs apparaissent éloignés.

Il est difficile de trouver ce qui peut unir un club de Cigaliers dans sa façon de financer les projets et dans la nature même des projets qu'il finance et une société de gestion d'OPC solidaire qui financera des projets à fort potentiel économique au travers d'un fonds 90-10 et se servant des marchés financiers pour générer un rendement sur le placement.

La « façon » de faire de la finance solidaire diffère donc drastiquement selon les gestionnaires d'épargne solidaire.

L'intermédiation extra-financière qui est au cœur de la finance solidaire semble absente pour bon nombre de collecteurs et gestionnaires d'épargne solidaire.

Le réseau France Active, pionnier de la finance solidaire de par son histoire, semble cultiver un ensemble de valeurs qui ont participé à faire sa renommée et sont encore garantes aujourd'hui de sa mission sociale. Pour autant, la finance solidaire est un secteur en explosion au vu des montants collectés et les montants d'investissements solidaires allant en s'accroissant.

Cette dynamique attire et de nombreux acteurs commencent à investir le champ de la finance solidaire. Nous l'avons vu, nombre de structures se réclamant aujourd'hui de la finance solidaire se rapprochent plus du système financier classique.

Nous pouvons nous demander comment France Active peut continuer à « exister » dans un champ qui paraît de plus en plus concurrentiel ?

Nous verrons donc dans les prochaines parties que le réseau France Active, malgré la mouvance du champ de la finance solidaire et l'émergence de certains acteurs pouvant paraître en rupture avec les valeurs de ce secteur, tente de garder une ligne directrice dans sa stratégie et dans son fonctionnement.

2. L'histoire de France Active : des principes encore structurants

Cette courte deuxième partie tachera de revenir sur la création du réseau France Active, éminemment partenariale. Nous mettrons également en lumière les grandes orientations stratégiques esquissées dans les années 90 et qui, pour certaines d'entre elles, continuent de structurer l'identité du réseau. Ce détour historique est nécessaire pour rendre intelligible la capacité du réseau à maintenir certains principes et valeurs dans un environnement évolutif.

La création de France Active : un contexte économique et social dégradé, un acteur public déléguant ses prérogatives et des partenaires déterminés

France Active a été fondée en 1987 en réponse à la montée inexorable du chômage de masse, associée à une absence de réponse publique à cette problématique sociale.

Deux acteurs importants et appartenant à des champs d'actions différents ont souhaité agir afin de remédier à cette défaillance de l'Etat.

Nous avons d'un côté un acteur majeur du « *service public résistant* » (Sautter, 2018) en la présence de la Caisse des Dépôts et Consignations fortement marquée par son directeur, François Bloch Lainé, résistant de la première heure.

D'un autre côté, cette problématique sociale heurte également un protagoniste central du « *courant humanitaire religieux* » (Sautter, 2018) en la présence du Comité Catholique Contre la Faim (CCFD), créateur de la Société d'Investissement et de Développement International (SIDI) avec comme président très influent et militant, Jean Paul Vigier. Ce dernier se met rapidement en lien avec la CDC dans le but de trouver une solution à cette crise de l'emploi. Rapidement, la Fondation France Active est créée et agrège les deux protagonistes cités précédemment, mais sans pour autant se cloisonner : la fondation est fortement soutenue par la Fondation de France ainsi que par d'autres acteurs de l'ESS tels que le Crédit Coopératif, le Service Catholique ou encore la Fédération Nationale de la Mutualité Française.

La fondation France Active avait pour but originel de récolter de l'épargne citoyenne au moyen d'une large campagne de dons afin de financer un millier d'initiatives durables et générant un million d'heures de travail à des personnes qui en sont privées. Cette campagne est un cuisant échec mais les fondateurs ne sont pas désemparés pour autant.

L'association France Active est créée l'année suivante, en 1988.

Celle-ci démontre un positionnement affirmé dans ses statuts, en affichant sa volonté de réinsérer les personnes éloignées de l'emploi à travers la création d'emplois dits durables (Sautter, 2018). Pour cela, l'association apporte un soutien à la fois économique et financier aux projets de développement ou de créations d'entreprises.

France Active : plus qu'une association, un réseau

Les relations partenariales sont résolument au cœur de l'identité de l'association France Active, comme le montre ce passage tiré des statuts originels de la structure (Sautter, 2018) :

« L'apport des concours nécessaires à la réussite de ces initiatives s'appuie sur la confluence des compétences professionnelles et humaines, des associations, des instruments financiers, des pouvoirs publics, des collectivités territoriales et leurs établissements publics, des forces morales et spirituelles qui œuvrent dans l'esprit des 2 alinéas précédents ».

Depuis sa création, France Active a toujours été liée à un nombre important de structures et d'institutions sur lesquelles elle s'est appuyée pour asseoir son activité et se développer. Encore aujourd'hui, le réseau France Active reste marqué par son attachement aux institutions publiques (CDC et collectivités publiques) du fait des financements octroyés mais l'attachement à des partenaires privés (établissements bancaires notamment) est également très fort, le fonctionnement de France Active étant éminemment dépendant et complémentaire de l'intervention des banques.

France Active et les banques : une étroite collaboration

Ces relations intimes avec les réseaux bancaires trouvent leurs racines dans la volonté des dirigeants de l'époque d'ériger un mouvement partenariale, en « faisant avec » plutôt qu'en excluant.

Claude Alphanéry devient président de l'association France Active en 1990. Ce banquier au passé de résistant va donner des orientations qui vont préfigurer la direction qui sera donnée à l'association.

Un des grands axes d'Alphanéry est la confluence des actions de France Active avec les établissements bancaires.

Le but est bien de faire financer des activités jugées risquées et souvent peu rentables : la création d'entreprises par des personnes en situation d'inactivité, le plus souvent de longue durée mais aussi des femmes et des personnes issues de l'immigration.

L'idée est de se porter garant des prêts octroyés par les banques. L'association France Active accueille et accompagne les porteurs de projets puis organise un comité d'engagement afin de déterminer ou non l'octroi de la garantie France Active au porteur de projet.

L'enjeu est réellement de créer un label d'expertise indépendant estampillé France Active afin de crédibiliser la pérennité de la structure en création ou en développement.

La garantie France Active permet donc de favoriser le financement bancaire par des garanties matérielles (garantie bancaire de France Active) mais aussi des garanties en termes d'expertise (expertise sur l'analyse des dossiers et accompagnement). Comme peut nous l'indiquer Frédéric Hello, directeur de l'agence ESS de la Caisse d'Epargne Auvergne Rhône Alpes, les agences territoriales France Active permettent de « réassurer » les banques grâce au regard d'expert financier posé sur les dossiers :

« Mais il y'a aussi pour cette raison [analyse et accompagnement assurés par l'association France Active], parce qu'on est ré-assuré, on est rassuré, pas seulement pour la garantie qui nous est apportée qui est aussi très importante, avec des fonds qui viennent aussi partiellement de nous donc c'est très bien [rires]. Mais aussi parce qu'on a une 2^{ème} lecture qui nous dit que nous aussi on peut y aller »

Les banques ont finalement peu à y perdre comme le dit de façon humoristique Christian Sautter (2018), ancien président de France Active de 2000 à 2018 : « *Soit le projet marche, et le banquier qui a prêté les fonds sera remboursé et gagnera un client en prime. Soit le projet échoue et France Active remboursera la moitié de l'argent dû* ».

En 1995, la société France Active Garantie voit le jour. Elle est le fait, évidemment, d'une construction multi-partenaire, la CDC est en effet accompagnée dans le financement de cette nouvelle structure par toutes les banques coopératives françaises exception faite du Crédit Agricole ainsi que par la Macif. L'association France Active est majoritaire avec 39% des parts détenues.

Comme détaillé plus haut, les banques ont tout intérêt à voir se développer des structures comme France Active Garantie, car ce sont celles-ci qui supportent la majorité du risque de défaut et non plus la banque. L'association France Active se développe donc en partenariat avec les banques qui abondent le fonds de garantie et la CDC qui participe au budget de fonctionnement des agences territoriales France Active.

Une intervention complémentaire à celle des banques

Claude Alphanéry constate que les entreprises solidaires ont souvent des modèles économiques particuliers, composés de subventions publiques importantes et souvent perçues tardivement. Ces longs délais de paiement peuvent mettre à mal la situation de trésorerie des structures qui ne peuvent décaler certaines charges récurrentes (charges de personnel, loyer).

Les entreprises solidaires ont donc un besoin en fonds de roulement souvent plus importants que les structures au modèle économique plus classique.

De plus, les entreprises solidaires possèdent également des fonds propres plus restreints du fait d'une moindre rentabilité et donc d'excédents moins importants.

Ainsi, France Active a toujours eu ce rôle de financeur des fonds propres mais également de financeur du cycle d'exploitation (besoin en fonds de roulement), ce que les banques peuvent rechigner à financer, celles-ci affectant des prêts de long terme sur de l'investissement. Ces propos sont corroborés par une chargée de mission de France Active :

« La banque concrètement, elle vient financer l'investissement, ça elle sait faire, financer du dur, et France Active vient financer du BFR c'était ça en fait à la base [...] Parce que les structures de l'ESS, leur spécificité c'est qu'elles ont un BFR qui est important parce qu'elle touche des subs' qui sont payées à 6 mois, 1 an ... »

Une orientation stratégique forte avec la professionnalisation du réseau

La dernière orientation stratégique forte prise par Claude Alphandéry durant ses années à la direction de France Active fut de professionnaliser le réseau. Comme la plupart des expériences de finance solidaire, les associations territoriales de France Active s'appuyaient sur un réseau de bénévole militant qui s'occupait d'accueillir et d'accompagner les porteurs de projet. Pour autant, les défauts de remboursement étaient trop importants et la nécessité de se doter le réseau de personnes compétentes et crédibles auprès des établissements bancaires se faisait de plus en plus prégnante.

En 1990, la première agence territoriale est créée en Savoie puis 4 autres associations sont créées sur en Seine et Marne, dans le Val d'Oise, en Languedoc Roussillon et dans enfin dans le département du Rhône.

Le réseau se professionnalise mais cela demande des financements, et ceux-ci se raréfient. La Fondation de France ne réitère pas son soutien financier d'un million de francs par an mais la CDC maintient son aide opérationnelle ainsi que son soutien financier (500 000 francs annuels).

Le réseau France Active oriente alors son plaidoyer vers les acteurs publics présents localement (conseils régionaux et départementaux, mairies) en arguant que la garantie France Active leur apportera des « *dividendes politiques, économiques et sociaux* » (Sautter, 2018). En effet, les agences territoriales France Active contribuent à diminuer le taux de chômage pour les personnes les plus éloignées de l'emploi en créant des activités durables et locales, renforçant de fait la dynamisme économique du territoire tout en renforçant la cohésion sociale.

De plus, cela est plus rentable pour les acteurs publics de financer des associations territoriales France Active qui réinsèrent économiquement des individus au chômage plutôt que de payer, sur du long terme, les allocations chômage qui leur sont attribués. Et cela sans parler de l'impact psychologique et autres coûts indirects imputables à cette situation de chômage de longue durée.

Ces quelques lignes nous permettent d'identifier les héritages du passé. Depuis 30 ans, le réseau France Active s'est structuré et compte désormais 40 agences territoriales, en charge du financement et de l'accompagnement en local des porteurs de projet d'utilité sociale ou environnementale. Les valeurs et principes énoncés plus haut continuent d'infuser dans les associations locales de France Active malgré des évolutions stratégiques nécessitées par un environnement lui aussi évolutif.

En s'appuyant sur le projet stratégique, nous montrerons dans la partie suivante, la capacité du réseau France Active à s'adapter aux besoins émergents tout en maintenant certains principes fondateurs.

3. France Active aujourd'hui : entre continuités et adaptations

France Active est aujourd'hui une structure solidement implantée dans l'écosystème de la finance solidaire. Les valeurs originelles et grandes orientations stratégiques dessinées continuent d'infuser dans le réseau. Pour autant, le réseau se positionne dans un environnement de la finance solidaire et de l'entrepreneuriat mouvant et doit donc s'adapter à ces mutations.

En nous basant sur le projet stratégique 2015 – 2020 et sur les entretiens réalisés, nous ferons un état des lieux des évolutions stratégiques prises par le réseau durant les 5 dernières années puis nous nous tacherons de montrer que France Active reste attaché à certains principes fondateurs et historiques.

Nous verrons alors que le réseau présente une certaine agilité dans son fonctionnement et dans l'évolution de sa raison d'être tout en restant enserré dans un ensemble des contraintes pouvant créer des tensions au sein de l'organisation.

2015 – 2020 : Le renouveau de France Active avec le concept d'entrepreneur engagé

Ce projet stratégique 2015 – 2020 s'inscrit dans un contexte social et économique particulier : des chiffres du chômage toujours en hausse et une absence de réponse publique. Cette situation n'est pas sans nous rappeler celle qui prévalait lors de la création de la fondation France Active en 1988.

Également, le contexte est marqué par une évolution des schémas traditionnels du modèle salarial et de l'entrepreneuriat, avec de nouveaux types d'entrepreneurs (chômeurs, individus issus de QPV, femmes...) qui innovent pour répondre à des besoins émergents dans des territoires jugés peu propice au développement d'une entreprise (territoires ruraux, ancien territoire industriel, QPV...).

De son côté, le réseau France Active est « *cornerisé par le concept d'économie sociale* » (entretiens) car il attire essentiellement les associations et coopératives, canal historique de France Active et de l'économie sociale. Mais le réseau peine à attirer ces nouveaux entrepreneurs. La loi ESS 2014 qui consacre l'intégration des sociétés commerciales à finalité sociale et environnementale dans le champ de l'économie sociale et solidaire arrive à point nommé pour mettre en œuvre une importante transition dans la cible touchée par France Active.

Ainsi et en tenant compte de toutes ces évolutions, le réseau France Active va introduire la notion d'entrepreneurs engagés, « *de nouveaux entrepreneurs cherchent à combiner efficacité économique et impact social, local, environnemental. Ce qui leur permet via l'entrepreneuriat, de donner du sens à leur activité professionnelle et avoir une influence positive dans la société* » (France Active, projet stratégique 2015 – 2020).

L'entrepreneuriat engagé apparaît alors « *dans une époque très portée par les starts up et la création d'activité comme le Saint Graal de l'économie, c'était très très à la mode cette notion d'entrepreneurs tout court et cette notion d'entrepreneurs engagés également* » nous dira Cyril Kretzschmar, ancien élu régional mais aussi un ancien salarié de l'association nationale France Active ayant travaillé sur le concept d'entrepreneur engagé.

La notion d'entrepreneurs engagés imaginée par France Active permet encore d'élargir le cadre. Un certain nombre de sociétés commerciales n'ont pas d'agrément ESUS ni le statut d'entreprises de l'ESS et ont néanmoins bénéficié de financements de la part de France Active car l'engagement du projet était fort. Pour Monsieur Kretzschmar :

« La notion d'entrepreneurs engagés permet d'ouvrir le concept de manière beaucoup plus large : on peut être une SA classique, une SAS ou une SARL, on peut malgré tout être plus engagée qu'une structure de l'ESS classique, c'est le « statut ne fait pas la vertu » comme on dit dans l'ESS, vous connaissez certainement cette maxime, c'était en fait une ouverture de concept qui permettait d'être beaucoup plus inventif sur la reconnaissance de l'engagement des entrepreneurs. »

Cette introduction de l'entrepreneuriat engagé est « disruptive » pour le monde de l'ESS ainsi que pour le réseau France Active. Un grand travail pédagogique a été effectué afin de faire intégrer aux équipes des associations territoriales cette nouvelle composante. Pour certaines associations territoriales, l'élargissement de la cible est un vrai bouleversement et conduit à de profonds changements dans la manière de faire. Certaines associations territoriales avaient à leur tête des directrices et directeurs promouvant l'économie sociale et certaines réticences ont pu être exprimées à l'idée de financer des sociétés avec statut commercial.

Si le projet stratégique a été coconstruit entre les différentes parties prenantes du réseau, son application a parfois été mal vécue. En effet, le réseau France Active restait marqué par un fonctionnement « *très descendant* » nous dirons des personnes travaillant au sein du réseau.

Malgré la relative autonomie dont disposent les associations territoriales, le projet stratégique et ses déclinaisons continuent d'être pilotés par l'association nationale et ne favorisent pas son appropriation au sein des territoires. Une des personnes interviewées qui travaille sur le prochain projet stratégique nous confiera ceci : « *J'ai le sentiment que le prochain projet dans son déploiement devrait être davantage ascendant, c'est à dire qu'on prenne plus de temps pour animer les échanges et qu'on prenne, qu'on fasse... et qu'on pense les choses plus sur les territoires pour ensuite les partager avec tout le monde* »

Une extension de l'intervention de France Active qui intervient désormais « à toutes les étapes de la vie d'une entreprise » (entretiens)

Cette élargissement de la cible par l'intégration des sociétés commerciales au travers de la notion d'entrepreneuriat engagé a entraîné d'autres changements d'importance dans le fonctionnement des associations.

Ce nouveau projet stratégique est l'occasion pour France Active d'intégrer d'autres niveaux de la chaîne d'accompagnement à la création d'entreprise dans son offre. Le réseau France Active a donc créé 5 pactes correspondant à différentes phases de vie d'une entreprise :

Figure 10 : Les 5 pactes proposés par France Active



Le réseau ne se cantonne plus à l'étape de financement et souhaite désormais accompagner les entrepreneurs proposant des projets engagés dès le démarrage en les soutenant durant le processus d'idéation.

France Active fait évoluer ses modalités d'intervention en réaction à l'évolution du contexte. Elle s'appuie pour cela sur les réseaux d'accompagnement déjà existants et pérennise les liens.

Ainsi, les relations sont aujourd'hui intenses entre certaines associations locales et les incubateurs présents sur le territoire. En Auvergne Rhône Alpes, Rhône Développement Initiatives (RDI) est très en lien avec Rhonalpia ou Alterincub, qui sont des prescripteurs importants et dont les entrepreneurs incubés bénéficient des formations pourvoyées par les chargés de mission ESS de RDI.

Ainsi, le réseau France Active historiquement proche des réseaux associatifs et coopératifs de l'économie sociale s'est ouvert à de nouveaux réseaux, et notamment sur les réseaux d'entrepreneurs engagés, d'entrepreneurs à impact qui viennent dynamiser et rafraîchir l'image de France Active, trop souvent identifié comme financeur de l'économie sociale car centré sur les associations et les coopératives.

Une simplification de l'offre répondant à la diversification des modes d'intervention et l'extension du public concerné

L'élargissement de la cible ainsi que l'accroissement de l'offre de France Active - qui intervient comme nous le mentionne une des personnes interrogées, « à chaque étape de la vie de l'entreprise, c'est ce qui est particulier avec France Active en émergence, en création, en développement, en changement d'échelle voire même en relance maintenant... » - induit un

brouillage de la mission de France Active et l'entrepreneur ne parvient pas toujours à s'y retrouver.

Ainsi, une démarche de simplification a été amorcée et a permis de réduire l'offre de produits financiers proposés par le réseau. Trivialement nous dira une personne interrogée, « *on a un produit de démarrage, on a un produit de consolidation et on a un outil de pérennisation, point barre et on essaye de faire simple* ».

L'offre de produits financiers se limitent à 3 outils de financement (CAA, FA et FRIS) et à un nombre plus restreint de garanties proposées (6 garanties au total, 3 disponibles dans le Pacte Création et 3 disponibles pour les Pactes Développement et Transformation).

Cette démarche de simplification visait donc satisfaire les entrepreneurs en externe en facilitant la compréhension de l'offre de service de France Active mais avait également un objectif de simplification en interne, avec une réduction des outils financiers mobilisables.

Au-delà des produits financiers proposés et du public touché, une offre de service renouvelée

En réalité, à France Active la simplification de l'offre mentionnée plus haut s'est accompagnée par de nouvelles modalités d'intervention. L'ambition du réseau n'est plus seulement de se cantonner au financement des projets, mais deux autres composantes sont ajoutées :

- Une dimension « conseil » caractérisée par un accompagnement financier : « *analyse, conseils, formation, appui à la définition d'une bonne stratégie financière* » (France Active, projet stratégique 2015 – 2020)
- Une dimension « connexion », mise en réseau avec une « *ouverture aux autres acteurs du territoire grâce à la confiance générée et un service de qualité* » (France Active, projet stratégique 2015 – 2020)

Pour tous les individus appartenant au réseau France Active interrogés, ce renouvellement de l'offre et l'ajout de la composante « conseil » et « connexion » semblaient plus que nécessaire tant le réseau avait une image austère : « *France Active était considérée comme un guichet administratif qui était comme la douane, soit ça passait donc tant mieux soit ça passait pas donc tant pis et peu de conseils, peu d'accompagnements* », une image d'expert financier et non d'accompagnateurs :

« *France Active il y'a un vrai métier d'analyse financière et c'est quand même la dessus qu'on s'est basé, c'est ce qui fait qu'aujourd'hui on est pas bons sur les connexions, on est pas dans... certaines assos territoriales sont là-dessus mais on a surtout des gens qui maitrisent l'analyse financière et qui parfois sont pas hyper sympas avec les entrepreneurs parce que le seul truc c'est est-ce que ton BP [budget prévisionnel] il tient [rires]* »

Pour autant, cette démarche d'un accompagnement plus exhaustif de l'entrepreneur n'est toujours pas aboutie 5 ans après et doit être prolongé. Les équipes des associations territoriales souhaitent poursuivre les efforts en ce sens mais ont besoin d'être accompagnées, notamment sur le volet « accompagnement au changement ».

Le volet « connexion » reste aussi à développer pour cette salariée de l'association nationale : *« on n'a pas envie de reproduire jusque ce que font d'autres sur la question du bénévolat par exemple, on a envie de créer notre propre offre en lien avec nos spécificités, nos forces et notre valeur ajoutée et ça ça prend un peu de temps et c'est là où l'on va aussi repartir de ce qui peut se faire en local ».*

Le projet stratégique a permis d'enrichir l'offre de services de France Active en ajoutant une dimension conseil et mise en réseau. 5 ans plus tard, des démarches ont été entreprises, des efforts ont été fait mais le réseau continue d'avoir cette casquette d'expert financier.

Voici un tableau résumant les principaux apports relatifs aux évolutions stratégiques et opérationnelles affichées par le réseau dans son projet stratégique 2015 – 2020.

Le tableau permet aussi d'identifier un certain nombre de principes fondateurs qui continuent aujourd'hui de structurer le réseau. Ces principes seront détaillés ci-après ce tableau.

Figure 11 : Le projet stratégique 2015 – 2020 : entre évolutions et continuités

Evolutions et ruptures	Des principes immuables
La cible change : élargissement de l'intervention de France Active aux entrepreneurs engagés	Un socle de valeurs constitutif de l'engagement de France Active
Intervention de France Active à toutes les étapes de la vie d'une entreprise	France Active : un réseau d'experts financiers peinant à évoluer vers plus d'accompagnement
Simplification des produits financiers proposés	Des partenariats historiques fortement structurants
Le renouvellement et l'amplification de son offre de service déclinée en 3 dimensions : le financement, le conseil et la connexion	Un modèle économique marqué par une forme de dépendance au financement public

Ces nombreuses évolutions ne sous-tendent pas pour autant une modification profonde dans les valeurs de France Active et dans les principes d'actions guidant les déclinaisons effectives de ce projet stratégique. Ainsi, le projet stratégique a induit des changements d'envergures, notamment en rapport avec le public touché et l'offre proposée. Nous nous efforcerons de démontrer que certains principes restent inchangés et semblent garant de la continuité « identitaire » du réseau France Active, mais peuvent également contraindre l'organisation à suivre un sentier dont elle peut difficilement sortir.

Des valeurs réaffirmées, constituant le socle de l'engagement de France Active

- La personne et l'objet social priment sur le capital
- L'égalité dans l'accès au service
- Solidarité et responsabilité guident la mise en place des actions du réseau
- La gestion démocratique, autonome et indépendante, en coopération avec l'ensemble des parties prenantes
- Une lucrativité limitée

Le projet stratégique est également l'occasion pour France Active de réaffirmer ses valeurs qui permettent résolument d'inscrire France Active comme une organisation de l'économie sociale et solidaire. Les principes originels de la finance solidaire se retrouvent dans ce socle d'engagement : la primauté de l'humain sur le capital, la volonté d'avoir une gouvernance démocratique et partagée ou encore la notion de lucrativité limitée.

France Active est née dans les années 90 afin de répondre à la problématique économique et sociale du chômage de masse. La fondation puis ensuite l'association ont dès leur origine eu la volonté de réinsérer les personnes les plus éloignées de l'emploi via la création ou la reprise d'entreprise. Les valeurs d'égalité et de solidarité continuent donc de guider les interventions de France Active, avec une volonté toujours forte des associations territoriales d'aider et de soutenir plus fortement les projets portés par les personnes les plus fragiles.

Le projet stratégique 2015 – 2020 affirme donc certaines valeurs immuables permettant de garantir la mission d'intérêt social menée par France Active : accompagner et financer les entrepreneurs engagés du territoire.

Ces valeurs sont pérennisées par les chargés de mission du France Active et assurées par les outils dont ils disposent pour réaliser leur travail (révélateur d'engagement, grille d'analyse par exemple).

France Active, un réseau d'expert financier avant d'être un réseau d'accompagnement d'entreprises

Au sein des 5 principes d'actions et d'organisations devant guider les activités de France Active, on retrouve en premier item :

« Un professionnalisme constructif grâce à une analyse pointue des projets dans leurs dimensions économique, sociale et financière, et grâce à un regard bienveillant : notre action doit être tournée vers les entrepreneurs et guidée par le souci d'apporter les réponses adaptées à leurs besoins » (France Active, plan stratégique 2015 – 2020)

Or, on se rappelle bien que l'un des grandes orientations stratégiques de 1990 concernait la professionnalisation du réseau.

Le professionnalisme du réseau est réaffirmé dans le projet stratégique mais malgré la volonté affichée de fournir plus d'accompagnement et de conseils (« *une analyse pointue des projets dans leurs dimensions économique, sociale et financière* »), les équipes territoriales composés « d'experts financiers » semblent plutôt imperméables au changement de pratiques.

Comme le démontre les citations des salariés de France Active mobilisées plus haut, les chargés de mission continuent d'apparaître comme des experts financiers, peu disposés à fournir un accompagnement extra-financier aux entrepreneurs.

Les partenaires bancaires ne s'y trompent pas, ce qui les attirent chez France Active c'est la garantie bancaire mais aussi et surtout, l'analyse financière effectuée sur les projets co-financés. A la question « *C'est 2 pans là vous intéresse avec une intervention de France Active : à la fois vous êtes garantis par la garantie mais vous êtes surtout garantis par l'accompagnement ?* », Frédéric Hello nous répondra « *Par l'accompagnement mais aussi par l'analyse qui est faite, oui bien sûr* ».

France Active continue donc d'être identifié comme un partenaire financeur plutôt que comme un partenaire accompagnateur.

Les entretiens réalisés nous apprennent que l'accompagnement des entrepreneurs apparaît avec force aujourd'hui comme un immanquable dans la pérennité d'une entreprise. Pour autant, les équipes des associations territoriales affichent une certaine inertie et peinent à se développer sur ce pan accompagnement. Cela démontre une certaine rigidité du réseau qui, malgré des évolutions stratégiques fortes et notamment une importante refonte de son offre de service, ne parvient pas à se détacher de certaines valeurs tenaces.

France Active : une mission qui évolue mais une dépendance partenariale toujours aussi marquée

Le réseau France Active compose et avance avec une multitude de partenaires, et ce depuis les débuts du réseau.

Ce projet stratégique, de par son intitulé « *Une ambition collective* », fait la part belle à ses partenaires. Ces derniers, eux même mobilisés dans la construction du projet stratégique comme nous le confiera l'une des personnes interrogées, continuent donc d'occuper une place prépondérante dans le fonctionnement de France Active.

Les mentions et la nécessité de s'appuyer sur des partenaires opérationnels et financiers reviennent de façon récurrente dans le projet stratégique. Celui-ci est bâti en 2 grandes parties :

- 4 axes pour une ambition renouvelée
- Une ambition partagée

Figure 11 : 4 axes pour une ambition renouvelée (France Active, projet stratégique 2015 – 2020)

Quatre axes pour une ambition renouvelée



Les 2 premiers axes qui sont les axes fondateurs de ce projet stratégique 2015 – 2020 mentionnent le « *co-financement de projets jugés plus risqués* » dans la première strate, et la deuxième strate fait état de la capacité du réseau France Active à être le « *catalyseur des tours de table* ».

Les partenaires financiers opérationnels de France Active continuent d'avoir une importance toute particulière dans la stratégie du réseau. On observe ainsi une continuité quant à la volonté de France Active à travailler avec les partenaires bancaires. Ce constat est partagé par les 3 personnes interrogées et travaillant au sein du réseau France Active. Les établissements bancaires apparaissent comme étant les partenaires principaux de l'association. Voici les propos tenus par une personne travaillant à la coordination régionale de France Active :

« Pour en venir eu partenariats, on a naturellement 4 grands types de partenariats. On a en premier lieu les partenaires bancaires, c'est le socle des partenaires de FA puisque je viens de le dire, on intervient en complément de la banque pour bancariser ces projets et pour bien calibrer ces projets [...] On essaie d'être vraiment complémentaire et de venir combler les trous dans la raquette. Ces banques ce sont nos premiers prescripteurs donc c'est vraiment important. »

Dans la droite lignée des orientations prises à la création de France Active, le réseau entretient toujours des relations aussi tenues avec les réseaux bancaires et plus seulement les banques coopératives, ce qui marque une certaine ouverture idéologique.

Malgré tout, le réseau présente toujours un attachement important aux banques coopératives, car près de 70% des montants garantis sur 2019 et 2020 étaient le fait des grands réseaux coopératifs bancaires (Documents internes au réseau).

Hormis ces relations avec les partenaires bancaires qui ont de tout temps existées, France Active a toujours cette volonté de s'insérer dans un réseaux partenarial dense. Le réseau s'identifie lui-même comme un « *carrefour exceptionnel* » car il arrive à mettre autour de la table des partenaires très différents (publics, privés, associatifs, société civile...) grâce à sa « *capacité de sourcing et ses compétences* » [...] De plus, « *l'implication de France Active sert de label et rassure ses partenaires* » (France Active, projet stratégique 2015-2020).

On retrouve la une des vocations historiques du réseau qui est de servir de « label » grâce à une expertise financière sérieuse et réputée au sein les milieux bancaires, ce qui contribue à « *ré-assurer* » les partenaires financiers comme a pu le mentionner Frédéric Hello de l'agence ESS de la CERA.

Un modèle économique encore fortement dépendant d'un nombre restreint de partenaires

Le projet stratégique 2015 – 2020 était aussi l'occasion pour France de « *faire évoluer son modèle économique* » en « *rééquilibrant le système de ressources* ».

Cela passait par une meilleure rentabilité de l'activité financière France Active Investissement ainsi que par une plus grande hybridation des ressources, en mobilisant plus fortement des ressources non marchandes : appui des entrepreneurs financés et les parties prenantes des associations territoriales pour assurer les missions de parrainage continuant de structurer la mission d'accompagnement proposée par le réseau.

Pour autant, France Active a toujours un modèle économique fortement dépendant des collectivités publiques et des fonds européens, notamment le FSE pour le budget de fonctionnement (RDI voit son fonctionnement financé pour près de moitié par le FSE et une autre grande partie est pris en charge par la collectivité et la Région).

De surcroit, France Active, 30 ans après sa création, reste fortement attachée à la Caisse des Dépôts, premier partenaire mentionné et identifié comme étant un « *partenaire stratégique central* » du réseau (France Active, projet stratégique 2015-2020).

N'omettons pas que la Caisse des Dépôts et Consignations a configuré la création de la Fondation France Active en 1988, a pérennisé son soutien à l'association puis au réseau France Active en participant financièrement et opérationnellement au montage de France Active Garantie et France Active Investissement.

Aujourd'hui encore, l'institution publique intervient à la fois en budget de fonctionnement (16% des ressources en 2020 selon le rapport d'activité) pour les associations territoriales et est un actionnaire important de la société France Active Investissement.

France Active tend à accroître les ressources privées pour assurer l'autonomie de son budget de fonctionnement (33% en 2020 selon le rapport d'activité) mais le réseau reste malgré tout intimement dépendant des subventions publiques qu'il perçoit pour sa mission d'intérêt social. Cette dépendance aux subventions publiques n'est pas sans poser question sur la capacité du réseau à maintenir une philosophie d'intervention en accord avec sa mission sociale « *de travailler à une économie plus inclusive et plus durable* » (entretiens).

Ce projet stratégique 2015 – 2020 aura donc permis au réseau France Active d'épouser un contexte changeant dans l'objectif de proposer une offre innovante et répondant aux besoins des entrepreneurs. Des évolutions marquantes sur le plan opérationnel ont été prises afin d'accompagner cette notion « disruptive » d'entrepreneurs engagés.

Pour autant, on a également pu remarquer que le projet stratégique faisait état d'un certain nombre de valeurs et de principes d'actions inchangés.

De fait, le positionnement de France Active peut nous sembler ambivalent :

- D'un côté, le réseau affiche une volonté politique et militante affirmée avec cette émergence de la notion d'entrepreneuriat engagé. L'association nationale n'a pas hésité à pleinement s'investir pour accompagner ce nouveau type d'entrepreneurs en déployant la stratégie auprès des associations territoriales.
- D'un autre côté le réseau semble enfermé dans un sentier de dépendance, une dépendance fonctionnelle avec la nécessaire complémentarité d'intervention avec les établissements bancaires ainsi qu'une dépendance économique avec des financements publics indispensables à la pérennité du réseau.

Des tensions pourraient légitimement découler de ce schisme entre la nouvelle mission que se donne France Active et l'intérêt que trouvent les partenaires financiers à soutenir le réseau.

La prochaine partie aura donc pour objectif de comprendre la capacité de réseau à résister à la pression de ses partenaires. En filigrane, il s'agira de déterminer la réalité ou non du risque d'isomorphisme institutionnel. Pour cet écrit, nous reprendrons la définition d'Enjolras (2001) qui définit l'isomorphisme institutionnel comme « *une tendance pour des organisations développant leur activité dans un même champ à se ressembler et à se conformer à un modèle dominant* ».

4. France Active et ses relations partenariales : analyse de l'isomorphisme institutionnel au sein du réseau

Comme la partie précédente a taché de le démontrer, le réseau France Active a dû s'adapter en 2015 à l'évolution de son environnement en modifiant son offre sans pour autant que son modèle économique et ses valeurs fondamentales ne changent.

Aujourd'hui la même scène se joue : le contexte économique et social est dégradé structurellement mais également de façon conjoncturelle avec la crise sanitaire que nous vivons, induisant une explosion du taux de chômage ([l'OCDE](#) prévoit un taux de chômage de 13,7% fin 2020).

Côté finance solidaire, nous assistons à un véritable essor de l'épargne solidaire collectée (+24% en 2019), une tendance qui devrait se poursuivre grâce à une plus grande accessibilité des produits d'épargne solidaire, à la hausse générale des taux d'épargne durant la crise sanitaire (+24% selon l'INSEE et un encours record sur les LDDS avec un stock de 119 milliards d'euros selon la [Caisse des Dépôts](#)) ainsi qu'une évolution des mentalités de la part du grand public, demandeur de davantage de transparence sur l'utilisation de son épargne.

Le réseau France Active doit nécessairement adapter ses modes d'intervention afin de rester un acteur important du financement de l'ESS en accompagnant ces nouvelles tendances.

Pour autant, le réseau reste enfermé dans des schémas de valeurs qui sont à la fois garants de son identité mais qui peuvent également l'empêcher de s'adapter aux mutations de son environnement. Deux éléments participent à entraver l'évolution du réseau : sa dépendance aux réseaux bancaires qui orientent ses interventions financières, ainsi qu'un modèle économique qui lui impose de poursuivre certaines missions d'intérêt social.

Ainsi se pose la question : Comment le réseau France Active peut-il continuer à s'adapter à un contexte mouvant en étant enfermé dans des relations partenariales de plus en plus contraignantes ?

Les différents partenaires du réseau continuent d'avoir une puissante influence sur son fonctionnement et sur son objet social, il s'agira donc de déterminer si France Active est suffisamment solide pour résister à la pression à l'isomorphisme qui pèse sur elle.

Nous nous attarderons donc dans un premier temps sur la nature des relations entretenues entre France Active et les réseaux bancaires avant d'étudier les liens entre l'acteur public et le réseau. Pour cela, nous nous appuierons sur les écrits théoriques relatifs au sujet ainsi que sur les entretiens réalisés auprès d'un panel relativement large d'individus (salariés de France Active, personnel de la Caisse d'Epargne, élus locaux...).

France Active et les banques : une complémentarité assumée

Comme nous l'avons vu précédemment, le réseau France Active s'est de tout temps appuyé sur les banques pour mener son activité. Ce fut même une des grandes orientations stratégiques prises par le réseau sous la direction de Claude Alphandéry au début des années 90. Aujourd'hui encore, la mission de France Active est de soutenir le développement des projets engagés et d'épauler des porteurs de projets fragiles en leur offrant un accès facilité au financement bancaire par l'entremise de son expertise. Pour l'une des personnes interrogées : *« L'objectif de France Active, c'est vraiment de bancariser les projets, on est pas là pour remplacer la banque, mais on intervient toujours en complément de la banque, l'idée c'est vraiment de sécuriser les projets, d'ouvrir des portes des financements bancaire et puis de créer de bonnes relations avec les banques ».*

L'idée de complémentarité entre l'intervention de France Active et la banque est bien présente. La sécurisation des projets passe par l'analyse financière et économique effectuée par les chargés de mission du réseau, et renvoie à l'image « label » du réseau France Active, venant conforter l'intervention des banques qui ont « un regard » sur la viabilité du projet.

Frédéric Hello de l'agence ESS de la Caisse d'Epargne mentionne bien l'intérêt d'avoir un double regard sur le financement des projets : *« on a une 2ème lecture qui nous dit que nous aussi on peut y aller ».*

En réalité, de nombreux dossiers montés par les chargés de financement du réseau ne font pas l'objet d'une étude supplémentaire par les chargés d'affaires des banques. L'analyse réalisée par France Active sera souvent plus complète que l'étude économique et financière que réaliserait un chargé de financement bancaire car le temps passé sur chaque dossier varie du simple au double (Labo de l'ESS, 2017).

De fait, les notes d'analyses rédigées par les chargés de financement France Active sont parfois directement transmises au banquier qui n'a plus réellement le besoin de réaliser sa propre analyse. Une banque qui intervient en co-financement de France Active bénéficie donc d'un réel gain de temps comparé à un dossier qui doit être instruit en interne par un chargé d'affaires de la banque. Cette salariée du réseau travaillant à la coordination vient corroborer ces propos :

« Par contre les banques elles, elles vont beaucoup nous prescrire pour venir chercher nos garanties et sur le prêt solidaire qui va aller financer le BFR mais elles viennent aussi et surtout pour notre expertise, pour la note d'analyse que l'on va leur fournir, pour les 10-15h qu'un chargé de mission va passer sur un dossier de créa' et les 30-40h qu'un chargé ESS va passer, ce qu'un banquier n'aura jamais le temps de faire... »

Cette sous-traitance de l'analyse des dossiers des banques vers les associations locales de France Active a déjà été identifiée par Taupin et Glémain (2007) et est concomitante avec une pré-sélection des projets par les organismes de finance solidaire.

Ainsi, Frédéric Hello nous indique que France Active est en quelque sorte une aide à la décision : *« C'est aussi France Active qui nous aide aussi à la [l'utilité sociale] déterminer car France Active travaille aussi sur des structures qui sont pas forcément agrément ESUS, donc voilà c'est aussi ce qui est reconnu ou pas par l'écosystème comme tel »*.

Taupin et Glémain (2007) avancent également que les banques externalisent le risque de défaut de crédit grâce à la garantie France Active apposée sur la plupart des projets cofinancés.

Cette garantie est en effet plébiscitée par les réseaux bancaires et vient compléter l'offre de service de France Active dans le but de favoriser la bancarisation d'un projet.

Ainsi, le réseau est bel et bien enchâssé dans une relation de complémentarité qui semble pour autant relativement asymétrique. On constate en effet une absence de réciprocité, la banque n'offrant pas réellement d'éléments en retour.

A contrario, France Active paraît plutôt dépendante des réseaux bancaires, ses interventions en prêts étant conditionnées par un prêt d'un montant supérieur de la banque. Quant à la garantie, celle-ci est évidemment liée à une intervention bancaire.

Ces éléments conduisent à nous interroger sur une instrumentation des associations locales France Active, qui semblent délibérément agir au service des banques. Cette « sous-traitance » trop affirmée a conduit le réseau à redéfinir sa mission sociale comme nous l'indique la personne travaillant sur le projet stratégique : *« [...] en fait si on est quand même un peu militant dans le fond même si on affiche pas, on a oublié de le dire aux banques par exemple, non on est pas au service des banques ce n'est pas ça l'idée originelle de France Active »*

Ces relations asymétriques conduisent-elles à une instrumentation du réseau France Active par les banques ?

Pour Amélie Artis (2013), ces relations sont réciproques plus qu'asymétriques. Elle définit 3 types de relations entre organismes de finance solidaire et établissements bancaires.

Tout d'abord, ces relations sont souvent d'ordre institutionnel, elles préfigurent le partenariat futur et se matérialisent par *« une reconnaissance et un intérêt réciproque entre les structures »* (Artis, 2013). Frédéric Hello nous dira avant tout que les relations qui unissent RDI et l'agence ESS de la Caisse d'Epargne sont des relations interpersonnelles *« ... y'a les organisations et les structures, y'a ce qui est formalisé et ce qui ne l'est pas mais y'a surtout les hommes et les femmes [...] y'a une relation de confiance, une connaissance mutuelle voilà... »* avant d'être des relations formelles entre personnes morales via des conventions sur les garanties par exemple. La confiance entre chargés de mission France Active et chargés d'affaires bancaires prédomine et structure les relations entre individus.

Des relations plus formelles existent malgré tout, avec une présence au comité d'engagement de certains banquiers ou une place au Conseil d'Administration comme cela peut être le cas pour la Caisse d'Epargne. France Active organise également des événements auxquels les établissements bancaires aiment s'associer :

« On va aussi associer les banques à nos événements le concours Initiatives au féminin organisé depuis 11 ans. Et les banques aiment bien montrer leurs implications auprès de l'entreprenariat féminin au travers de ces événements. Pendant le mois de l'ESS il y a la semaine de la finance solidaire, justement la 1ère semaine de novembre, sur laquelle on organise chaque année un événement régional et on a aussi des banques associées ».

Artis (2013) indique ensuite que ces relations entre organisme de finance solidaire et banque sont parfois d'ordre technique, ce qui prend la forme de mise à disposition de ressources matérielles et humaines (gestion back office, formation des salariés...). Cette relation qui devrait s'opérer de la banque vers l'organisme de finance solidaire selon la chercheuse mais cela n'a pas été vérifiée au cours de mes divers entretiens. Le directeur de l'agence ESS nous dira plutôt que c'est un « *travail de collaboration et de coopération dossier par dossier* ».

Il semblerait plutôt que les organismes de finance solidaire s'impliquent d'avantages dans ces échanges techniques car ils arrivent régulièrement que des chargés de mission de l'organisme de finance solidaire présentent auprès des banques les produits financiers solidaires et notamment les garanties. A deux reprises, il m'a été donné à voir ce genre de réunions :

« Ces réseaux bancaires effectivement on essaie d'aller les voir régulièrement pour leur faire des petites piqures de rappel [...] pour leur présenter nos outils de garantie, nos mécanismes de mise en jeu des garantie pour montrer que ce sont des garanties fiables, intéressantes, efficaces ».

La récurrence des échanges peut être à l'origine de transfert de compétences ou bien de processus d'apprentissage collectifs. Dans le cadre de RDI, le curseur serait à placer entre ces deux constats, car malgré la fréquence des rapports, il me semble que le travail réalisé par les chargés d'affaires bancaires et celui réalisé par les chargés de financement France Active sont proches par les savoirs et compétences mobilisés mais éloignés dans les objectifs et finalités poursuivis.

On ne peut cependant nier l'influence réciproque que peuvent avoir les deux organismes : les salariés bancaires vont être influencés par les chargés de financement ESS dans le cadre de l'évaluation extra-financière d'un projet (utilité sociale, qualité de la gouvernance...) et à l'inverse, les compétences financières des chargés d'affaires de la banque vont se diffuser au sein des équipes de financement ESS des associations locales.

Pour autant, les interviewés ont mentionné à maintes reprises que « *France Active, ce n'est pas le même métier que la banque* » comme nous l'affirme cette salariée de la coordination régionale :

« La banque ça reste quand même quelque chose de très commercial et nous on a cette dimension sociale, d'accompagnement et puis nous on a quand même une mission d'utilité sociale, d'utilité publique qui doit rester selon moi sur un schéma associatif même si nous avons des compétences très proches des banques. Mais justement notre objectif, notre mission c'est de faciliter et d'être complémentaire aux banques ».

Enfin, les relations financières viennent compléter les différents types de relations existants entre organisme de finance solidaire et banque. Encore une fois, ces relations financières sont unilatérales car les ressources financières proviennent de la banque pour être dirigées vers les organismes de finance solidaire.

Pour autant, le réseau France Active, quoique fortement dépendant opérationnellement des établissements bancaires, ne semble pas entretenir de relations financières particulières avec ces derniers. Les banques ne semblent pas abonder les lignes de financement des associations locales de France Active, ni alimenter leurs budgets de fonctionnement.

Ces relations étroites entretenues entre France Active et les établissements bancaires ont conduit les associations locales à adapter leurs pratiques aux exigences des banques (Artis, 2013).

La délégation de responsabilité qui s'opère des banques vers les associations locales désautonomise ces dernières et impacte le traitement des dossiers et le travail des chargés de mission, dont le regard d'expert financier se rapproche de plus en plus de celui du banquier.

Les associations locales ont désormais la charge de sélectionner puis d'analyser les demandes de financements, un métier qui à l'origine se situait dans le giron bancaire.

Cette délégation de responsabilité s'est accompagnée d'une externalisation des risques liées à l'activité de crédit grâce aux mécanismes de garantie.

La teneur des activités des associations locales est marquée par ces relations étroites avec les banques, et les pratiques, bien que guidées par une finalité différente, sont fortement marquées par les pratiques bancaires. Ainsi, le scoring, l'exigence de rentabilité, l'accent mis sur l'analyse des ratios financiers, les notations présentent dans les fiches de synthèse ou encore la composition des comités d'engagement participent à l'instrumentation du réseau France Active par les banques.

Pour Artis (2013), « *ces interactions valident l'hypothèse d'une convergence des pratiques et des représentations entre les deux secteurs ; elles démontrent aussi qu'il existe une relation d'interdépendance entre la finance solidaire et les banques...* ».

Après avoir démontré ces relations d'interdépendance et de convergences des pratiques entre France Active et les banques, nous tacherons de rendre compte des interactions entre les pouvoirs publics et le réseau France Active qui continuent de fortement conditionner la mission de l'association.

Un modèle économique marqué par des financements publics prépondérants

Ce serait se répéter que de dire que les pouvoirs publics ont eu et continuent d'avoir une influence majeure dans le fonctionnement du réseau France Active.

La Caisse des Dépôts, partenaire historique et membre fondateur de la fondation puis de l'association France Active à la fin des années 80 reste un allié important pour le réseau, à la fois dans le financement du budget de fonctionnement des associations locales mais également en investissant directement dans les différentes sociétés composant le groupe France Active. La Caisse des Dépôts abonde le capital de France Active Investissement et intervient régulièrement dans les tours de table organisés par la structure.

Le soutien de la Caisse des Dépôts à France Active lui permet de réaliser les missions d'intérêt général qui lui incombe (développement local et soutien de l'économie sociale et solidaire). Pour une des personnes interrogées, le réseau France Active « *reste le bras armé de la CDC pour l'ESS [...]. Une bonne partie des ressources de France Active vient de la Caisse, une autre partie vient de l'épargne salariale, c'est 40-60% à peu près* ».

Pour la Caisse des Dépôts « *soutenir l'ESS est un supplément d'âme nécessaire mais ça ne l'intéresse pas* » poursuit cet individu.

Le soutien de la Caisse des Dépôts est reconduit d'années en années sans pour autant qu'une direction précise soit donnée quant à l'orientation des projets financés. L'utilisation quantitative des fonds serait le seul indicateur pris en compte par l'institution et la dimension « emploi » n'est pas une de ses préoccupation. La Caisse des Dépôts semble donc être un partenaire laissant une grande autonomie à France Active quant à l'allocation des fonds effectuée.

Cependant, ce n'est pas le cas de tous les partenaires publics. Pour certains, la question de l'emploi reste prépondérante et c'est à ce titre que les associations locales sont financées. Depuis les années 80, régions et collectivités locales se sont déresponsabilisées de leurs prérogatives liées aux politiques de l'emploi en déléguant cette capacité aux organismes de finance solidaire (réseaux Initiative France et France Active entres autres).

A cette époque, les politiques de l'emploi sont en effet centrées autour de la réinsertion par l'activité économique et la création d'activité par des chômeurs, les organismes de finance solidaire sont alors les structures les plus à même pour mener ces missions (Taupin et Glémain, 2007). Des moyens financiers ont donc été déployés pour soutenir le développement de ces organismes de finance solidaire, qui avaient la tâche d'assurer la mission de lutte contre le chômage déléguée par l'Etat.

La dimension « développement local » et les bénéfices qu'apportent ces organisations à la dynamisation économique du territoire n'interviennent que dans un second temps.

Aujourd'hui encore, le réseau France Active continue d'être financé par les pouvoirs publics pour ses actions positives menées en faveur de l'emploi. Les financements font l'objet de conventionnement pluriannuel et sont renégociés chaque année en fonction de l'atteinte d'objectifs définis conjointement. Ces objectifs sont d'avantages de nature quantitative que qualitative.

Ainsi, les financeurs publics ont une « visée emploi » et sont intéressés par le nombre d'emplois créés par des personnes au chômage. Le nombre de dossiers examinés et le nombre de financements accordés sont également des critères pris en compte dans le cadre des financements publics mais restent secondaires.

On peut déplorer une absence de considération pour des critères plus qualitatifs, notamment sur la qualité de l'accompagnement ou la « *réintégration dans les réseaux* », qui matérialise pourtant une certaine « *rentabilité sociale* » de l'intervention de ces structures (Taupin et Glémain, 2007).

Cette « porte d'entrée emploi » conditionnant l'octroi des financements publics contraint les associations locales à financer des projets fortement pourvoyeur d'emploi en prenant, parfois, insuffisamment en compte la finalité sociale du projet.

De même, les projets les moins complexes seront plus facilement étudiés par les chargés de mission, à la fois par souci d'efficacité car un certain nombre de projets présentés en comité est attendu, et à la fois pour la prétention du dossier à obtenir un financement, qui sera d'autant plus importante si le projet est peu complexe.

La nature des projets financés aura donc tendance à se conformer aux exigences des financeurs publics, en présentant un important nombre d'emplois créés au bout de quelques années mais les projets instruits auront également tendance à se conformer aux exigences des partenaires bancaires, en répondant à un impératif de rentabilité plutôt qu'à une volonté d'utilité sociale. Le projet le plus susceptible d'être instruit, présenté en comité puis financé ne sera donc pas le projet ayant l'impact social, environnemental ou territorial le plus important mais celui qui répondra le plus aux exigences des partenaires de France Active.

Ces derniers sont généralement présents aux comités d'engagement. Ils disposent donc de la possibilité de valider ou non l'attribution des outils financiers au porteur de projet.

Les auteurs ayant écrit sur le sujet n'hésitent pas à parler de France Active et plus largement des organismes de finance solidaire comme « *étant des outils au service de la politique des régions* » (Taupin et Glémain, 2007).

On peut alors se demander le degré d'autonomie dont dispose le réseau France Active au regard de l'importance des financements publics (qui composent la majorité du budget des associations territoriales) pour mener correctement sa mission de financement de projets issus

du champ de l'ESS, ainsi que ses prérogatives de réinsertion de chômeurs par la création d'activité ?

Le réseau France Active serait-il en train de s'engluer dans un isomorphisme institutionnel par l'adoption de pratiques fortement similaires à celles des établissements bancaires ; ou en répondant de façon souvent implicites aux requêtes des banques par la bancarisation de projet rentables économiquement avant d'être rentable socialement ?

Également, les partenaires publics ont tendance à heurter la mission sociale de France Active en lui imposant une logique industrielle qui induit une étude normée des dossiers, se focalisant sur l'emploi et la pérennité des structures, plutôt qu'une logique solidaire à laquelle France Active est plus attachée, valorisant davantage les aspects extra-financiers (Ferraton et Vallat, 2011).

Pour Di Maggio et Powell (1983), certains facteurs favorisent la tendance à l'isomorphisme. Par exemple, la dépendance à l'égard d'autres organisations ou la dépendance à l'égard de l'Etat, l'accroissement de la professionnalisation au sein du secteur, l'intégration des membres à certains réseaux professionnels ou encore l'ambiguïté des objectifs aggravent cette inclination à l'isomorphisme et sont des réalités pour le réseau France Active.

Cette tendance à l'isomorphisme est sous-jacente et les salariés de France Active n'ont que peu conscience de ce phénomène. La personne travaillant sur le prochain projet stratégique dispose, du fait de son poste, d'un recul plus important par rapport aux chargés de financement de l'association. Elle se rend compte des « dérives » des associations locales, au sein desquelles les chargés de mission ne sont plus toujours conscients de la finalité sociale de leur travail.

Ici, la personne interviewée reprend les propos d'un directeur d'association s'interrogeant sur la mission du réseau : *« Est ce qu'il faudrait pas qu'on prenne encore plus de recul par rapport à ce qu'on fait aujourd'hui, est ce qu'il faudrait pas qu'on apprenne à lever le nez et à se dire : la garantie en fait qu'est-ce qu'on en fait? Qu'on soit plus courageux dans l'analyse que l'on a et dans la manière dont on répond aux besoins »*

Le réseau, bien qu'étant indépendant dans la formalisation de son projet associatif, n'en reste pas moins fortement dépendant des pouvoirs publics, qui guident son action au moyen de conventions d'objectifs conditionnant les enveloppes de financement.

Les dépendances au réseau bancaire sont également importantes, les associations locales France Active ne pouvant intervenir de façon autonome. On a pu pointer les accointances dans la façon de réaliser le travail, ce qui pourrait laisser penser que le réseau est atteint par une forme d'isomorphisme institutionnel.

Conclusion générale du second chapitre

Nous avons tout d'abord exploré le monde de la finance solidaire en présentant les évolutions actuelles du secteur caractérisé par une collecte d'épargne solidaire atteignant un niveau record en 2019.

Nous avons également présenté les différentes familles d'acteurs de la finance solidaire en distinguant leurs missions, leurs modes d'intervention ou encore la nature de l'intermédiation entre l'épargnant et l'emprunteur solidaire. Ce panorama de la finance solidaire a permis de montrer l'hétérogénéité de ce champ et les différentes finalités des acteurs le composant.

Nous nous sommes ensuite intéressés à l'histoire de France Active et notamment aux grandes orientations stratégiques dessinées par Claude Alphandéry à la création du réseau. Cela nous a permis de montrer que ces fondements idéologiques continuent de structurer le groupe France Active encore aujourd'hui.

Dans la 3^{ème} partie, nous avons démontré au travers du projet stratégique élaboré en 2015 que le réseau savait se mouvoir dans un environnement fortement évolutif tout en gardant certains des principes originels du réseau. Le maintien des valeurs fondatrices permet au réseau de maintenir son appartenance à l'ESS et elles sont garantes de sa finalité sociale. Cependant, nous avons également montré que certaines rigidités pouvaient entraver les marges de manœuvre du réseau.

Cela nous a permis de faire une transition douce vers notre dernière partie, qui se propose d'aborder le cœur de notre écrit : l'identité du réseau France Active au sein de ses relations partenariales. Nous avons mis en exergue la dépendance opérationnelle des associations locales de France Active aux établissements bancaires en distinguant les différents types de relations existants entre les deux partenaires. Les pratiques des chargés de financement de France Active sont similaires à celles employées par les chargés d'affaires des banques, ce qui pose de fait la question de l'isomorphisme institutionnel au sein des associations territoriales.

Nous avons ensuite terminé en abordant les relations unissant historiquement France Active et les pouvoirs publics. Le modèle économique des associations locales reste en effet fortement dépendant des financements publics, conditionnés par l'atteinte d'objectifs relatifs au retour à l'emploi. Ainsi, cette « tarification à l'objectif » induit nécessairement un dévoiement de la finalité sociale de France Active car les équipes sont poussées à étudier certains types de dossiers, pourvoyeurs d'emploi et aisément finançables par les banques.

Les questions de l'instrumentalisation des organismes de finance solidaire par les pouvoirs publics et de l'instrumentation du réseau par les banques peuvent légitimement se poser.

Chapitre 3 : Quelques pistes pour accompagner le secteur de la finance solidaire dans l'objectif de soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire

Ce dernier chapitre abordera certaines pistes permettant de développer le champ de la finance solidaire afin de financer des projets se rattachant à l'économie sociale et solidaire.

Dans un premier temps, nous montrerons l'importance du réseau France Active dans l'écosystème de la finance solidaire et sa capacité à accompagner cette croissance soutenue du secteur.

D'une autre manière, nous nous pencherons sur une idée intéressante : l'hybridation entre la finance solidaire et la finance participative. Nous tacherons de démontrer l'intérêt d'associer ces 2 secteurs qui se retrouvent sur certaines finalités et font état de grandes complémentarités.

Enfin, ce mémoire s'attachera à être pragmatique mettant en exergue le rôle de l'acteur public dans le développement de la finance solidaire. En nous appuyant sur Finansol et le Labo de l'ESS, nous présenterons différents moyens législatifs qui pourraient avoir un impact positif certain sur le développement du champ de la finance solidaire.

1. Le rôle de France Active dans l'accompagnement de l'essor du secteur de la finance solidaire : évoluer tout en conservant des valeurs et principes forts

France Active, nous le verrons ci-après, est un acteur incontournable dans le financement et l'accompagnement des organisations de l'ESS. Le réseau est caractérisé par une capacité à maintenir les principes fondant son appartenance à l'ESS tout en parvenant à évoluer dans son environnement.

Cette partie aura pour but de montrer l'importance du réseau France Active au sein de l'écosystème de la finance solidaire puis nous détaillerons les évolutions stratégiques qu'entend mettre en place l'association afin de répondre aux attentes du marché.

Nous verrons cependant que le nouvel axe stratégique poursuivi par le réseau France Active pourrait générer des tensions tant sur les salariés que sur le modèle économique de la structure.

France Active, un réseau reconnu pour la qualité et l'efficacité de ses interventions

Le réseau France Active, caractérisé par les 3 entités juridiques qui le composent (France Active Garantie, France Active Investissement et France Active Financement) et ses 40 associations territoriales qui accompagnent les projets localement, reste un acteur majeur du financement de l'ESS.

Le rapport d'activité de 2019 nous apprend que parmi les 7700 entreprises accompagnées et financées, 1500 appartenaient au secteur de l'ESS. 45 000 emplois ont été créés ou préservés et près de 367 millions d'euros ont été mobilisés par le réseau pour financer les entrepreneurs engagés.

La garantie, activité historique de France Active, représente 327 millions d'euros mobilisés et l'activité croît de 20% par rapport à 2018 (6500 projets garantis).

29 millions d'euros d'épargne solidaire ont été récoltés, ce qui a permis de financer à hauteur de 34 millions d'euros, des projets d'économie sociale et solidaire.

Le réseau continue de démontrer son efficacité par la qualité de son offre de service en affichant un taux de pérennité des entreprises accompagnées à 3 ans de 4/5 contre 2/3 en moyenne en France. Au-delà du taux de pérennité, 40% des entrepreneurs « *déclarent que sans l'intervention de France Active, leur projet n'aurait pas vu le jour* » (France Active, Etude d'impact, 2018).

Ainsi France Active continue d'être un acteur majeur du financement et de l'accompagnement des projets engagés sur leur territoire.

Le réseau est dans une dynamique positive au regard de l'accroissement de son activité : par rapport à 2015, le nombre d'emplois créés ou consolidés a bondi de 10 000 en passant de 35 000 à 45 000 en 2019. Les concours financiers mobilisés par le réseau ont également explosés en passant de 244 millions d'euros à 367 millions d'euros sur l'année passée. Cette dynamique s'inscrit dans un contexte particulier, ce qui pousse France Active à faire évoluer son positionnement et ses pratiques.

2020, une réaffirmation de la notion d'entrepreneur engagé et la volonté d'aller plus loin en proposant un projet stratégique 2020 – 2025 davantage militant...

Aujourd'hui, un nouveau projet stratégique pour les cinq prochaines années est en cours d'élaboration, et il s'inscrit encore une fois dans un contexte économique, social, écologique et désormais sanitaire imprévisible.

Les chiffres du chômage sont alarmants concernant l'année 2020 (13,7% en fin d'année selon [l'OCDE](#)) et la pandémie de Covid-19 aura poussé les pouvoirs publics à agir fortement en faveur de l'activité économique.

Les revendications en faveur d'une plus grande considération de notre environnement continuent de grandir (voir études mentionnées en introduction de cet écrit) et cela se ressent par exemple dans les volumes d'épargne solidaire collectée qui s'accroissent d'année en année (+18% en moyenne par an depuis 2011 et +24% sur l'année 2019 soit un accroissement des encours collectés de 3 milliards d'euros).

France Active ne peut rester insensible aux bouleversement de son environnement et une impulsion doit être donnée afin de continuer d'avoir une proposition de valeurs adaptée aux besoins des entrepreneurs ainsi qu'une image adaptée afin d'être correctement identifiée par son public et ses partenaires.

En février 2019, une note interne au réseau intitulée « Note de positionnement sur la notion d'engagement » sortait pour être diffusée aux associations territoriales de France Active. La notion d'entrepreneur engagé, bien que définie lors de l'élaboration du projet stratégique auxquels de nombreuses parties prenantes du réseau ont pu prendre part et notamment les salariés, n'est pas interprétée de la même façon pour tous. Volontairement, le réseau a laissé les équipes se saisir de cette nouvelle cible sans donner un cadrage serré.

Cette note d'engagement vise donc à spécifier ce que le réseau entend par « l'engagement » et elle répond à plusieurs enjeux, à la fois en externe et en interne.

Par exemple, clarifier la notion d'engagement permettait aux financeurs de distinguer ce qui faisait la plus-value du réseau France Active. En effet, 2019 correspond à une période où France Active entrait dans des négociations approfondies avec le réseau Initiative France pour négocier la potentielle fusion des 2 réseaux. Cette note sur la notion d'engagement permettait de clarifier les valeurs portées par le réseau France Active et de se distinguer des autres réseaux d'accompagnement ou de financement de l'entrepreneuriat.

Également, cette note d'engagement permettait de préciser en interne ce qu'était un projet engagé car des marges d'interprétation importantes existaient selon les associations territoriales. Ainsi, trois niveaux d'engagements ont été définis : « je m'engage », « je suis engagé » et « je transforme la société » prenant en compte cinq critères d'engagement, l'emploi, le territoire, le social, l'environnement et la gouvernance.

Dans la lignée de ce repositionnement interne et externe et l'affirmation de la notion « d'entrepreneurs engagés », le projet stratégique 2020 – 2025 se veut « *militant* » (entretiens).

Compte tenu du contexte, le réseau France Active entend proposer quelque chose qui soit dans l'air du temps afin de coller aux aspirations des entrepreneurs mais aussi celles de ses partenaires.

Un plan stratégique est toujours à l'origine de tensions nous dira la personne en charge de l'animation du projet stratégique car cela « *va forcément faire évoluer le modèle économique et les métiers de chacun* ».

On remarque que l'association nationale qui pilote la stratégie globale du réseau France Active souhaite aller vers plus d'engagement, en témoigne la note interne relative au futur projet stratégique et rédigée par la Directrice Adjointe de FAI, Fanny Gérôme.

Cette dernière rédige une note fortement engagée au titre évocateur : « *Projet stratégique « Ecologie et solidarité 2025 »* » (France Active, Note stratégie avril 2020).

Cette note sera l'occasion pour Fanny Gérôme, par ailleurs force motrice dans la stratégie déployée par le réseau France Active, d'afficher son ambition : « *Nous proposons de fixer une stratégie en s'appuyant sur les cinq piliers de l'engagement, avec un changement de taille : l'écologie et le social deviennent centraux dans notre projet et irriguent l'ensemble de nos axes* ». (France Active, Note stratégie avril 2020).

Ainsi, les dimensions « écologie » et « social » deviennent prépondérantes au regard des autres dimensions que sont le territoire, l'emploi et la gouvernance. Le signal est plus que fort et va encore plus loin que la notion d'entrepreneur engagé, en resserrant les critères fondant l'engagement d'un projet sur 2 dimensions.

Pour autant, ce projet stratégique davantage militant ne remporte pas l'adhésion de toutes les parties prenantes de France Active, au premier des rangs desquelles nous trouvons les salariés du réseau. Également, un changement de focale trop important pourrait avoir des répercussions importantes sur le modèle économique de France Active.

... mais qui ne remporte pas l'adhésion des salariés du réseau

Cette ébauche stratégique n'est pas à la convenance de tous. Les salariés, qui ont vu leur métier grandement transformé durant les cinq dernières années ne semblent pas décidés à adhérer à un nouveau projet stratégique qui aura un impact sur leur métier comme nous l'indiquait l'interviewée un peu avant.

La transition vers la nouvelle cible de l'entrepreneur engagé a été ardue pour certaines associations territoriales car il a fallu que les chargés de mission se réapproprient la nouvelle offre de service de France Active, intègrent les nouveaux produits financiers proposés par le réseau et fassent évoluer leurs méthodes de travail en intégrant les critères d'engagements détaillés plus haut. Cela se traduit opérationnellement par une évolution des outils de travail et notamment des matrices sur lesquelles les chargés de mission travaillent, qui ont été souvent changées sur les cinq dernières années.

Ainsi, les salariés sont « épuisés » par tant de nouveautés et ne semblent pas disposés « à repartir pour un tour ». Les équipes aspirent en effet à plus de stabilité comme ces extraits d'entretiens peuvent l'illustrer : « [...] *les équipes elles ont envie qu'on finisse ce mouvement-là, ce qui est quand même un sacré mouvement parce qu'en fait en 5 ans ou un peu plus, on aura vraiment transformé le métier des équipes vis à vis des entrepreneurs* » ou encore :

« [...] *on a des équipes qui sont fatiguées et des directeurs et directrices qui vont être plutôt dans la protection de leurs équipes et qui vont dire « nous on a un retour de gens*

qui n'ont pas envie d'un accélérateur plus fort, qui ont envie malgré d'être dans une poursuite de ce qu'on a fait parce qu'on a pas terminé tout ça en fait, parce qu'on est à mi-chemin dans une belle transformation » ».

Deux visions semblent se heurter : premièrement celle d'une direction nationale qui souhaite marquer son empreinte sur le secteur de l'ESS en allant vers davantage d'engagement, en mettant en avant les critères liés à l'écologie et à la finalité sociale du projet opérant de fait un « resserrement » quant aux projets soutenus par France Active.

D'un autre côté, les salariés du réseau n'ont pas cette volonté, préférant continuer ce qui a été amorcé sur la notion d'entrepreneurs engagés et en poursuivant leur formation sur les pans « accompagnement » et « connexion », désormais aussi importants que le financement.

Ce resserrement des critères pourrait mettre le modèle économique sous tensions

Au-delà de ce changement de paradigme, de nombreuses questions se posent actuellement sur le public ciblé : France Active inclut dans la notion d'engagement le financement de projets portés par les personnes les plus éloignées de l'emploi et peu susceptibles d'obtenir un prêt bancaire, ce qui correspond à la mission originelle de France Active. Ces projets sont le plus souvent soutenus au moyen des garanties France Active mais plus rarement en financement, ces derniers étant réservés aux projets plus engagés (statut de l'ESS ou finalité sociale/environnementale prépondérante par rapport à la rentabilité économique).

Pour autant, des « dérives » ont pu être constatées sur l'octroi des garanties. Ces dernières sont octroyées à des personnes en situation de chômage mais ce critère ne semble plus suffisant pour évaluer la difficulté du porteur de projet à obtenir un prêt bancaire. En effet, une salariée du réseau tiendra les propos suivants concernant le bilan du projet stratégique passé :

« On est en train de commencer à travailler le prochain projet stratégie 2025 avec un bilan qui a été fait de ce dernier projet stratégique sur justement qu'est ce qu'on élimine [...] peut être aussi les interventions sur des entrepreneurs qui ont pas forcément besoin de nous parce qu'en demandeurs d'emploi on a eu beaucoup d'émergence des ruptures conventionnelles ces derniers temps donc des gens qui finalement auraient pu créer sans nous et la question c'est « qui a vraiment besoin de France Active » ».

Un questionnement important demeure donc sur les conditions d'octroi de la garantie. De façon plus triviale, cette même personne poursuivra un peu plus tard en nous disant :

« La question c'est qui a besoin de nous [...] on est là pour combler les trous dans la raquette donc effectivement le mec qui avait un super poste de cadre dans je sais pas quelle boîte, qui a fait une rupture conventionnelle, qui a un patrimoine de fou et qui

aura aucun souci à avoir son prêt bancaire est ce qu'il a besoin de nous, c'est un peu plus la dessus que le débat va s'orienter quoi parce qu'aujourd'hui sur le papier il est demandeur d'emploi donc il est éligible à la garantie, est-ce que c'est cohérent ou est-ce qu'on veut mettre les moyens là où il y'a plus de besoins ? »

Cette question des garanties a son importance :

« Ce qui représente le gros des interventions de France Active c'est la TPE (Très Petites Entreprises) donc si demain on fait une croix sur la TPE derrière c'est le financement des structures qui enfin voilà... donc quand on vend 1200 entreprises au Conseil Régional et qu'on lui dit que demain on en fait plus que 300 parce qu'on fait plus de TPE enfin on va pas avoir les mêmes financements et derrière on a des modèles éco à tenir »

Les garanties représentent près de 90% du montant total des interventions réalisées par France Active. Comme le mentionne la salariée de la coordination régionale, *« le gros des interventions de France Active c'est la TPE »*, qui représentent pour RDI les 2/3 des projets financés. Ces entreprises ne présentent pas de finalité sociale ou environnementale particulière et ne sont pas sous des statuts de l'ESS. Elles peuvent tout de même bénéficier des garanties de France Active car ces entreprises sont créées par des personnes au chômage.

Les garanties apposées sur les TPE représentent le gros de l'activité de France Active et ce sont ces instruments financiers qui lui permettent de bénéficier de fonds publics. Or les financements octroyés par les collectivités publiques sont déterminés par les volumes de garanties octroyées et le nombre d'entreprises financées.

France Active, au vu de son modèle économique fortement dépendant des subventions publiques, ne peut se permettre de se détourner de cette cible TPE qui représente la majorité de ses interventions.

Financer des TPE hors statut ESS s'intègre néanmoins dans le premier niveau d'engagement de France Active, lorsque le porteur de projet crée dans une zone fragile ou qu'il est *« éloigné de l'emploi ou du système financier »*.

La question persiste donc sur l'octroi de la garantie sur *« n'importe quel projet du territoire du moment qu'il crée un emploi »* (entretiens) ou le focus doit-il être fait sur les porteurs de projet les plus éloignés de l'emploi et du monde bancaire, des individus pour qui la réussite de leur projet est conditionnée par une intervention de France Active.

Nous venons de pointer les tensions sur le modèle économique qui pourraient découler d'un projet stratégique trop militant. Pour la salariée travaillant sur le futur projet stratégique, le constat est le suivant : *« Pas mal de monde souhaiterait rester autour de ça [projet stratégique 2015 – 2020], c'est pas le cas de tout le monde, je pense qu'il y'a une majorité de directeurs et*

de directrices qui, pour les raisons que j'ai déjà évoquées, ne veulent pas se couper des partenaires, pas relancer un truc trop transformatif, ne pas trop épuiser les équipes ».

Embarquer les salariés, principaux acteurs de la réussite du futur projet stratégique et garants des valeurs de France Active

En 2015, le projet stratégique avait tenté d'intégrer un maximum de parties prenantes et notamment les employés de France Active. Ces derniers ont eu l'occasion de participer à des séminaires relatifs à la nouvelle offre de valeur proposée par France Active et autour de la notion d'engagement. Le travail consistait à s'interroger sur le travail qu'ils réalisaient et leur contribution à la mission d'intérêt général du réseau France Active.

Les salariés du réseau ont donc participé à définir ce principe d'engagement, ce qui favorisa l'apprentissage au changement : *« Si les gens ne participent pas un minimum à leur processus d'apprentissage, ils n'apprennent rien »* pour Cyril Kretzschmar.

La nouvelle cible n'a pas été appréhendée facilement par toutes les associations locales ni par tous les chargés de financement ESS, pour autant, le « succès » de l'entrepreneur engagé est palpable cinq ans plus tard et toutes les équipes se sont saisies de ce concept.

Il semble donc primordial que les salariés soient consultés pour la construction du prochain projet stratégique car ils sont les premiers impactés par les évolutions qui en découlent. Sans leur motivation à intégrer ces évolutions, tout porte à croire que le projet stratégique et ses déclinaisons opérationnelles ne seront pas suivies. La notion d'entrepreneurs engagés a été relativement bien acceptée par les équipes car elles ont réfléchi sur le sujet et ce changement n'a pas été perçu comme étant imposé (exceptées pour les associations territoriales qui avaient à leur tête des directeurs et directrices ne souhaitant pas se détourner de l'économie sociale).

Les salariés sont également garants des valeurs de France Active et c'est à travers leur travail, le contact avec les porteurs de projet et les partenaires du réseau que l'association déploie son image et son identité. Il s'agit alors d'intégrer les salariés à ce travail collectif qu'est la redéfinition du projet stratégique car ils sont l'expression des valeurs véhiculées par le réseau.

En conclusion, le réseau France Active doit, au regard du contexte actuel et des dynamiques du secteur de la finance solidaire, évoluer afin de s'imposer comme l'acteur incontournable du financement de l'ESS.

L'association nationale a compris cette nécessité et souhaiterait donner une couleur plus « militante » à son projet stratégique, en faisant davantage pour les entrepreneurs les plus engagés, quitte à se détourner des projets qui le sont moins.

Néanmoins, cette direction n'est pas partagée par tous, notamment les salariés qui ne souhaitent pas s'embarquer dans une nouvelle réorganisation des tâches et missions.

De plus, le modèle économique reste conditionné par l'atteinte d'objectifs quantitatifs qui ne sauraient être atteints dans le cadre d'un resserrement des critères d'engagements.

Cette évolution ne pourrait se faire sans l'approbation des salariés du réseau. Ces derniers doivent en effet participer à cette nouvelle bifurcation stratégique car ils sont garants de l'identité et de la réputation du réseau. France Active, qui reste caractérisée par un management plutôt descendant, doit s'ouvrir à nouveau pour construire cette nouvelle feuille de route en écoutant les desideratas de ses salariés et partenaires afin que le futur projet stratégique soit partagé et compris par tous.

La prochaine sous partie aura pour but de traiter un autre accélérateur du développement de l'ESS, le couplage entre finance solidaire et finance citoyenne.

2. Finance solidaire et finance participative : un cocktail favorisant la poussée de projets d'utilité territoriale

La finance participative est définie comme suit par l'Autorité des Marchés Financiers : *« Une récolte de fonds – en général de petits montants – pour financer un projet spécifique, via internet. Les projets financés peuvent être de nature artistique, humanitaire, sociale ou entrepreneuriale. Le financement participatif recouvre des formes de financement hétérogènes telles que le don avec ou sans contrepartie, les prêts avec ou sans intérêts, ou encore la souscription de titres financiers (capital ou dette) »*

L'hybridation entre finance solidaire et finance participative est un sujet peu étudié en France car la finance participative est un phénomène relativement nouveau.

Pour cette partie, nous observerons les dynamiques de la finance participative et nous verrons que ce secteur permet de lever certaines contraintes pesant sur le développement de la finance solidaire. Nous montrerons ensuite que la finance participative participe au renouvellement des formes de régulation de la finance solidaire (Cuénoud, 2017).

Enfin, nous montrerons de quelle manière, l'hybridation d'organismes de finance solidaire telle que France Active avec le monde de la finance participative peut contribuer au « développement local participatif » à travers la « finance solidaire territorialisée ».

La finance participative vient répondre à une envie de réappropriation citoyenne de l'épargne

Nous avons eu l'occasion d'étudier l'évolution du secteur de la finance solidaire dans les parties précédentes (+24% en 2019 pour des encours d'épargne solidaire de 15,6 milliards).

La finance participative est un champ qui est apparu en France au début des années 2010 et qui s'est structuré en 2012 avec l'association Financement Participatif France (FPF).

Celle-ci est née sous l'impulsion des principaux acteurs du financement participatif de l'époque qui opéraient de façon relativement éclatée avant la création de l'association (voir site de [FPF](#)). FPF a entrepris dès ses débuts de représenter les intérêts des acteurs du financement

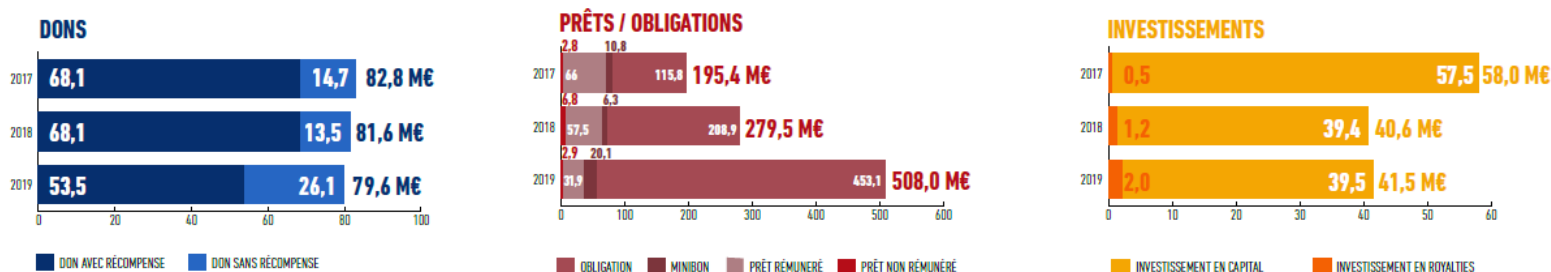
participatif en demandant l'aménagement d'un cadre réglementaire favorable au développement de ce secteur.

Ce secteur, tout comme celui de la finance solidaire, démontre une croissance impressionnante. Les fonds collectés sont passés de 167 millions d'euros récoltés en 2015 à 629 millions d'euros en 2019, avec notamment un taux de croissance remarquable de 56% entre 2018 et 2019 (FPF, Baromètre crowdfunding 2019).

Le financement participatif a trois visages : le don, le prêt et l'investissement, qui se ventilent comme suit en 2019 :

Figure 13 : Fonds collectés par typologie (FPF, Baromètre crowdfunding 2019)

LES FONDS COLLECTÉS PAR TYPOLOGIE (En millions d'euros)



En 2019, la dynamique sur les obligations est exceptionnelle et tire considérablement la croissance des montants investis sur 2019 (le baromètre ne propose pas d'explication relative à cette spectaculaire hausse des obligations souscrites).

Les organisations de l'ESS ont quant à elle bénéficié de 52 millions d'euros de financement participatif (10% du total des investissements réalisés en financement participatif sur 2019).

Les volumes peuvent paraître relativement minces au regard de l'épargne totale française comptabilisée en 2019 (5276 milliards d'euros au second trimestre 2019 selon la Banque de France). Pour autant, la finance participative est représentée par 1,3 millions d'individus pour 1,8 millions de souscriptions en 2019. Ils étaient 1,5 millions de financeurs en 2018 pour 2,6 millions de souscriptions.

La finance participative semble désormais être un secteur largement reconnu par la population française. Une étude menée en 2018 par FPF (Etude « Notoriété et image du financement participatif », 2018) nous apprend que 70% des individus interrogés ont déjà entendu parler de finance participative et 16% des français ont déjà expérimenté une plateforme de financement participatif.

Ainsi, si les fonds alimentant la finance participative restent faibles au regard de l'épargne totale des françaises, ce moyen d'investir son épargne est désormais largement reconnu au sein de la population française et augure des jours fastes pour la finance participative.

La finance participative, un secteur complémentaire à la finance solidaire ?

Le financement de l'entrepreneuriat et de l'innovation fait face à de lourdes contraintes, notamment l'asymétrie d'information résidant entre l'entrepreneur et le financeur et l'incertitude relative à la capacité du produit à trouver son marché. Des études montrent l'importance d'apports de fonds propres externes et la difficulté du financement bancaire pour les projets innovants et plus largement, les projets de création d'entreprises (Cuénoud et al, 2018).

La recherche de financement reste un aspect essentiel pour la réussite de projets innovants. Les organismes de finance solidaire ont un attrait indéniable hormis leur capacité à accompagner et financer des projets, qui est d'organiser des tours de table financiers, ce qui permet d'inclure ces entrepreneurs dans un écosystème propice au financement de leur projet.

De façon complémentaire, la finance participative peut permettre de combler le manque de financement de projets entrepreneuriaux (Cuénoud et al, 2018).

De plus, le financement participatif permet de donner des « preuves de marché » car les citoyens, par leur investissement, participent à la validation du concept proposé.

Ainsi, finance solidaire et finance participative permettent de lever un certain nombre de contraintes pesant sur le financement de projets entrepreneuriaux et innovants.

Pour Thibault Cuénoud (2017), la finance solidaire affiche certes une croissance impressionnante mais une certaine maturité semblerait atteinte et des contraintes importantes commencent à peser sur le secteur.

Pour l'auteur, les fonds dédiés à la finance solidaire sont redirigés vers des actifs moins risqués au titre des réglementations prudentielles (fonds 90-10 notamment), ce qui génère un « manque à gagner » pour le secteur qui semble avoir atteint un seuil difficilement dépassable.

Également, les organismes de finance solidaire restent fortement dépendants des aides publiques, comme nous avons pu le démontrer pour les associations locales de France Active. Le modèle économique des organismes de finance solidaire serait donc à renouveler et pourrait s'appuyer sur la finance participative.

Intégrer la finance participative à leurs activités serait une plus-value à la fois pour les organismes de finance solidaire car cela leur permet de renforcer leur modèle économique mais aussi pour la dynamique économique territoriale car les projets présentés sur la plateforme de financement participatif seront préalablement sélectionnés par les organismes de finance solidaire gérant la plateforme. De fait, seuls les projets engagés pour répondre aux besoins du territoire pourront faire l'objet d'un financement participatif.

La finance participative tout comme la hausse des encours de finance solidaire témoignent d'une volonté citoyenne de réinvestir son épargne auprès de projets qui ont davantage de sens, et notamment des projets de territoire. En effet, les motivations principales des « financeurs participatifs » sont de contribuer à l'émergence de « *projets qui leur tiennent*

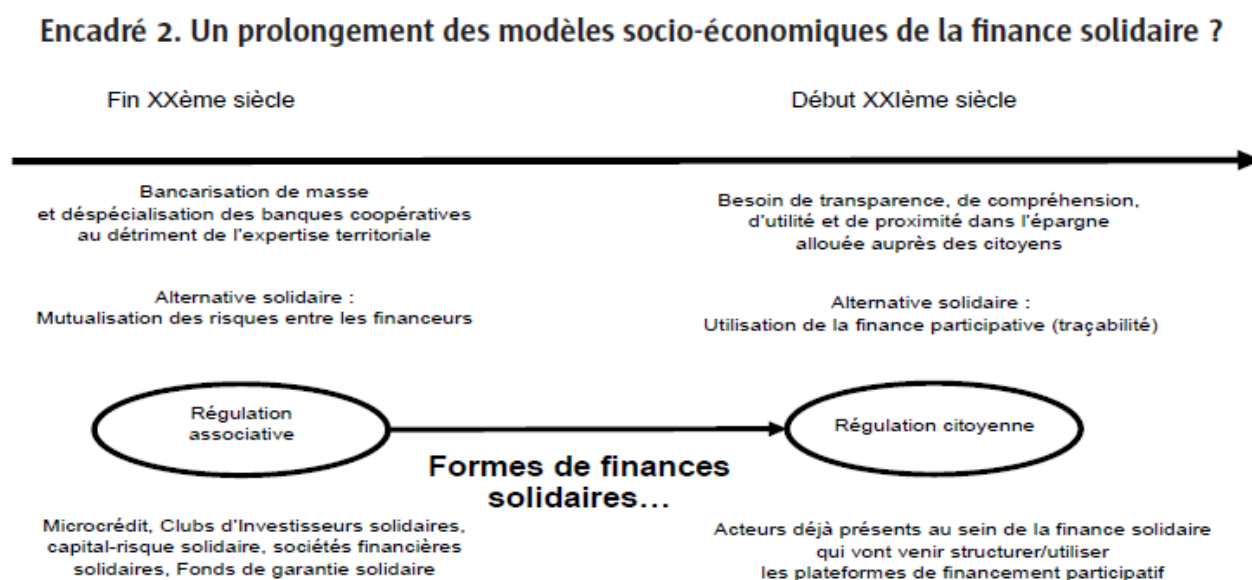
à cœur » et de participer au financement de « projets territoriaux » (Etude « Notoriété et image du financement participatif », 2018)

Les citoyens attendent également davantage de transparence de la part des acteurs financiers et la finance participative offre à ces citoyens un moyen fiable et accessible de financer de façon transparente, car avec un seul intermédiaire (plateforme de financement participatif), des projets qui les attirent.

Du fait de ces constats, les organismes de finance solidaire qui font face à des contraintes structurelles doivent tenter d'intégrer ces nouvelles revendications afin de drainer cette épargne citoyenne, sans pour autant perdre les valeurs constitutives de leur identité (Cuénoud, 2017). L'essor de la finance participative et la pertinence de coupler ce champ avec celui de la finance solidaire nous amène à mobiliser un concept nouveau, la finance solidaire territorialisée définie comme « un ensemble d'organismes financiers, qui respectent les principes de l'économie sociale et solidaire dans ses statuts, ou dans ses pratiques, et dont le rôle est de construire une offre de financement décentralisée sur des critères territoriaux » (Amouroux, 2003).

Cette nouvelle manière d'envisager le financement de projets engagés sur leur territoire amène à de nouvelles formes de régulation territoriale pour les organismes de finance solidaire. Cela nous conduit à mobiliser de nouveau le tableau relatif au différent modèle socio-économique de la finance solidaire construit par Cuénoud (2017).

Figure 14 : Un prolongement des modèles socio-économiques de la finance solidaire ?
(Cuénoud, 2018)



Actuellement, la finance solidaire est régulée de façon associative car elle est portée le plus souvent par des structures sous statut associatif, ayant une empreinte territoriale forte et qui s'insèrent dans des relations partenariales importantes (publiques notamment pour le financement), ce qui leur permet d'assurer les missions d'intérêt général qui leur incombent.

Aujourd'hui, on constate que ce mode de régulation est voué à évoluer. Les citoyens, désireux de plus de transparence, ont le désir de contribuer plus directement au financement des projets de leur territoire. Pour cela, ils n'hésitent pas à passer par des plateformes de financement participatif qui répondent à leurs attentes. Les structures de finance solidaires ont un rôle à jouer dans ce nouveau mouvement qui s'opère.

La finance solidaire était régie par une régulation associative avant l'émergence de citoyens investis dans le financement de projet de leur territoire. Désormais, la régulation est d'ordre citoyenne avec des acteurs de la finance solidaire qui peuvent venir accompagner ces revendications citoyennes en usant de leurs compétences de financement et d'accompagnement d'entreprises ainsi que de leurs connaissances du champ de l'ESS et du territoire pour « *impulser une dynamique plus citoyenne du rôle de l'épargne sur un territoire* ». (Cuénoud, 2017).

Finance solidaire et implication citoyenne pour un financement local participatif

Tout d'abord, il apparaît que finance solidaire et finance participative peuvent se retrouver sur les finalités.

Pour Cuénoud et Glémain (2014), les objectifs de ces deux formes de finances alternatives sont comparables dans la mesure où : « *Elles cherchent [...] à réunir des parties prenantes (stakeholders) partageant les mêmes valeurs vis-à-vis des effets d'exclusion subie : exclusion sociale et territoriale pour la finance solidaire, et exclusion sectorielle/expérimentale pour la finance participative* »

La finance participative répond avant tout aux finalités que désirent lui donner les investisseurs participatifs. On a pu remarquer que ces derniers avaient comme motivation principale de financer les projets de leurs territoires. Une majorité des investissements participatifs viennent d'ailleurs financer le secteur agricole (328 millions d'euros) et les énergies renouvelables (96 millions d'euros), des projets qui sont donc fortement ancrés sur leur territoire.

Au-delà de la dimension territoriale, la myriade d'investisseurs participatifs soutient des projets qui lui « *tient à cœur* », donc le plus souvent des projets engagés sur le plan, environnemental, social ou culturel. Cela coïncide avec les objectifs de la finance solidaire qui œuvre pour un « *développement plus durable et inclusif* » pour reprendre les mots d'une des personnes interrogée.

Les citoyens vont, grâce aux plateformes de financement participatif, devenir acteurs de leurs territoires en choisissant de soutenir les structures qui solutionnent les besoins exprimés localement. Les organismes de finance solidaire peuvent accompagner ce mouvement et disposent de compétences et savoir-faire pour faire advenir un « *développement local participatif* » consistant à « *mettre en place des projets destinés aux populations conçus et réalisés avec les communautés* » (Cuénoud, 2017).

L'hybridation réussie de la finance solidaire et de la finance participative : l'exemple de l'ADEFIP

L'ADEFIP pour Action pour le Développement Économique par la Finance Participative en Poitou-Charentes a montré la voie dans l'hybridation entre finance solidaire et participative dès 2014.

Cette association destinée à se transformer en SCIC regroupe une pluralité d'acteurs, d'organismes de finance solidaire en passant par la banque coopérative pour solliciter jusqu'aux partenaires publics. Le but de l'association est « *de mettre en œuvre toute offre de solutions de financement pour des projets présentant de fortes valeurs sociétales implantés dans la région Poitou-Charentes en permettant l'implication des citoyens* » (Cuénoud et Glémain, 2014). Nous sommes bien ici dans une démarche de développement local participatif dans le sens où les projets présentés sur la plateforme de finance participative sont issus du territoire, répondent à des besoins sociaux, et sont financés tant par les organismes de finance solidaire que par les contributions financières des citoyens.

La diversité du champ de la finance solidaire se retrouve dans les entités à l'origine du mouvement, au sein duquel nous retrouvons l'ADIE, l'antenne régionale de France Active ainsi que l'antenne régionale de l'URSCOP, les Cigales et aussi le Crédit Coopératif. Parmi les acteurs institutionnels, nous retrouvons la CRESS ou encore la Région Poitou-Charentes.

Ce collectif a été porté par Finansol à l'origine pour que ces acteurs travaillent ensemble sur un sujet qui les concernait tous : comment la finance solidaire peut-elle augmenter sa visibilité auprès du grand public ?

Au-delà de cette enjeu de notoriété, il était également question de travailler collectivement afin de proposer une offre exhaustive de financement et d'accompagnement pour les projets engagés du territoire.

Parallèlement à la construction de ce groupe, la crise financière intervient et devient en quelque sorte un déclic pour nombre de citoyens qui se posent foule de questions relatives à l'utilisation de leur épargne. Ces nouvelles revendications citoyennes en faveur de plus de transparence, de compréhension, d'utilité et de proximité permettent de conforter cette idée d'appropriation de la finance participative par la finance solidaire. Les finalités et les valeurs sont en effet « *comparables* » (Cuénoud et Glémain, 2014).

Fort de ces constats, les acteurs de ce groupement décident d'aller plus loin que les simples actions de sensibilisation en créant une plateforme de financement participatif en se structurant d'abord en association puis en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).

La SCIC vient répondre à plusieurs enjeux : d'abord des enjeux économiques concernant la viabilité d'une telle plateforme et donc la nécessité de mutualiser les moyens pour la mettre en œuvre. Également, la SCIC permettait de « *matérialiser la dynamique solidaire de ces acteurs issus de la finance solidaire* » (Cuénoud et Glémain, 2014) tout en ouvrant la possibilité d'associer les autres parties prenantes du projet, à savoir les collectivités publiques

mais aussi les citoyens financeurs qui alimentent en dons, prêt et investissement la plateforme de financement participatif.

Cette association entre finance solidaire et finance participative est pertinente à d'autres égards.

ADEFIP s'appuie par exemple sur les compétences des acteurs de la finance solidaire composant le collectif pour sélectionner et instruire les dossiers. Le financement participatif vient alors compléter les produits financiers solidaires qui sont ordinairement octroyés par les acteurs de la finance solidaire composant la SCIC. Ainsi, les plateformes de finance solidaire s'appuient sur le financement de la foule pour accroître les montants de financement obtenus par les projets engagés sur le territoire. Cela permet de solidifier les fonds propres de la structure et donc sa pérennité car on sait que l'apport de départ d'une entreprise conditionne sa pérennité.

Ce groupement vient également souder les acteurs de la finance solidaire locale et créer un réseau de finance solidaire élargi qui permet de renforcer le parcours de l'entrepreneur.

Dans un article de 2017, Cuénoud nous dit la chose suivante : « *Les relations financières apparaissent ainsi comme des liens reliant les parties prenantes d'un territoire, qu'il soit réel ou virtuel* ». Ce regroupement d'acteurs de la finance solidaire permet donc de créer du lien entre les nombreuses parties prenantes qui le compose, ce qui contribue à accroître sa pertinence et sa visibilité localement.

La réussite du projet est également garantie d'une certaine façon par sa capacité à séduire les citoyens participant à la campagne de crowdfunding. Ainsi, l'intégration d'une plateforme de financement participatif permet de renforcer la pérennité de la structure en indiquant l'assentiment que le projet peut avoir, ou non, auprès de potentiels clients. Dès lors, la structure accompagnatrice peut réorienter le porteur de projet afin que celui-ci présente une offre répondant davantage aux attentes du marché.

Une telle plateforme intégrant une multitude d'acteurs et de parties prenantes permet d'offrir une large visibilité au champ de la finance solidaire, d'autant plus que la plateforme est composée d'acteurs publics, ce qui contribue à favoriser la crédibilité de la plateforme et son acceptation par le public. L'étude mobilisée précédemment (Etude « Notoriété et image du financement participatif », 2018) nous indique que la réticence des individus à utiliser les plateformes de financement participatif est la faible confiance qu'ils attribuent à ces dernières. Ainsi, l'acteur public apparaît comme gage de confiance dans cette relation de finance participative et crédibilise la plateforme.

Ces financeurs solidaires sont également garants de la « bonne utilisation » de cette épargne citoyenne du fait de leur mission d'intérêt général, ce qui favorisent le sentiment de confiance des citoyens financeurs à l'égard de ces acteurs financiers.

De l'autre côté, les financeurs solidaires mobilisent cette épargne citoyenne sur des projets engagés pour le territoire, des projets que les citoyens n'auraient pas nécessairement financés. L'intégration de la finance participative par les acteurs de la finance solidaire permet donc de flécher davantage de flux financiers sur des projets à finalité.

Capter les encours de financement participatif, bien qu'encore faibles à l'heure actuelle, apparaît d'autant plus important que les principaux acteurs du secteur ont des pratiques éloignées de la finance solidaire.

Le plus souvent sous statut de Société Anonyme, ces plateformes marquent d'emblée leur non-appartenance au champ de l'ESS. De plus, leur modèle économique est à conforter et repose essentiellement sur les commissions importantes prélevées lors du montage du dossiers ainsi que sur les fonds récoltés, renchérissant alors l'accès à la finance participative pour les porteurs de projet. Ces plateformes de finance participative ne proposent pas d'accompagnement pour l'entrepreneur contrairement à ce que peuvent faire les acteurs de la finance solidaire intégrant des activités de finance participative, à l'image d'ADEFIP.

De même, l'appétence pour le développement de projet à finalité sociale et issus du territoire territorial est nulle pour les principales plates formes de finance participative qui ne sélectionnent pas les projets selon un prisme « engagé ».

Un enjeu important réside alors dans le rapatriement de ces flux de financement participatif afin que ces derniers contribuent à accroître les montants pouvant être alloués aux projets à finalité et permettent in fine de développer le secteur de l'ESS.

France Active, un opérateur de finance participative pertinent ?

L'exemple d'ADEFIP nous a permis de montrer la pertinence pour les organismes de finance solidaire à intégrer une solution de financement participatif. Cette courte partie aura pour objectif de montrer en quoi le réseau France Active est un acteur de la finance solidaire approprié pour intégrer une plateforme de finance participative.

France Active avait déjà mentionné dans son projet stratégique 2015 – 2020 sa volonté de créer une plateforme de financement participatif afin de « *pousser plus loin cette capacité de mise en réseau* », de « *faire mieux connaître les projets soutenus* » et de « *trouver les meilleures réponses pour sécuriser les projets* » (France Active, projet stratégique 2015 – 2020).

France Active sait déceler les mouvements de son environnement et tout comme en 2015 avec la notion d'entrepreneur engagé, France Active a su percevoir l'essor de la finance participative et la volonté du public à « *intervenir plus directement et de façon moins intermédiée* » (France Active, projet stratégique 2015 – 2020). Le réseau souhaite donc accompagner ce mouvement et répondre aux attentes d'un public désireux d'intervenir directement dans le financement de projet.

Comme France Active le mentionne dans sa feuille de route des cinq dernières années et comme nous l'avons vu avec l'exemple de l'ADEFIP, la création d'une plateforme de finance participative nécessite de mettre en réseau une pluralité d'acteurs (organisations de finance solidaire, acteur public mais aussi acteurs privés).

Or, France Active a fait preuve de sa capacité à être un « *catalyseur des tours de table* » en réussissant à réunir des acteurs aux intérêts divergents pour les faire travailler ensemble sur des thématiques d'intérêt général. Le réseau peut donc s'appuyer sur cette compétence clé pour être le fer de lance de la création d'une plateforme de financement participatif.

La confiance accordée à la plateforme est également primordiale. Celle-ci se construit sur la réputation des membres composant le groupe porteur de la plateforme.

France Active reste identifié comme un tiers de confiance avec cet effet « *label* » qui contribue à « *rassurer* » ses partenaires.

Le réseau France Active, de par sa mission de finance solidaire, dispose d'atouts indéniables pour le développement d'une plateforme de finance participative.

France Active dispose d'une multitude d'outils financiers allant du prêt à la garantie et un apport en dons participatifs permettrait de compléter les solutions de financement des porteurs de projet.

France Active peut également mettre à disposition ses compétences d'accompagnement et d'expertise financière au service de ces projets hybridant les financements en faisant un appel à l'épargne citoyenne.

Le contexte très actuel nous montre à quel point il est temps pour les acteurs de la finance solidaire de se tourner vers la finance participative. Ce secteur répond aux aspirations des citoyens qui souhaitent « donner du sens à leur épargne ». La finance participative est un moyen fiable et accessible pour investir dans des projets à finalité sociale, environnementale, culturelle et ancrés sur un territoire.

Les acteurs de finance solidaire disposent de nombreux atouts pour faciliter l'intégration de la finance participative à leurs activités, notamment la complémentarité des outils financiers mais aussi leur capacité à mettre en réseau entrepreneurs et financeurs.

Au regard des dynamiques actuelles de ces 2 secteurs, il apparaît d'une importance capitale que les organismes de finance solidaire s'emparent de la finance participative afin de continuer à rester les acteurs majeurs du financement de l'ESS sur les territoires dans l'objectif de garantir un développement économique local, participatif, et durable.

3. La nécessité de peser sur les cadres réglementaires

Le panorama de la finance solidaire réalisé dans la première sous partie du second chapitre mettait en avant la dynamique exceptionnelle qui caractérisait la finance solidaire depuis plus de 10 ans désormais.

Nous avons vu que cette dynamique était avant tout induite par le développement spectaculaire des encours récoltés au travers des fonds d'épargne salariaux. La finance solidaire s'est développé grâce à des percés règlementaires négociées par les acteurs de la finance solidaire.

Cette partie mettra en avant la nécessité de l'intervention publique pour pousser le secteur de la finance solidaire. Nous montrerons en effet que les épargnants font preuve d'un intérêt mesuré par la finance solidaire tout en étant conscients de la nécessité d'agir en faveur de l'environnement. D'un autre côté, nous montrerons également que les établissements financiers démontrent un faible attrait pour la finance solidaire.

Enfin, nous défricherons quelques pistes législatives qui permettraient le développement de la finance solidaire.

Le succès de la finance solidaire est avant tout imputable à des avancées législatives décisives

Finansol, premier promoteur de la finance solidaire en France, établit le constat suivant :

« Le succès de l'épargne salariale solidaire démontre la nécessité d'une impulsion politique pour donner de la visibilité à l'épargne solidaire, en obligeant tous les établissements financiers à présenter une offre solidaire et tous les gestionnaires de fonds à affecter une partie des encours à certains types d'actifs » (Livre Blanc de Finansol, 2015)

En effet, les taux de croissance des encours collectés de finance solidaire sont proches de 20% depuis une dizaine d'année grâce aux avancées législatives obtenues par les défenseurs de la finance solidaire. France Active par le biais de son président, Edmond Maire, a su convaincre les pouvoirs publics de l'intérêt de la finance solidaire tout en leur proposant de mettre en place des mesures incitatives ne grevant pas le budget de l'Etat.

Par exemple, la loi Fabius (2001) oblige la présentation d'un fonds solidaire dans tous les PPESV (Plan Partenarial d'Epargne Salariale Volontaire) qui deviendront les PERCO (Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif) avec la loi Fillon sur les retraites (2003).

Cette mesure aura un impact direct sur la collecte d'épargne solidaire avec des encours qui passeront de 300 millions à plus de 1600 millions entre 2001 et 2008.

Un peu plus tard, en 2008, la Loi de Modernisation de l'Economie étend l'obligation de proposer un fonds solidaire aux Plan d'Epargne Entreprise (PEE) ainsi qu'aux Plans d'Epargne

Inter-Entreprises (PEI). L'effet sur les encours récoltés est impressionnant car l'épargne collectée au travers de ces instruments financiers est multipliée par 6 entre 2010 (année d'entrée en vigueur) et 2019.

Aujourd'hui, l'épargne salariale est de loin le premier collecteur de canal, celle-ci représentant en 2019, plus de 62% de l'épargne solidaire collectée.

L'intérêt modéré des établissements financiers pour la finance solidaire

Si des banques ont fait de la finance solidaire leur crédo telle que la Nef, ce n'est pas le cas de toutes les banques. Les établissements bancaires classiques restent des opérateurs importants de la finance solidaire mais ne montrent pas d'intérêt majeur pour ce secteur, à l'inverse de leurs intérêts grandissants pour la finance verte ou l'ISR.

Plusieurs facteurs explicatifs peuvent être le démontrer :

Tout d'abord, l'intérêt économique de la finance solidaire est limité. L'activité rémunératrice des banques est leur action sur les marchés financiers, or la finance solidaire qui est orientée vers les organisations de l'ESS exclut de fait le financement d'organisations cotées en Bourse. La finance solidaire écarte donc les placements sur les marchés financiers, ce qui réduit la rentabilité des placements sur ce secteur et peut expliquer le désintéressement des établissements financiers.

Le meilleur exemple pour appuyer cela est peut-être le fonds 90-10 : 90% des encours du fonds sont placés sur un support ISR (Investissement Socialement Responsable), et donc sur les marchés financiers, gageant un certain niveau de rémunération et seulement 10% sont investis dans des organisations de l'ESS. Les 90% placés sur l'ISR permettent à la fois d'atteindre un certain rendement car aucun rendement n'est attendu des placements effectués sur les organisations de l'ESS mais ils permettent également de « sécuriser » le placement nous dira Flore Latournerie de Finansol.

Également, les établissements financiers ne sont pas acclimatés à ces thématiques de finance solidaire. Pour reprendre une citation de Glémain (2008) qui cite lui-même Bârdos-Féltoronyi (2004) « *l'économie sociale (et encore plus solidaire) apparaît aux banques privées comme un ensemble « bigarré », fragile et difficilement identifiable. Le caractère non capitaliste de ce type d'organisation leur paraît, sans doute aussi, menaçant* ».

Frédéric Hello appuie ce constat en nous confirmant la difficulté pour un établissement bancaire d'appréhender ce « nouveau » secteur qu'est l'économie solidaire, présentant des modèles économiques innovants et ne correspondant pas aux projets caractéristiques qu'une banque a pour habitude de financer : « *Le logement social on sait faire, les collectivités territoriales on sait faire mais un entrepreneur social qui est même pas dans la tech' et qui fait quand même de l'innovation sociale et qui a des besoins de BFR, de machins ou de trucs, là c'est plus compliqué, là c'est plus touchy* ».

Enfin, les conseillers bancaires à l'image des établissements auxquels ils sont rattachés ne sont pas non plus aux prises avec le secteur de l'ESS. Comme le détaille l'étude du Labo de l'ESS intitulée « L'alchimie de l'écosystème financier solidaire » (2017), les formations en « banques, finances assurances » qui sont les filières de recrutement privilégiées pour les organismes bancaires n'ont pas de volet Economie sociale et solidaire. Les futurs conseillers bancaires ne sont donc pas sensibilisés sur ce secteur particulier et ne disposent pas des compétences nécessaires pour analyser des projets présentant des modèles économiques différents et mobilisant les notions d'impacts social, environnemental ou territorial.

Un épargnant de plus en plus préoccupé par les enjeux environnementaux mais en manque d'informations sur la thématique financière

Hormis un manque d'investissement du champ de la finance solidaire par les banques, les épargnants démontrent une détermination mesurée à investir ce champ.

De très nombreuses études démontrent une hausse des préoccupations des français sur des sujets tels que le réchauffement climatique (ADEME, Crédoc...) : selon une étude de 2019 menée par le Crédoc, 26% des français placent l'environnement en tête de leur préoccupation, le plus fort taux observé en 40 ans pour cette enquête du Crédoc.

Pour autant, les principaux moyens d'actions pour agir en faveur de l'environnement sont tournés vers la consommation (alimentaire, produits électroniques, textile...), le transport ou encore le tourisme. La finance n'est pas identifiée comme un moyen d'action pertinent pour agir en faveur de l'environnement et d'un développement soutenable.

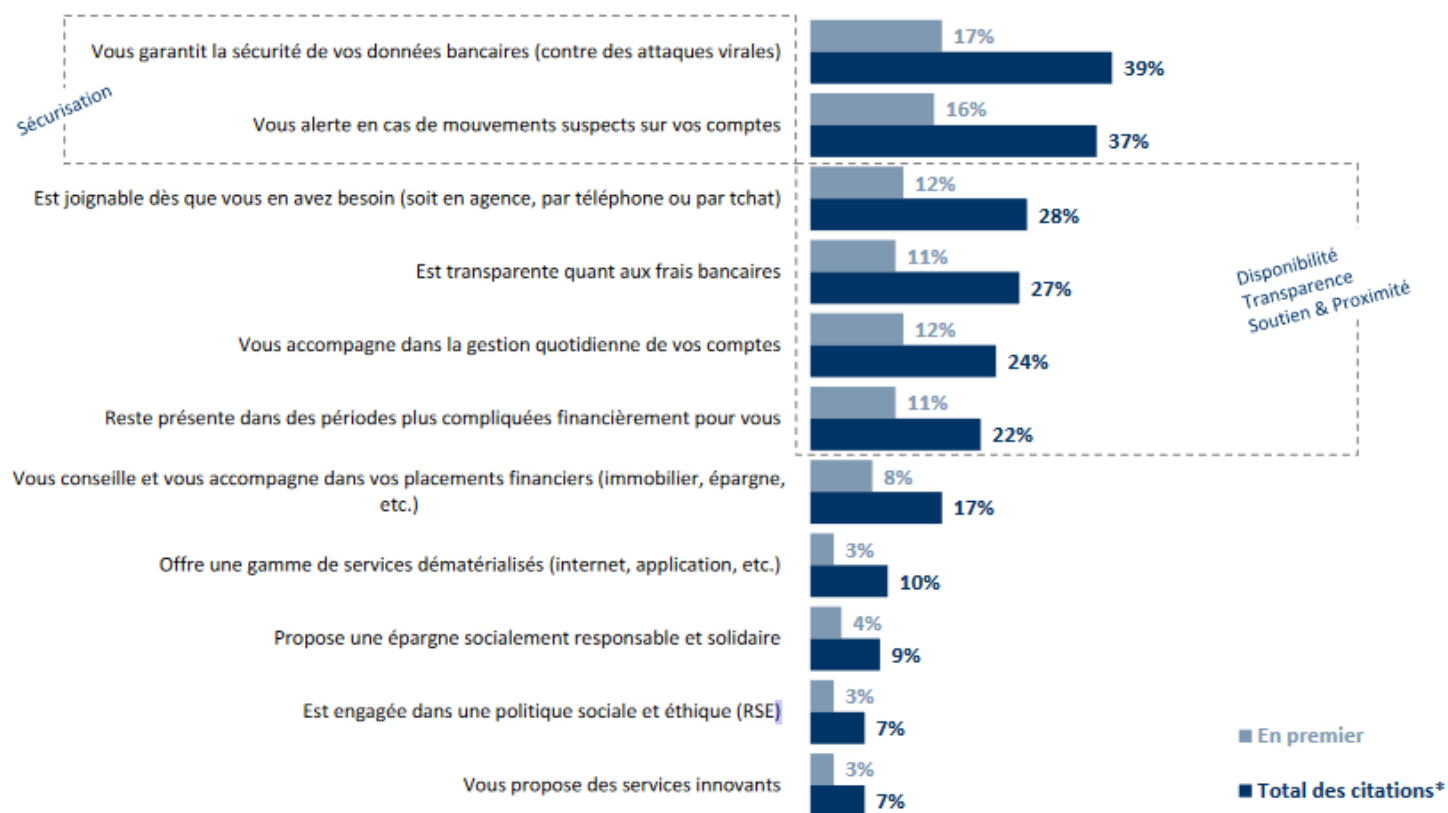
Par exemple, l'enquête « Mode de vie et pratiques environnementales des français » réalisée en 2018 par le Commissariat général au développement durable et qui se propose de balayer les thématiques importantes sur lesquelles les français agissent pour lutter contre le réchauffement climatique, le mot « banque » n'apparaît pas du tout comme le mot « finance ».

Malgré les études réalisées par Les Amis de la Terre en 2019 ou encore Oxfam en 2020 sur l'empreinte écologique des banques, la finance reste encore un sujet relativement méconnu de l'opinion publique.

D'ailleurs, aucune étude récente n'a été réalisée concernant une volonté de la société civile de voir les banques « verdir » leurs activités. Une des dernières enquêtes en date (2019) issue d'une demande de la Fédération Bancaire Française (FBF) et intitulée « Les Français, leurs banques et leurs attentes » nous apprend que la sécurisation des demandes personnelles et des comptes constituent la principale demande du client (cité en premier choix par 17% des répondants) alors que seulement 7% des répondants attendent davantage d'actions vertueuses de la part de leur banque : 4% souhaitent avant tout que leurs banques proposent une « épargne socialement et responsable et solidaire » et 3% estiment que le plus important est la démarche RSE mise en place par l'établissement bancaire.

Figure 15 : Les attentes des français envers leurs banques (FBF, 2019)

Question : Pour vous la banque idéale aujourd'hui c'est celle qui ... ? En premier ? Et ensuite ?



(*) Total supérieur à 100%, les interviewés ayant pu donner trois réponses

La prise de conscience de l'impact des activités financières sur l'environnement reste modérée. Pour autant, la plupart des personnes interrogées ont fait état d'un mouvement global de la société civile demande davantage d'engagements de la part des acteurs financiers :

- « L'épargnant se pose aussi des questions sur ou est ce qu'il souhaite épargner avec plusieurs scandales dans les banques traditionnelles »
- « En tant qu'épargnants c'est important de se poser la question de qu'est ce qui est fait avec l'argent que l'on dépose »
- «[...] et puis y'a un peu cette méfiance de « ou est mon argent, est ce que la banque elle va acheter des actions Total avec » enfin il y'a plus ce besoin de transparence sur qu'est ce qui est fait avec mon argent, de circuit court, sur : comment moi je peux avoir un impact sur la petite boîte, la petite asso à côté de chez moi donc il y'a cette prise de conscience, ce besoin d'agir, de conscience des problématiques sociales, sociétales et environnementales donc un public qui est plus appétent à ça »

Malgré ces différents constats, l'épargnant français peine à s'orienter vers la finance solidaire et l'accroissement des revendications en faveur de l'écologie ne se traduit pas dans son « comportement financier ».

En effet, l'épargne salariale, qui constitue le canal de collecte d'encours le plus important (62% des encours de finance solidaire récoltée) ne traduit pas pour autant cette prise de conscience massive et ne peut être considérée comme un acte véritablement engagé.

L'étude réalisée par Finansol sur les épargnants solidaires (2014) nous apprend que l'épargne salariale solidaire est avant tout le fait « *d'épargnants bienveillant sans effort* » car pour eux « *il s'agit d'un geste qui ne leur coûte rien tout en étant solidaire* ».

Cette épargne salariale ne traduit pas vraiment un comportement militant, les sommes placées étant généralement restreintes : 46% des épargnants solidaires ont placé moins de 1000€ sur un fonds solidaires. De surcroît, 60% des épargnants solidaires ont investi moins de 20% des sommes de leur dispositif d'épargne salariale dans un fonds solidaire, témoignant un arbitrage modéré envers les fonds d'épargne salariaux solidaire.

Comme le spécifie l'étude, l'épargne salariale solidaire ne résulte pas d'une réelle volonté de financer des organisations solidaires. Placer son épargne entreprise sur un fonds solidaire est avant tout le fruit d'une décision financière (quel rendement vais-je obtenir ?) ou la résultante d'une opportunité (certaines entreprises réservent l'abondement aux salariés qui choisissent le fonds solidaire).

L'étude conclue :

« Ce choix peut ainsi être moins volontaire que pour les deux autres familles de produits d'épargne. En effet, pour les épargnants interrogés, l'épargne salariale solidaire ne représente pas un engagement fort en faveur de l'épargne solidaire.

De manière générale, l'épargne salariale est une épargne supplémentaire, qui ne suscite pas pour eux un effort d'épargne ».

Ainsi, la plupart des épargnants solidaires ne le sont pas par « conviction ».

Selon Flore Latournerie de Finansol, changer de banques resterait une démarche administrative pénible, « *chiant* », que les individus ont du mal à amorcer.

Également, il semblerait que changer de banquier ne soit pas encore perçu comme un acte militant et permettant d'agir en faveur d'un monde plus juste. Cela rejoint ce qui a été avancé en amont dans cet écrit : l'impact environnemental des banques n'est pas conscientisé pour une majorité d'individus et placer son épargne dans des produits financiers « plus vertueux » ne semble pas s'imposer comme une pratique écologique. Les démarches administratives engagées peuvent d'autant plus rebuter qu'elles semblent peu impactantes : « *te dis finalement tu mets 500€ sur un livret A est ce que ça va vraiment changer quelque chose quoi* ».

Les dernières obligations législatives en faveur de la finance solidaire

Le Livret de Développement Durables et Solidaires (LDDS) est officiellement lancé depuis le 1^{er} octobre 2020. Il oblige les banques proposant un LDD, soit l'ensemble des établissements financiers français, à inclure un mécanisme de partage. Près de 24 millions de français selon Finansol (Zoom Finance Solidaire 2020) pourront donc partager une partie des revenus du capital obtenu via ce placement financier.

Finansol et ses partenaires qui ont mené une longue action de plaidoyer auprès des acteurs publics ont également influencé le mécanisme de financement du LDDS ainsi que celui du Livret A : 5% des encours contenus sur ces livrets devront financer l'ESS, ce qui représenterait près de 9 milliards d'euros au profit de projets à impact.

Également, le rehaussement de l'IR-PME de 18 à 25% pour l'année 2020 permet aux investisseurs de bénéficier d'une réduction d'impôt de 25% pour une souscription au capital d'une Petite et Moyenne Entreprise (PME) dans la limite de 50 000€.

Cette disposition législative permettra d'augmenter les investissements en direction des PME et nécessairement de nombreuses organisations de l'ESS qui émettent des actions non-côtés tout en appartenant à la catégorie des PME (la société de capital-risque Garrigue, la Nef...).

Quelques dispositions pouvant favoriser le développement de la finance solidaire

Pour développer le secteur de la finance solidaire, des préconisations ont été émises par Finansol au sein de son Livre Blanc (2015) ou encore le Labo de l'ESS au sein de son rapport publié en 2017 et intitulé « Banques et territoires ».

Le développement de la finance solidaire passe prioritairement par l'accroissement des encours d'épargne solidaire récoltés et pour cela, plusieurs solutions ont été proposées.

Les pouvoirs publics peuvent légiférer à travers des lois obligeant les acteurs financiers à proposer un certain type de produits. Introduire un produit solidaire dans les PEE ou les PERCO ou encore la création du LDDS sont des obligations auxquelles les banques ont du se conformer.

Finansol propose donc l'obligation pour les établissements financiers de proposer une « assurance vie solidaire » correspondant à l'investissement de 1% des actifs gérés au sein d'organisations de l'ESS. Cette proposition est pertinente au regard de l'encours placé sur ces contrats d'assurance vie qui persiste à être le placement privilégié des français. Les contrats d'assurance vie totalisent près de 2000 milliards d'encours en 2019 soit 38% de l'épargne financière des français ([Banque de France](#), 2019).

L'assurance vie est une épargne patiente, ce qui correspond d'autant plus aux financements de structures de l'ESS.

Enfin, cette mesure ne viendrait pas grever le budget public car elle ne demande pas d'impulsions fiscales.

Des dispositifs fiscaux incitatifs permettraient également d'accroître les encours de finance solidaire récoltés. Comme le montre l'étude sur les épargnants solidaires réalisée par Finansol, les épargnants solidaires plaçant leur argent dans des organisations de l'ESS le font par militantisme pour une partie d'entre eux mais la plupart ont également la volonté de conjuguer « acte solidaire » et « rémunération du capital placée ». Ainsi, une impulsion fiscale donnée en direction du financement d'organisation de l'ESS allant plus loin que la disposition Madelin en distinguant une PME classique d'une organisation de l'ESS permettrait de flécher davantage de fonds vers ces structures de l'ESS. Les actions ou parts sociales des organisations de l'ESS sont souvent peu rémunératrices et une défiscalisation de l'investissement permettrait pour l'épargnant de conjuguer son désir de solidarité et son vœu de rentabilité financière.

Enfin, développer la finance solidaire passe pas l'accroissement des encours qui peut être stimulé par des obligations d'afficher des produits solidaires sur certains types de placement financiers ou mettre en place des incitations fiscales vers l'investissement dans les structures de l'ESS.

Pour autant, il ne faut pas négliger l'importance des organismes de finance solidaire que sont France Active, le réseau Initiative France, l'ADIE ainsi que tout les incubateurs qui œuvrent pour la construction d'un écosystème favorable au développement de l'ESS.

Ainsi, le Labo de l'ESS préconise une pérennisation des financements de ces structures d'accompagnement et de financement de l'ESS, et détaille une typologie de financements publics auxquels ces organisations pourraient prétendre :

- L'Etat via la Caisse des Dépôts et le Programme d'Investissement d'Avenir
- L'Europe à travers le Fonds Européen d'Investissement
- Les Collectivités Locales via les Fonds Territoriaux et les Schémas Régionaux de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)
- La création d'un statut « Organismes de Financement et d'Accompagnement Solidaire » qui permettrait à ces organisations de bénéficier de financements récurrents pour le service d'intérêt économique général rendu ou au titre d'une délégation de service public

Hormis le financement des organismes de finance solidaire, l'acteur public peut également soutenir ces acteurs du territoire en facilitant leur action via :

- Des « politiques territoriales d'aide à la création » et mettant en place des programmes de coordination et d'animation, favorisant la création de cluster (pôles de compétitivité, PTCE...)
- L'octroi d'aides sectorielles et thématiques (formation, animation collective,
- L'accompagnement sur de l'ingénierie financière en rendant les outils plus accessibles, en couplant les interventions (portage ou partenariat), en diversifiant les outils financiers (outils de prêts, interventions en capital développement, capital-risque, promotion et abondement de plateformes de crowdfunding et d'épargne de proximité)

Comme nous en avons fait la démonstration, le fort développement des encours d'épargne solidaire collectée est avant tout le fait d'une régulation publique.

A l'heure actuelle, les épargnants français ont trop peu conscience de l'impact du monde de la finance sur l'environnement malgré une opinion publique de plus en plus portée sur ces questions écologiques et les banques sont encore quelque peu désintéressées par l'ESS.

Ainsi, le développement de la finance solidaire passe nécessairement par l'action de l'acteur public et elle « *reste décisive pour encourager, renforcer et développer la finance solidaire afin de relever les nombreux défis sociaux et environnementaux auxquels la société française est confrontée* » (Finansol, Livre blanc, 2015).

L'intervention publique en faveur de la finance solidaire peut prendre plusieurs formes : des obligations légales, une fiscalité avantageuse pour les investissements dans les entreprises solidaires mais aussi le soutien financier et opérationnels des organismes de financements et d'accompagnement de l'ESS qui ont une importance déterminante pour le développement des territoires.

Conclusion générale du troisième chapitre

Ce dernier chapitre s'est proposé de définir, de façon non exhaustive, quelques pistes afin de développer le secteur de la finance solidaire.

Nous nous sommes tout d'abord penchés sur le rôle que pouvait endosser le réseau France Active dans l'essor de ce champ, en extrapolant le prochain plan stratégique qui verra le jour courant 2021 qui se veut d'avantage militant.

Pour autant, un projet stratégique induit nécessairement des changements profonds dans l'organisation du structure et France Active n'en est pas exempté, c'est pourquoi un certain nombre de réticences ont émergé de la part des salariés des associations locales.

De surcroît, le modèle économique pourrait être mis à mal du fait des dépendances économiques qui lient le réseau à ses partenaires financiers.

Ainsi, France Active va devoir concilier son désir d'aiguiser son regard militant et engagé sur les projets et son modèle économique dépendant de fonds publics.

Nous avons ensuite détaillé la pertinence d'une hybridation entre finance solidaire et finance participative. Nous avons illustré cela avec l'exemple de l'ADEFIP, une SCIC constituée depuis plus de 5 ans déjà et pionnière dans le croisement entre financement participatif et finance solidaire.

Coupler finance solidaire et finance participative permet de réunir les conditions nécessaires à un « *développement local participatif* ».

Enfin, nous sommes revenus sur la nécessaire implication des pouvoirs publics dans la promotion de la finance solidaire. En nous appuyant sur Finansol et le Labo de l'ESS, nous avons formulé quelques pistes de réflexions qui permettraient d'accroître l'importance de la finance solidaire. L'acteur public dispose en effet d'un arsenal législatif imposant qui est facilitateur pour le développement de la finance solidaire.

Conclusion générale

Ce mémoire s'est construit sur 3 constats de base : une hausse des revendications citoyennes relatives à l'écologie face à l'urgence climatique et sociale, une confiance en berne dans les institutions du secteur financier et une certaine volonté de la société civile de voir plus de transparence et d'éthique dans ce secteur et un essor continu de la finance solidaire, alimenté en partie par ces nouveaux comportements.

Cet écrit se centre sur l'activité du réseau France Active et son positionnement au sein de l'écosystème de la finance solidaire.

Le réseau France Active est un acteur historique de la finance solidaire et considéré comme l'un des pionniers de ce champ. Cette organisation est fondamentalement partenariale car elle a été enfantée par une multitude de protagonistes ayant à cœur de lutter contre une problématique sociétale, aujourd'hui plus que jamais d'actualité : le chômage de masse.

Ce réseau, qui existe depuis plus de 30 ans désormais, a toujours su s'adapter à un environnement en mouvement constant en maintenant une ligne conductrice et des valeurs cardinales.

Aujourd'hui, et face aux constats émis précédemment, la finance solidaire est en passe de jouer un rôle de plus en plus important dans le financement de projets se rattachant au secteur de l'ESS. Constatant l'essor de ce champ de la finance solidaire, de nouveaux acteurs proches du monde de la finance classique l'investissent et peuvent avoir des pratiques prenant ses distances avec la finance solidaire originelle.

Ainsi, des acteurs tels que France Active, garante d'un certain visage de la finance solidaire doivent continuer à affirmer leur appartenance à l'économie sociale et solidaire en allant plus loin dans « l'engagement » afin de se distinguer de ces acteurs émergents.

Cependant, France Active est un réseau partenarial et ne peut opérer seul. Il reste fortement attaché aux partenaires publics pour le financement de son fonctionnement et le réseau France Active toujours en complément d'un établissement bancaire.

La dépendance aux financements publics induit une autonomie mesurée dans la nature des projets financés car France Active doit se conformer aux objectifs établis.

La dépendance opérationnelle conduit les associations territoriales à adopter certaines pratiques appartenant au monde financier afin de se conformer aux attentes des établissements bancaires partenaires.

Nous avons donc émis l'hypothèse d'un risque d'isomorphisme institutionnel au sein du réseau France Active. De nombreux facteurs tendent à le confirmer mais les entretiens réalisés et les cinq mois passés au sein d'une association territoriale ont contrebalancé ce point de vue. Il est difficile d'avoir un avis tranché sur cette question mais ce risque est latent.

Toutefois, le réseau semble garant de principes d'actions et de valeurs suffisamment fortes pour le tenir à distance.

Le cœur de ce mémoire était bien de déterminer si les 2 formes de dépendances explicitées précédemment pouvaient contraindre le réseau France Active dans son évolution.

Le projet stratégique 2015 – 2020 infirme cette hypothèse car l'entrepreneuriat engagé était une affirmation des valeurs de France Active et maintenait son ancrage au sein de l'ESS. La construction de cette feuille de route avait été collective, notamment avec l'inclusion des salariés du réseau qui avait participé à la définition de « l'entrepreneur engagé ».

Des tensions ont émergées mais la transition s'est néanmoins effectuée et aujourd'hui, l'ensemble des associations du réseau financent et accompagnent ces nouveaux projets.

Aujourd'hui, le réseau France Active est à un moment charnière de son histoire.

L'association nationale souhaite aller vers plus d'engagement et affirmer son appartenance au champ de l'ESS afin de cultiver l'originalité de son positionnement d'acteur incontournable de la finance solidaire.

Ce surcroît de militantisme sera ardu à tenir. Le modèle économique risquerait d'imploser tout comme les équipes du réseau qui ne souhaitent pas s'engager de nouveau dans une nouvelle transition d'envergure. Une modification du positionnement stratégique semble nécessaire pour continuer à exister et s'imposer dans le champ de la finance solidaire mais cela est également porteur de tensions en interne et en externe.

Ainsi, le réseau va devoir convaincre ses salariés ainsi que ses partenaires financeurs. La nécessité de co-construction de la feuille stratégique apparaît avec force et l'implication des salariés est plus que nécessaire afin de favoriser son adoption.

Développer la finance solidaire passe donc par l'affirmation des valeurs du réseau France Active mais nous avons également montré que l'hybridation de la finance participative et de la finance solidaire s'avérerait pertinente.

Également, le développement de la finance solidaire ne se fera pas sans les pouvoirs publics qui ont une capacité à légiférer pouvant fortement influencer les acteurs économiques, comme nous l'avons vu avec les différentes percées législatives des années 2010.

Différentes modalités peuvent être envisagées mais soutenir les organismes de finance solidaires en modifiant les conditions d'octroi de financement et notamment en délaissant les conventions d'objectifs pour leur laisser davantage d'autonomie semblent pertinentes.

Ces propositions visant à développer le champ de la finance solidaire sont loin d'être exhaustives. En effet, il aurait pu être intéressant d'étudier la manière dont on peut coupler les initiatives de monnaies locales complémentaires, elles aussi en plein essor, avec le secteur de la finance solidaire dans le but de soutenir l'économie locale.

En outre, ce travail mériterait d'être prolongé car il intervient quelques mois trop tôt, avant que le projet stratégique des 5 prochaines années soit effectivement publié. Ainsi, il s'agirait de poursuivre ces réflexions en montrant comment le projet stratégique a été construit et de quelle manière celui-ci permet de pérenniser le positionnement de France Active au sein de l'écosystème de la finance solidaire.

Enfin, ce mémoire pourrait être prolonger en comparant les spécificités et les logiques des organisations composant le champ de la finance solidaire vis-à-vis des entités promouvant la finance verte.

La finance est un secteur clé et stratégique pour l'économie et la société. Les banques « créent » et « façonnent » le monde de demain par les financements qu'elles octroient.

Aujourd'hui, « reverdir » le secteur financier semble l'approche plébiscitée par les gouvernants et les représentants du monde de la finance pour être en phase avec l'accord de Paris.

Pour autant, la « finance verte » permet-elle pas de changer de paradigme ? Les critères et gardes fous établis seront-ils suffisants pour endiguer les errances du secteur financier et remettre la finance au service de l'économie réelle ?

La finance solidaire propose un changement de focal en conditionnent le financement d'un projet selon la nature de son impact (social, environnemental, territorial...), ne serait-ce pas à ce titre que les financements devraient être conditionnés ?

Reste à interroger la résilience du champ de la finance solidaire qui reste encore fortement dépendant d'une multitude de partenaires.

Bibliographie

Abhervé, Michel. 2015. « *Les banques coopératives, des banques comme les autres ?* » Revue Projet N° 345 (2)

Alvaredo, Facundo, Anthony B Atkinson, Thomas Piketty, et Emmanuel Saez. 2013. « *The Top 1 Percent in International and Historical Perspective* ». Journal of Economic

Amouroux, Philippe. 2003. « *La finance solidaire pour un autre projet de société* ». Revue du MAUSS

Artis, Amélie. 2008. « *Deux siècle de finance solidaire* »

Artis, Amélie. 2009. « *Bande dessinée et finance solidaire, destins croisés* ». Hermes, La Revue n° 54 (2)

Artis, Amélie. 2011. « *La finance solidaire : un système de relations de financement.* » Phdthesis, Université de Grenoble.

Artis, Amélie. 2013. « *Finance solidaire et système financier : une approche historique* ». Revue internationale de l'économie sociale, RECMA n°329

Artis, Amélie, et Dominique Plihon. 2013. « *Introduction à la finance solidaire* ». Saint-Martin-d'Hères, PUG

Bachet, Daniel. 2012. « *La banque coopérative peut-elle devenir une alternative à la finance capitaliste ?* » La Revue des Sciences de Gestion n° 255-256 (3)

Bachet, Daniel. 2015. « *Critique de la finance capitaliste : pour un financement solidaire* ». Vulaines-sur-Seine, Editions du Croquant.

Banque de France. 2019. « *Epargne des ménages - T2 2019* ». <https://www.banque-france.fr/statistiques/epargne-des-menages-2019t2>.

Bárdos-Féltoronyi, Nicolas. 2014. « *Comprendre l'économie sociale et solidaire : théories et pratiques* ». Lyon et Charleroi, Chronique sociale

Bévant, Didier. 2003. « *Les associations sont-elles des entreprises* », Presses Universitaires de Rennes

Chaïbi, Olivier. 2016. « *Accorder du crédit à ceux qui n'en ont pas* ». Les Etudes Sociales n° 164 (2)

Chavagneux, Christian. 2020. « *Une brève histoire des crises financières : des tulipes aux subprimes* ». Paris, La Découverte.

Cuénoud, Thibault. 2017. « *Hybrider finance solidaire et finance participative : l'exemple de la Nouvelle-Aquitaine* ». Entreprendre Innover n° 35 (4)

Cuénoud, Thibault, Pascal Glémain, et Catherine Deffains-Crapsky. 2018. « *Ecosystème entrepreneurial local et finance participative : les enjeux d'une coopération* ». Marche et organisations n° 31 (1)

DiMaggio, Paul J., et Walter W. Powell. 1983. « *The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields* ». *American Sociological Review* 48 (2)

Enjolras, Bernard. 2001. « *Associations et isomorphisme institutionnel* ». *RECMA* 75 (261).

Fédération Bancaire Française. 2019. « *Banque & Climat 2019* ». <http://www.fbf.fr/fr/files/A4KJUL/Banque%20&%20Climat%202019.pdf>.

Fédération Bancaire Française. 2019. « *Observatoire de l'image des banques entre 2010 et 2019* ». http://www.fbf.fr/fr/files/BB5HTZ/20190411_FBF%20CP%20Observatoire%20Image%20Banques.pdf.

Ferraton, Cyrille, et David Vallat. 2011. « *Un avatar de la finance solidaire : vers un modèle d'entrepreneur collectif?* » *Revue Française de Socio-Economie* n° 7 (1) <http://www.cairn.info/revue-francaise-de-socio-economie-2011-1-page-67.htm>.

Financement Participatif France. 2018. « *Enquête : notoriété du crowdfunding* ».

Financement Participatif France. 2020. « *Baromètre crowdfunding 2019* ».

Finansol. 2014. « *Les épargnants solidaires* ».

Finansol. 2015. « *Livre Blanc : 10 propositions pour développer la finance solidaire* ».

Finansol. 2017. « *Etude 20 ans du label Finansol* ».

Finansol. 2017. « *Les acteurs du financement solidaire* ».

Finansol. 2020. « *Baromètre finance solidaire 2020 - 2021* », 2020.

Finansol. 2020. « *Zoom finance solidaire 2020* ».

Fonds Monétaire International. 2020. « *Global Debt Database - General Government Debt* ». https://www.imf.org/external/datamapper/GG_DEBT_GDP@GDD.

France Active. 2015. « *Stratégie France Active 2015 - 2020* ».

France Active. 2020. « *Rapport d'activité France Active 2019* ».

Glémain, Pascal. 2008. « *Épargnants solidaires : une analyse économique de la finance solidaire en France et en Europe* ». *Economie et société*. Rennes, PUR.

Glémain, Pascal. 2018. « *Finances et financement des activités d'utilité sociale locales : point de vue à partir des finances citoyennes « situées »* ». *Revue d'économie financière* N° 132 (4)

Glémain, Pascal et Cuénoud, Thibault « *Finance solidaire et finance participative, Un effet réseau induit par des "convictions coopératives" différenciées ?* », RIUESS, Lille

Guérin, Isabelle, et Vallat, David. 2000. « *Très petites entreprises et exclusion bancaire en France : les partenariats associations-banques* ». *Revue d'économie financière*, n°58

Gueslin, André. 1998. « *L'invention de l'économie sociale : idées, pratiques et imaginaires coopératifs et mutualistes dans la France du XIXe siècle* ». *Collection Economies et sociétés contemporaines*. Paris, Economica.

Helios. 2020. « *Etude : Les Français et l'usage de leur épargne par les banques* ». Esteval Editions, Informations et actualités patrimoine, finance, économie, immobilier. Consulté le 11

novembre 2020. <https://www.esteval.fr/article.23429.etude-les-francais-et-l-usage-de-leur-epargne-par-les-banques>

IFOP, et Fédération Bancaire Française. 2019. « *Les Français, leurs banques et leurs attentes* ». Consulté le 11 novembre 2020.

https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2019/05/20190521_Etude-FBF-IFOP-2019.pdf.

Kouakou, Thiédjé Gaudens-Omer. 2012. « *La finance et l'éthique dans un environnement financiarisé : le cas de la finance solidaire* », Toulouse

Labo de l'ESS. 2017. « *L'alchimie de l'écosystème financier solidaire* ». Banque et territoires, Paris

Laville, Jean-Louis. 2003. « *Avec Mauss et Polanyi, vers une théorie de l'économie plurielle* ». Revue du MAUSS n°21 (1)

Moulévrier, Pascale. 2012. « *Les structures sociales du marché bancaire en France* ». Revue Française de Socio-Economie n° 9 (1)

Naszályi, Philippe. 2010. « *Crédit coopératif, histoire et actualité. L'héritage de Raiffesen (1818-1888) et Schultze-Delitzsch (1808-1885)* ». Marche et organisations n° 11 (1)

Naszályi, Philippe. 2019. « *Mutuelles et coopératives : une histoire commune* ». Revue d'économie financière N° 134 (2)

Oxfam France, Les Amis de la Terre. 2020. « *Banques : des engagements climat à prendre au 4ème degré* ».

Richez-Battesti, Nadine, et Nathalie Hector. 2012. « *Les banques coopératives en France : l'hybridation au péril de la coopération ?* », De Boeck Supérieur, Méthodes & Recherches

Sautter, Christian. 2018. « *Une France si active* ». Paris, Rue de l'échiquier.

Taupin, Marie-Thérèse, et Pascal Glémain. 2007. « *Quelle(s) responsabilité(s) pour les finances solidaires ?* » Revue internationale de l'économie sociale : RECMA, n°304

Taupin, Marie-Thérèse, et Pascal Glémain. 2007. « *Les logiques d'acteurs des finances solidaires contemporaines : de la résistance à la résilience ?* » Annals of Public and Cooperative Economics 78 (4)

Vallat, David. 2003. « *Finances solidaires : quelle dimension politique ?* » Hermes, La Revue n° 36 (2)

YouGov. 2019. « *L'environnement devient la première préoccupation des Français, et ça change leur manière de consommer* ». Business Insider France. <https://www.businessinsider.fr/lenvironnement-devient-la-premiere-preoccupation-des-francais-et-ca-change-leur-maniere-de-consommer/>.

Table des figures

Figure 1 : Historique des modèles socio-économiques de la finance solidaire (Artis, 2009 et Cuénoud, 2014)

	1800-1852	1852-1929	1929-1973	1973-2008	2008- ?
Formulation du problème	Exploitation des travailleurs par le mode de production capitaliste	Concentration du capital et pénurie de financement pour les petits producteurs et les associations ouvrières	Encadrement du crédit par l'Etat	Creux bancaire	Besoin transparence, compréhension, utilité et proximité épargne
Proposition de la finance solidaire	Substitution monétaire et crédit gratuit étatique ou privé	Mutualisation de l'épargne des emprunteurs	-	Mutualisation des risques entre les financeurs	Utilisation du principe de la finance participative
Régulations	Régulation communautaire	Régulation mutualisée	Régulation administrée	Régulation associative	Régulation citoyenne (citoyens décident financer projets)
Formes de finance solidaire	Owen, Proudhon, Banue du Peuple, Buchez, Blanc	Béluzé crédit au Travail, Walras, Raiffeisen	-	Microcrédit, Clubs d'Investisseurs solidaires, capital-risque solidaire, sociétés financières solidaires, Fonds de garantie solidaire	Acteurs finance solidaire qui vont venir structurer/utiliser les plateformes de financement participatif

Source : Artis, 2009 & Cuénoud, 2014.

Figure 2 : Évolution du nombre d'associés à la Société du Crédit au Travail, 1863-1868 (Chaibi, 2016)

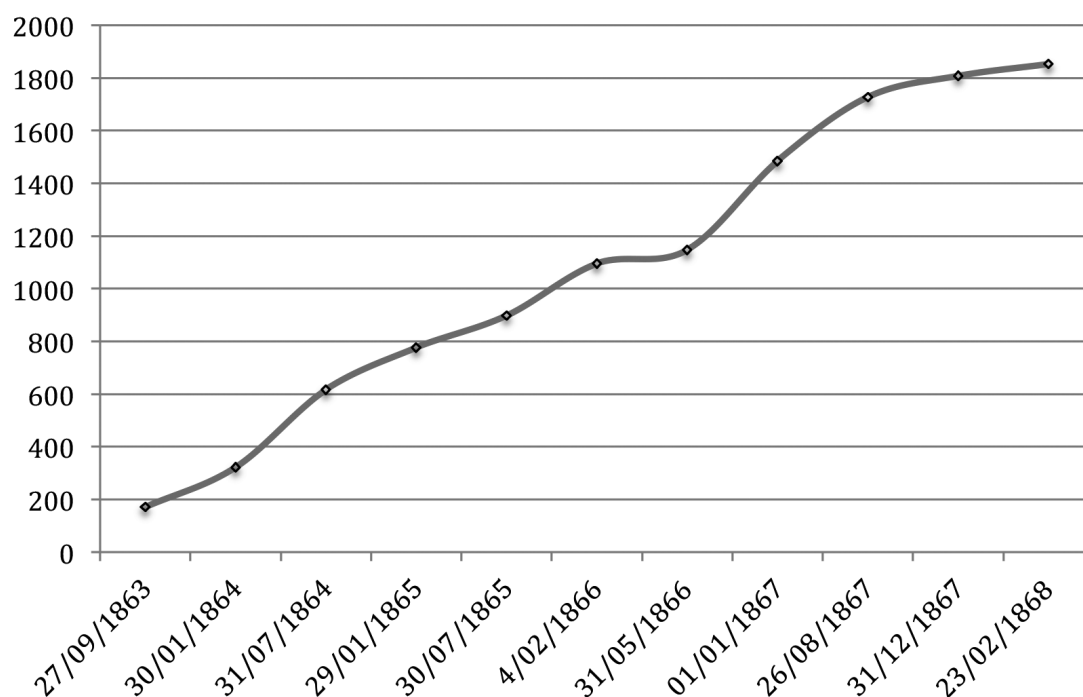


Figure 3 : Capital souscrit à la Société du Crédit au Travail, 1863-1868 (Chaibi, 2016)

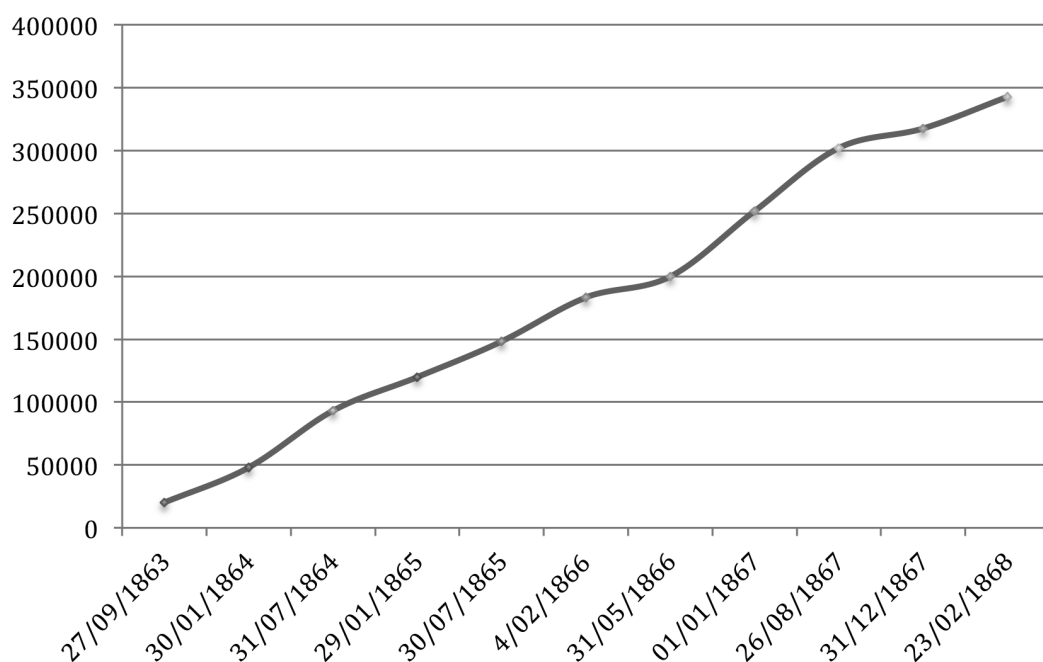


Figure 4 : Evolution des dettes publiques (% du PIB) entre 1950 et 2018 pour 7 pays européens et les Etats Unis (FMI, 2020)

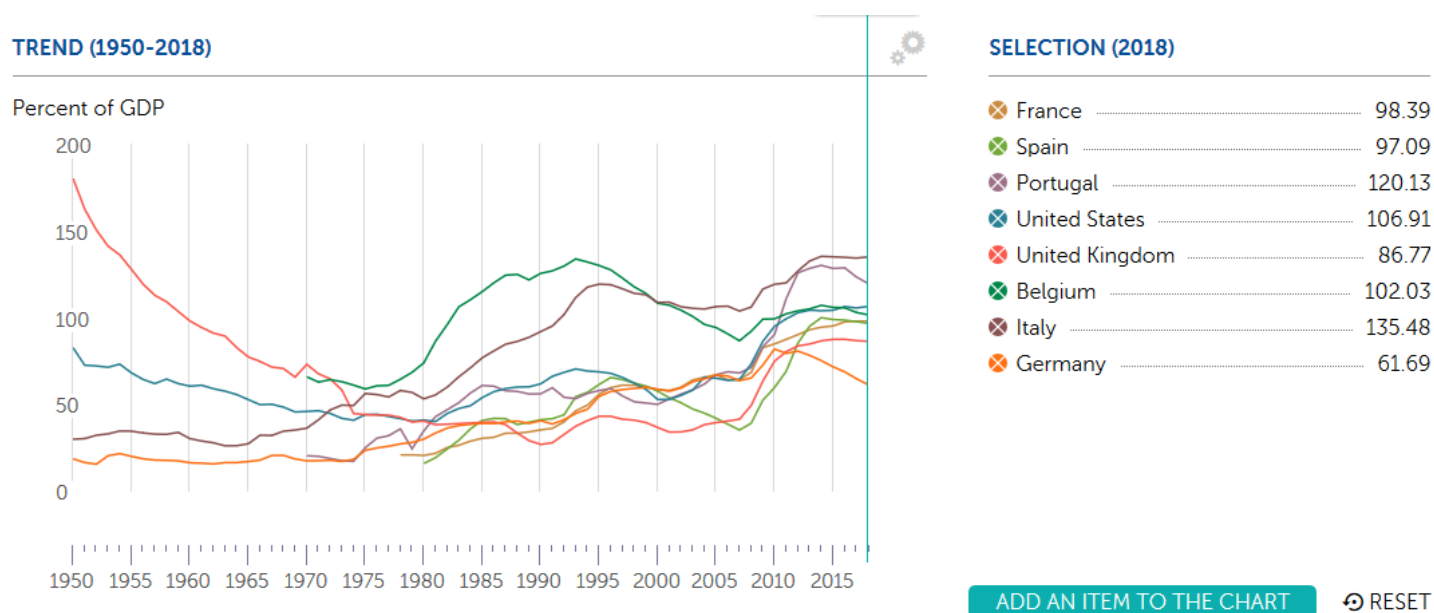


Figure 5 : Evolution des salaires les plus élevés (1% des plus riches) dans différents pays entre 1910 et 2010 (Piketty, 2013)

Figure 2

The Evolution of the Shares of the Top 1 Percent in Different Countries

A: Top 1 Percent Income Shares in English-speaking Countries (U-Shape)

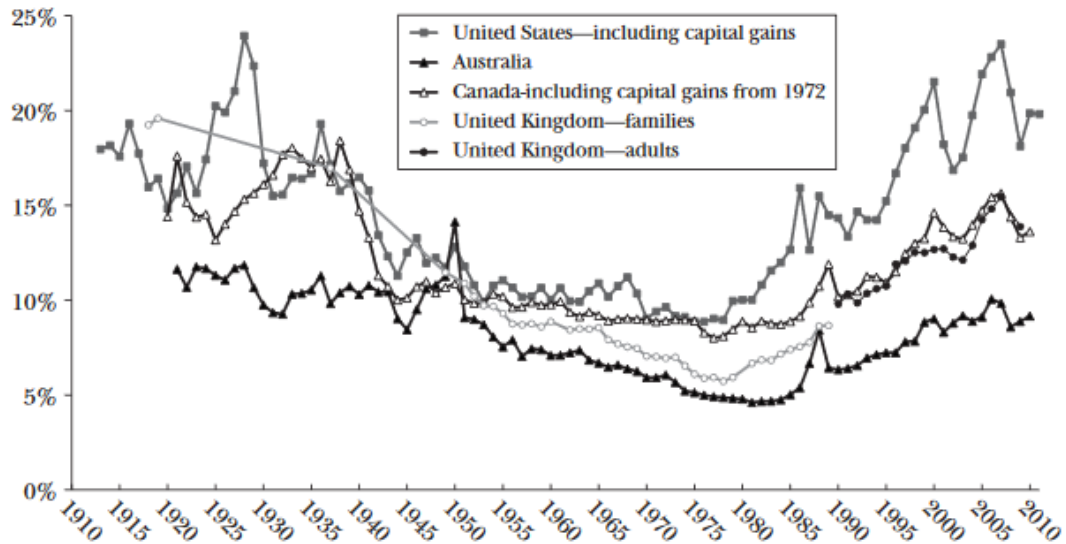


Figure 6 : L'influence des individus disposant des revenus les plus élevés sur la déréglementation financière (Chavagneux, 2013)

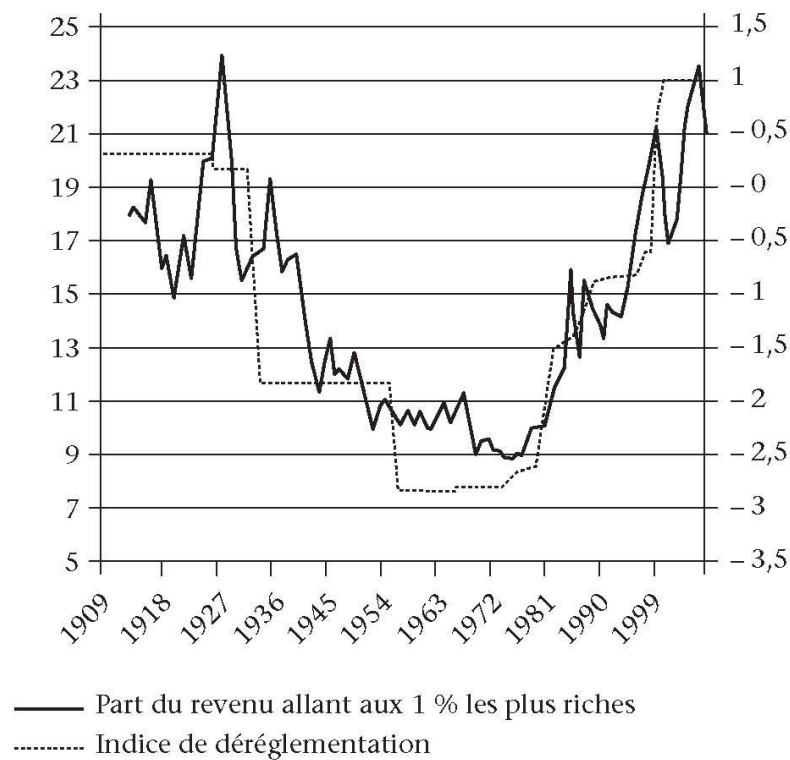


Figure 7 : Evolutions des montants d'épargne solidaires collectés selon leur provenance (Finansol, 2020)

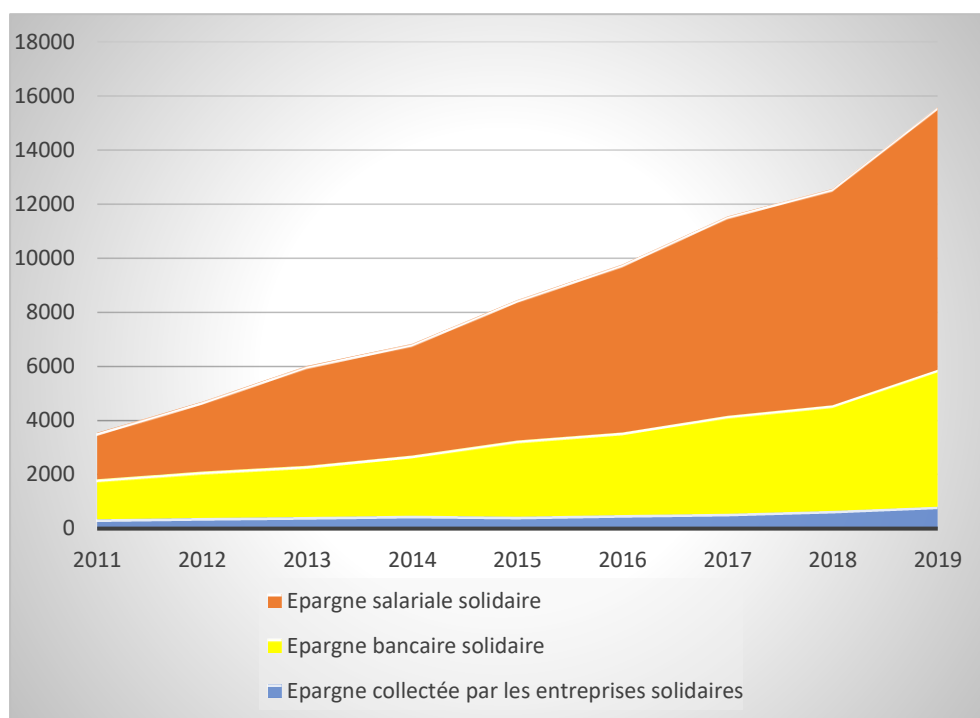


Figure 8 : Evolution des montants d'épargne collectée selon les différents canaux entre 2011 et 2019 en millions d'euros (Finansol, 2020)

	2011	2019	Evolution entre 2011 et 2019 (%)
Epargne collectée par les entreprises solidaires	348	812	133%
Epargne bancaire solidaire	1479	5063	242%
Epargne salariale solidaire	1721	9700	464%
TOTAL	3548	15 575	339%

Figure 9 : Ressources et emplois des encours de finance solidaire (Finansol, 2020)

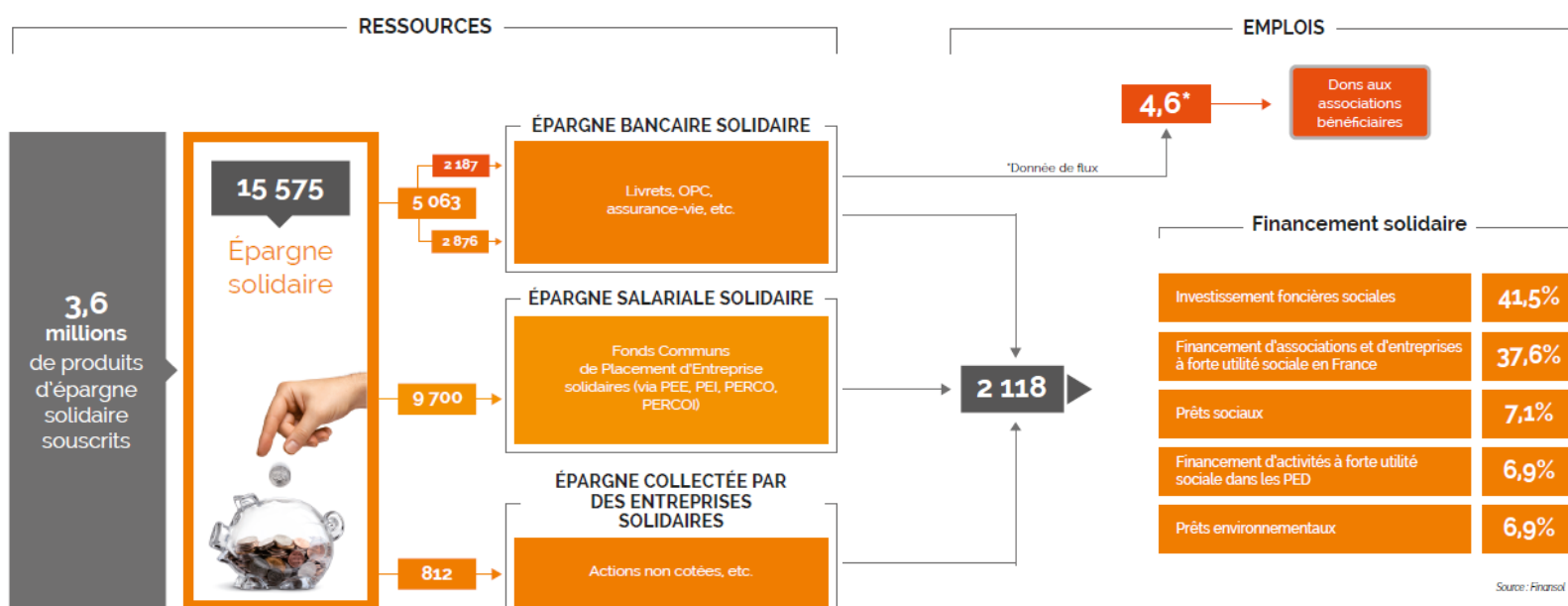


Figure 10 : Les 5 pactes proposés par France Active



Figure 11 : Le projet stratégique 2015 – 2020 : entre évolutions et continuités

Évolutions et ruptures	Des principes immuables
La cible change : élargissement de l'intervention de France Active aux entrepreneurs engagés	Un socle de valeurs constitutif de l'engagement de France Active
Intervention de France Active à toutes les étapes de la vie d'une entreprise	France Active : un réseau d'experts financiers peinant à évoluer vers plus d'accompagnement
Simplification des produits financiers proposés	Des partenariats historiques fortement structurant
Le renouvellement et l'amplification de son offre de service déclinée en 3 dimensions : le financement, le conseil et la connexion	Un modèle économique marqué par une dépendance à des partenaires importants

Figure 12 : 4 axes pour une ambition renouvelée

Quatre axes pour une ambition renouvelée

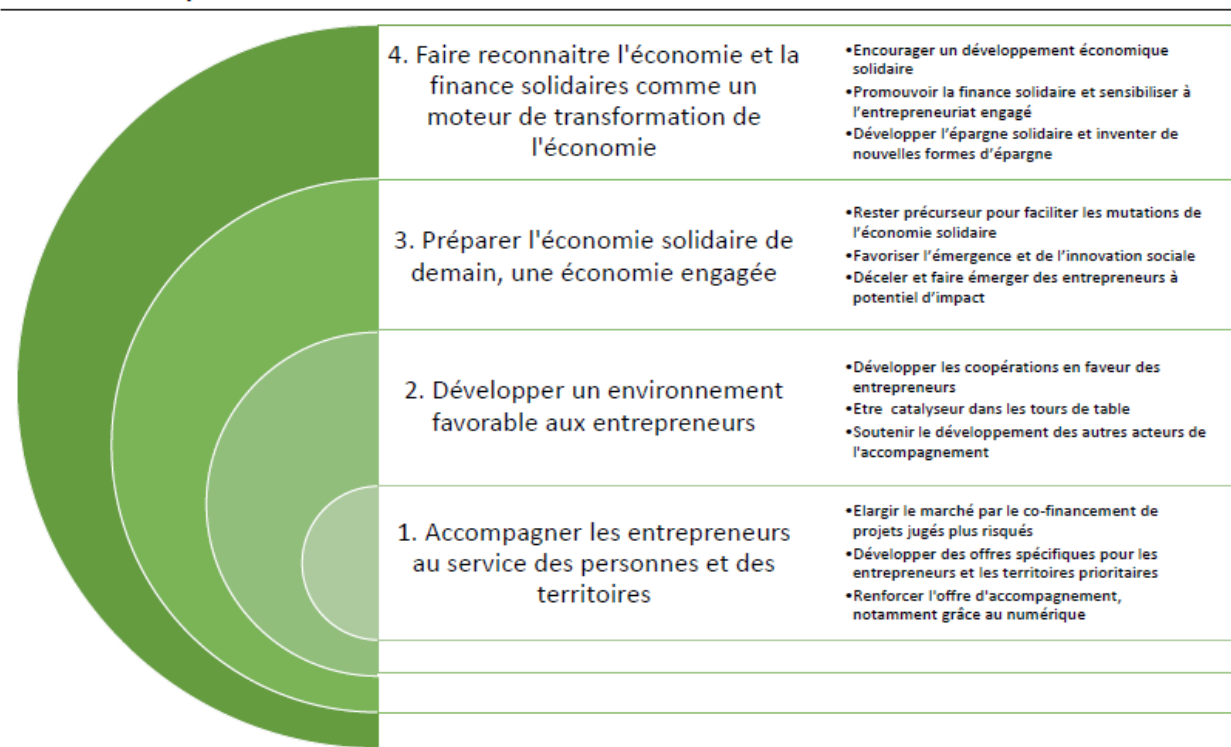


Figure 13 : Fonds collectés par typologie (FPF, Baromètre crowdfunding 2019)

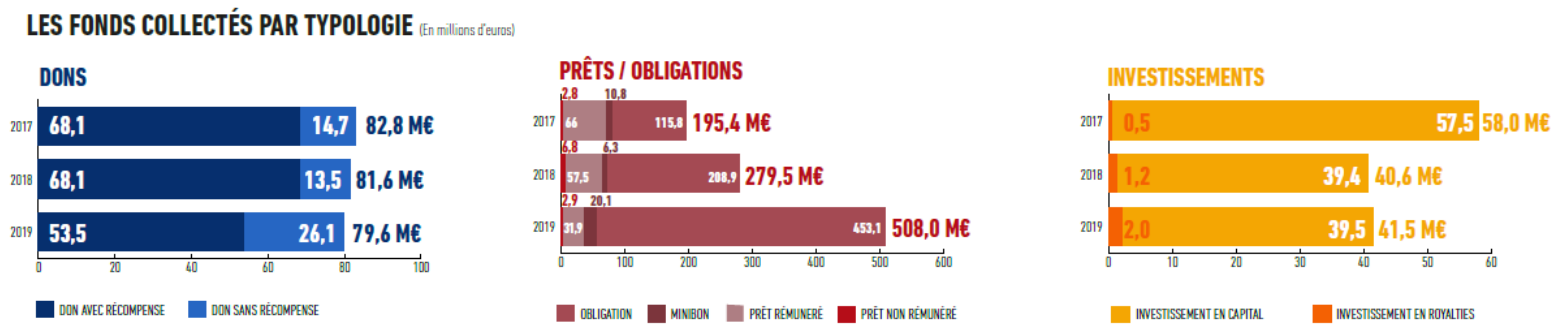


Figure 14 : Un prolongement des modèles socio-économiques de la finance solidaire ? (Cuénoud, 2018)

Encadré 2. Un prolongement des modèles socio-économiques de la finance solidaire ?

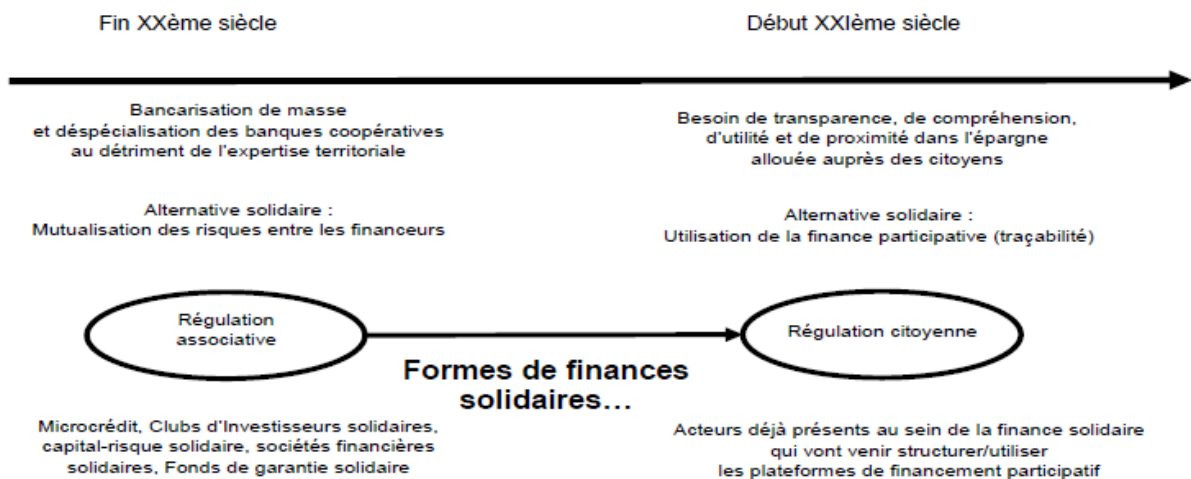
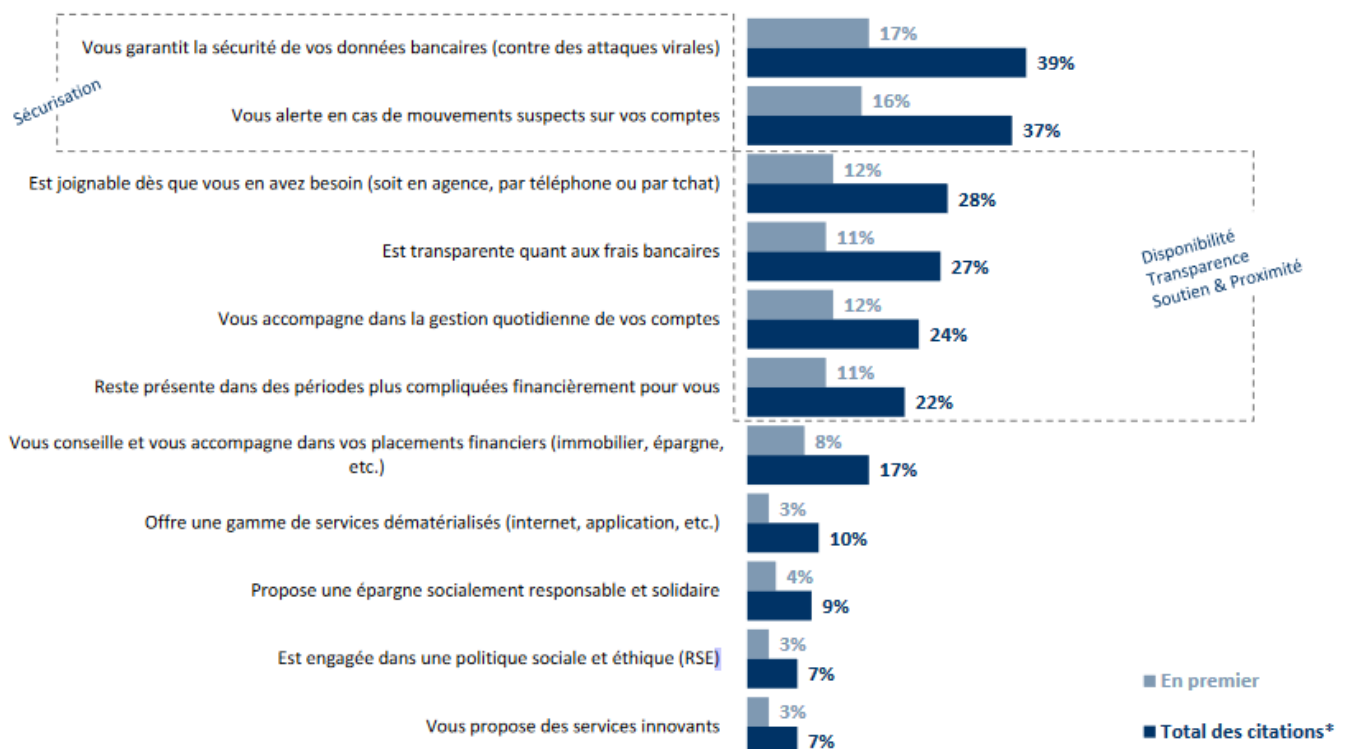


Figure 15 : Les attentes des français envers leurs banques (FBF, 2019)

Question : Pour vous la banque idéale aujourd'hui c'est celle qui ... ? En premier ? Et ensuite ?



(*) Total supérieur à 100%, les interviewés ayant pu donner trois réponses

Table des matières

Remerciements	2
Résumé	3
Sommaire	4
Table des sigles.....	5
Introduction.....	7
Chapitre 1 : La finance solidaire, une construction historique et une réponse aux dérives de la finance capitaliste	11
1. Aux origines de la finance solidaire : de l'associationnisme ouvrier jusqu'aux banques coopératives.....	11
2. Du principe coopératif aux dérives du modèle.....	17
3. Les dérives de la financiarisation excessive de l'économie ou la nécessité de revenir aux fondamentaux de la finance à travers des relations financières arborant davantage d'humanité	21
4. Comment la finance solidaire contemporaine s'est structurée et quel visage a-t-elle adoptée ? Bref retour sur l'émergence de la finance alternative et caractérisations du glissement de ce champ vers la finance solidaire	29
Chapitre 2 : France Active dans le développement de la finance solidaire : quelle identité dans les partenariats noués ?.....	37
1. La finance solidaire contemporaine : panorama des forces et acteurs en présence	37
2. L'histoire de France Active : des principes encore structurants	47
3. France Active aujourd'hui : entre continuités et adaptations	52
4. France Active et ses relations partenariales : analyse de l'isomorphisme institutionnel au sein du réseau	62
Chapitre 3 : Quelques pistes pour accompagner le secteur de la finance solidaire dans l'objectif de soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire	71
1. Le rôle de France Active dans l'accompagnement de l'essor du secteur de la finance solidaire : évoluer tout en conservant des valeurs et principes forts	71
2. Finance solidaire et finance participative : un cocktail favorisant la poussée de projets d'utilité territoriale.....	78
3. La nécessité de peser sur les cadres réglementaires	87
Conclusion générale	96
Bibliographie.....	99
Table des figures	102

Figure 1 : Historique des modèles socio-économiques de la finance solidaire (Artis, 2009 et Cuénoud, 2014)	102
Figure 2 : Évolution du nombre d'associés à la Société du Crédit au Travail, 1863-1868 (Chaïbi, 2016).....	102
Figure 3 : Capital souscrit à la Société du Crédit au Travail, 1863-1868 (Chaïbi, 2016)	103
Figure 4 : Evolution des dettes publiques (% du PIB) entre 1950 et 2018 pour 7 pays européens et les Etats Unis (FMI, 2020)	103
Figure 5 : Evolution des salaires les plus élevés (1% des plus riches) dans différents pays entre 1910 et 2010 (Piketty, 2013).....	104
Figure 6 : L'influence des individus disposant des revenus les plus élevés sur la déréglementation financière (Chavagneux, 2013)	104
Figure 7 : Evolutions des montants d'épargne solidaires collectés selon leur provenance (Finansol, 2020)	105
Figure 8 : Evolution des montants d'épargne collectée selon les différents canaux entre 2011 et 2019 en millions d'euros (Finansol, 2020).....	105
Figure 9 : Ressources et emplois des encours de finance solidaire (Finansol, 2020)	105
Figure 10 : Les 5 pactes proposés par France Active	106
Figure 11 : Le projet stratégique 2015 – 2020 : entre évolutions et continuités	106
Figure 12 : 4 axes pour une ambition renouvelée.....	106
Figure 13 : Fonds collectés par typologie (FPF, Baromètre crowdfunding 2019).	107
Figure 14 : Un prolongement des modèles socio-économiques de la finance solidaire ? (Cuénoud, 2018)	107
Figure 15 : Les attentes des français envers leurs banques (FBF, 2019)	107